

ECOLES

I ASPECT GENERAL.

A RAPPEL HISTORIQUE

Quand, le 12 juillet 1790, les membres de l'Assemblée Nationale votèrent la Constitution civile du clergé, leur but était-il seulement de réorganiser l'administration ecclésiastique ou ne se proposaient-ils pas, en subordonnant le pouvoir religieux au pouvoir civil, de préparer le triomphe des « lumières » sur l'« obscurantisme du dogme religieux » ? Toujours est-il que ce vote a, de fait et par ses conséquences, placé l'Eglise dans le camp de la contre-révolution et corrélativement les partisans des principes de 89 dans celui des adversaires de l'église.

Pendant longtemps, l'attitude envers l'Eglise catholique (et symétriquement envers la laïcité) a été un des problèmes les plus importants de ceux qui se sont posés dans la vie politique de notre pays. Ce problème a peut-être été ressenti plus fortement qu'ailleurs dans les campagnes bretonnes.

La question religieuse a contribué à dessiner une ligne de clivage entre les partis politiques. L'opposition entre la droite et la gauche a eu tendance à se réduire à l'opposition entre partisans et adversaires du corpus politique et idéologique défendu par l'église catholique. Après 1870 l'église de France a pris parti pour une restauration monarchique. C'est la guerre 14-18 qui a mis fin à l'ostracisme ou la méfiance qui frappait jusque là les catholiques dans la République. Mais sur le plan des élections, la césure traditionnelle s'est montrée beaucoup plus difficile à réduire.

B. L'EVOLUTION DE LA POSITION DE L'EGLISE AU 20^{ème} SIECLE.

« Traditionnellement, pour l'église, la fonction éducative ne doit pas se limiter au seul aspect de l'acquisition des connaissances. Elle ne doit pas viser seulement à former l'esprit mais l'être humain dans sa totalité : corps, intelligence, affectivité, volonté. (Les déclarations récentes de l'épiscopat sont à cet égard un rappel significatif.) Comment enseigner une morale, sans référence aux principes religieux qui la fondent ? Compte tenu du caractère englobant de la foi, l'éducation chrétienne ne peut séparer la formation de l'homme de celle du chrétien, en donnant la priorité aux connaissances nécessaires au Salut, donc aux vérités religieuses.

En 1929, PIE XI condamne la laïcité scolaire et écarte la possibilité pour les catholiques de fréquenter des écoles laïques si l'instruction religieuse est donnée à part. Cette position ne sera abandonnée qu'en 1962.

PIE XII en 1958 s'attachera à préciser la conception chrétienne de la laïcité. La « Juste et saine laïcité de l'Etat » relève de l'ordre juridique, du droit public. Elle doit être synonyme de tolérance civile. L'Etat n'a pas à promouvoir une idéologie particulière. Il doit garantir aux citoyens de choisir l'école de leur choix dans le cadre de la liberté désormais reconnue par l'Eglise. Par contre si la laïcité est prise au sens dogmatique ou idéologique comme synonyme de relativisme ou d'indifférentisme, elle reste incompatible avec la doctrine catholique qui insiste sur l'adhésion à une foi en même temps que sur le respect de la liberté de conscience d'autrui.

Vatican II reconnaît l'école laïque en tant que lieu où l'éducation de la foi est possible et où est acquise une authentique formation humaine. »

Marcel LAUNAY L'Ecole et l'Eglise en France

C. SEPARATION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT. 1879-1914.

« Les Républicains anticléricaux pensent qu'il est impossible de fonder durablement le régime dont ils rêvent sans ôter au clergé tout contrôle sur l'école pour des raisons politiques ou philosophiques. Pour les plus radicaux, le christianisme est incompatible avec tout régime républicain : « Il est un outrage à la raison et à la nature. »

Pour les catholiques, si les élèves n'entendent plus jamais parler de Dieu, ils s'habitueront à se passer de lui. La laïcité n'est en fait qu'une arme pour combattre la religion et l'extirper des âmes.

Face aux lois laïques la résistance catholique a su porter ses fruits avec la multiplication des écoles libres. L'école libre s'oppose à l'école publique par la place qu'elle maintient à l'enseignement du catéchisme et de l'histoire sainte. Les manuels qu'elle utilise, en particulier de l'histoire, insistent sur le rôle bienfaisant de l'Eglise dans le passé de notre pays. Ils prennent comme modèle ses héros et ses saints. Mais on y apprend aussi à se méfier de la République et des idées qu'elle propage. L'œuvre de déchristianisation de la Révolution est à ce sujet particulièrement dénoncée. C'est donc toute une atmosphère dans laquelle baignent ses élèves qui s'oppose à celle de l'école publique. De son côté, celle-ci se voue à la religion de la Patrie, aux idées de progrès et de la morale civique. Elle exalte les vertus républicaines et apprend à reconnaître le sens fondateur de la Révolution. On voit apparaître dans les manuels

qu'elle utilise un laïcisme militant. Les épisodes peu glorieux de l'histoire de l'Eglise sont représentés comme un réquisitoire en règle contre le catholicisme.

Pour les républicains, l'école laïque est le lieu de passage indispensable pour passer de la condition de sujet à celle de citoyen. Pour l'Eglise, la formation humaine et intellectuelle reste indissociable de la formation spirituelle.»

Marcel LAUNAY.



II RAPPEL DE QUELQUES LOIS NATIONALES.

Révolution : l'instituteur n'est pas seulement un pédagogue, il est également investi d'une mission en tant que porte parole des temps nouveaux. Le catéchisme républicain tiendra lieu et place du catéchisme traditionnel.

NAPOLEON : la pacification est irréalisable sans le rétablissement du culte traditionnel. Le pouvoir civil rêve également de surveiller la formation de la jeunesse en constituant un système d'éducation garantissant à la fois l'unité morale de la nation et la docilité des citoyens par rapport au pouvoir.

Conseil Général le 7 thermidor an VIII : 25 juillet 1800 « L'instruction est un des premiers besoins de l'homme pour sentir et conserver la dignité de son être. Toute la République voit la nécessité d'organiser cette partie. L'éloignement de nos grandes écoles nationales, l'isolement de nos habitations, le peu de fortune de nos concitoyens, leur caractère bon et peut être trop facile demandent des écoles primaires. Le Conseil Général arrête que cette réclamation sera présentée au gouvernement pour en solliciter la prompte exécution. » 1N3

1^{er} mai 1802 : la gestion des écoles est confiée aux communes.

La charte de 1814 fait à nouveau du catholicisme la religion d'Etat. L'enseignement primaire doit être fondé sur « les véritables principes de la religion et de la morale. »

29 février 1816 : l'enseignement religieux est obligatoire dans les établissements scolaires.

Ordonnances de 1821 : « La base de l'éducation des collèges, c'est la religion, la monarchie et la légitimité de la Charte. » Le clergé contrôle l'enseignement primaire.

8 avril 1824 : l'exclusivité de l'enseignement est accordée au clergé.

28 juin 1833, lois GUIZOT : obligation est faite aux communes d'entretenir une école et d'y assurer une gratuité partielle ; proclamation de la « liberté » de l'enseignement.

15 mars 1850, Lois FALLOUX. Les instituteurs sont placés sous contrôle des religieux. La loi fait obligation aux communes de plus de 800 habitants d'entretenir une école de filles.

18 mars 1882 : les Lois FERRY rendent l'enseignement primaire obligatoire, laïque et gratuit.

30 octobre 1886 : laïcisation des personnels. Les congréganistes, chassés de l'école publique, ouvrent des écoles « libres » qui deviennent florissantes.

19 juillet 1889 : les instituteurs deviennent fonctionnaires d'Etat.

1902 : COMBES fait fermer 2 500 écoles privées.

La campagne électorale de 1902 fut dominée par les questions religieuses. L'élément essentiel de cette campagne a été le vote en 1901 d'une loi sur les associations, aux termes de laquelle les congrégations religieuses non antérieurement autorisées devront se disperser si elles ne sollicitent pas et n'obtiennent pas l'autorisation d'exercer.

De juin 1902 à janvier 1905 le Ministère COMBES va se consacrer principalement à la laïcisation de l'Etat : il ferme un grand nombre d'écoles religieuses, entre en conflit avec le St Siège au sujet de la nomination des évêques et en vient à rompre les relations diplomatiques avec le Vatican.

Pendant longtemps, l'opposition entre la droite et la gauche a eu tendance à se réduire à l'opposition entre partisans et adversaires des positions de l'Eglise catholique.

17 juillet 1904 : le droit d'enseigner est retiré à toutes les congrégations.

9 décembre 1905 : séparation de l'église et de l'Etat.

1919, lois ASTIER. Les établissements d'enseignement technique privés reconnus par l'Etat peuvent obtenir de celui-ci une participation financière à leur fonctionnement. Une jurisprudence de 1986 étend cette possibilité aux dépenses d'investissement et autorise les collectivités territoriales à verser des subventions. Les régions de l'Ouest notamment s'engouffrent dans cette brèche. Par ailleurs elles utilisent allègrement l'ambiguïté sur la notion d'enseignement technique, beaucoup de lycées comportant à la fois des filières d'enseignement général et des filières d'enseignement technique.

1959 : Lois DEBRE. C'est la loi qui crée la notion d'établissement sous contrat. Les établissements sous contrat reçoivent des subsides de l'Etat (Salaires des enseignants, forfait d'externat...). Les subventions ne concernent cependant que les dépenses de fonctionnement.

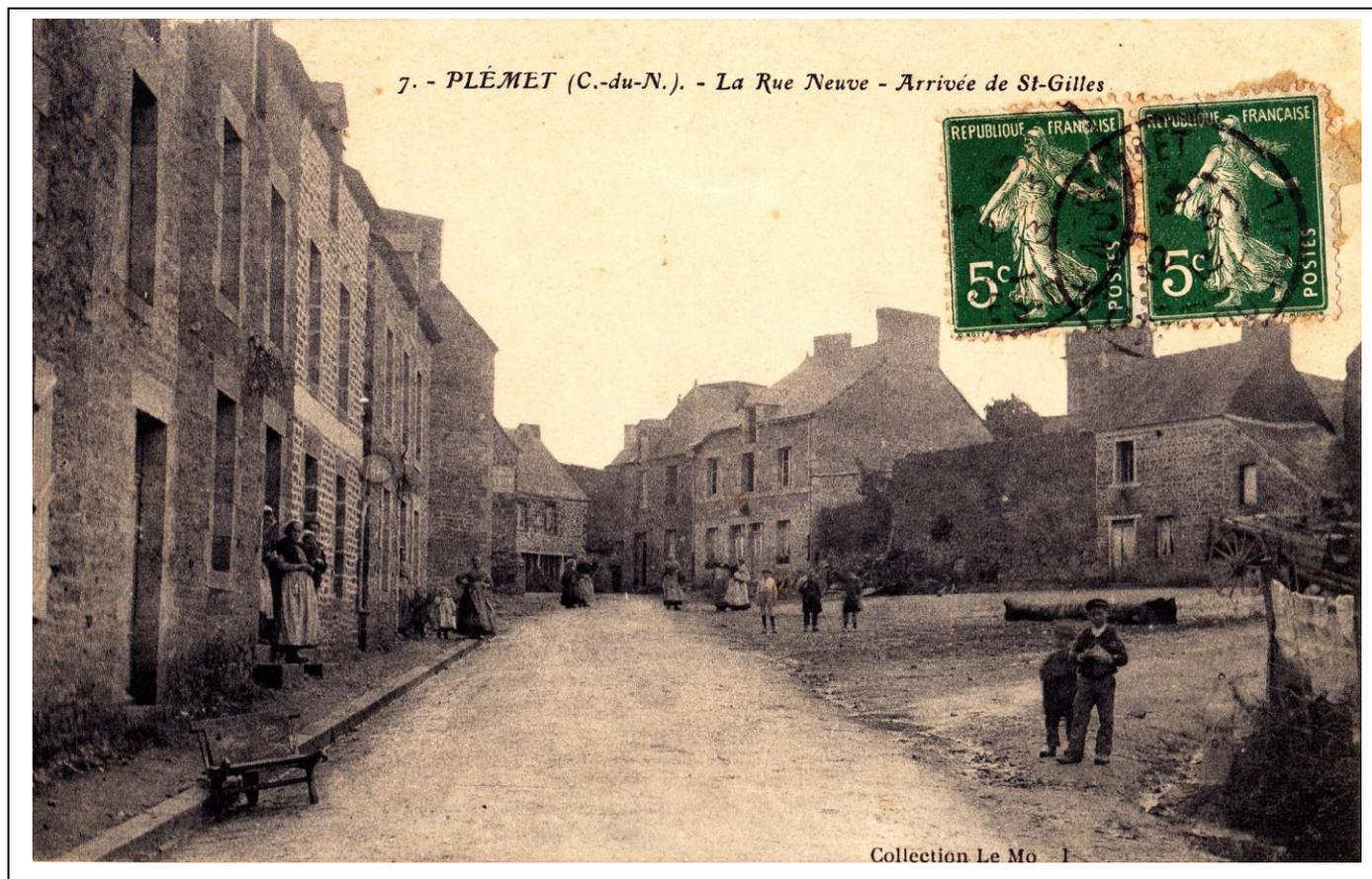
1977, Loi GUERMEUR. Elle accroît l'aide de l'Etat en alignant les subventions sur les crédits accordés à l'enseignement public et autorise l'aide financière pour la construction d'ateliers en collège.

1984, Loi ROCARD. Dans l'enseignement agricole, le subventionnement sans limite est autorisé, sauf en ce qui concerne les premières constructions.

1985, Loi CHEVENEMENT. Elle répartit le forfait d'externat entre l'Etat et les collectivités territoriales de rattachement selon le même schéma que pour l'enseignement public

III L'ECOLE DANS LE DEPARTEMENT.

CG le 6 floréal an XIII : 25 avril 1805 : « Les écoles primaires ne sont pas organisées car on ne peut appeler de ce nom quelques écoles particulières disposées sans ordre, établies sans autorisation et dans lesquelles il n'y a ni discipline ni surveillance publique, ni mode uniforme d'enseignement. Il existe sept écoles secondaires dans le département : une à Lannion, une à Tréguier, une à St Briec, une à Lamballe, une à Guingamp et deux à Dinan. » 1N5



10 août 1810 : l'autorisation d'enseigner est accordée aux Frères de l'Instruction Chrétienne.

4 mars 1813. Effectifs des instituteurs primaires autorisés : 29 dans l'arrondissement de Lannion, 21 dans celui de St Briec, 5 dans celui de Dinan, 14 dans celui de Guingamp et 3 dans celui de Loudéac, à Loudéac, Uzel et St Caradec. 1T56

CG le 3 septembre 1822: « Ce n'est pas avec vous Messieurs que je dois m'appesantir sur l'utilité de l'éducation. Il n'est aucun d'entre vous qui ne soit convaincu qu'elle est la base des principes de religion et de morale qu'il est nécessaire d'imprimer dans le cœur de la jeunesse de tous les états. M De MURAT, l'un de mes prédécesseurs, vous fit connaître l'an dernier l'importance des écoles primaires et vous entretint particulièrement des Frères de l'Instruction Chrétienne établis par l'Abbé De La MENAIS, mais qui n'étaient pas encore reconnus légalement. Depuis cette époque la congrégation des Frères a été reconnue par une ordonnance royale du 1^{er} mai 1822. Cette institution, formée par un homme que son dévouement ne distingue pas moins que sers grands talents, parait réunir tous les moyens d'enseignement, tous les avantages que l'on peut désirer pour l'éducation primaire et il est certain qu'elle a mérité l'approbation générale. Tout ceci ne vous fera pas plus balancer que moi, je l'espère du moins, à accorder un secours de 4 000F sur chacun des deux exercices 1822 et 1823. » 1N10

CG le 13 septembre 1828 : « Le département ne possède que 108 écoles pour une population de 581 684 âmes, savoir :

32 dans l'arrondissement de St Briec dont 11 en ville
33 dans l'arrondissement de Lannion dont 11 en ville
24 dans l'arrondissement de Dinan dont 6 en ville
6 dans l'arrondissement de Loudéac dont 1 en ville
13 dans l'arrondissement de Guingamp dont 3 en ville.

Il résulte de ces chiffres que sur 120 000 individus susceptibles d'être scolarisés, 24 000 seulement (20%) savent lire et écrire. Pour aider au développement de l'instruction, le Conseil Général décide de prendre à sa charge le traitement de 10 instituteurs. » 1N1

CG le 18 mai 1831 : « Sur 94 communes formant l'arrondissement de St Briec, 39 seulement sont pourvues d'instituteur dont la capacité est généralement en dessous de ce qu'elle devrait être et le plus grand nombre appartient à une congrégation religieuse.

L'arrondissement de Dinan comprend 90 communes sur lesquelles 22 seulement sont pourvues d'instituteurs.

L'arrondissement de Guingamp, sur 73 communes n'en compte que 18. » 1N16



PLEMET (C.-du-N.). — L'Arrivée au Bourg par la Route de Merdrignac.

J SOREL, Ed.t., Rennes

CG juin 1832 : « M le Préfet fait observer au Conseil que l'obstacle le plus sérieux à l'établissement des nouvelles écoles est l'existence des écoles des Frères qui envahissent le département et qui s'étendront de plus en plus si la liberté absolue d'enseignement vient à être proclamée. Le Conseil émet le vœu qu'il soit inséré dans la loi sur l'instruction primaire une disposition portant qu'il y a incompatibilité entre les fonctions d'instituteur et les engagements particuliers qui lient entre eux et leurs chefs les membres attachés à des corporations religieuses quelconques. » 1N17

CG. 12 juillet 1834. Le Conseil considérant que les écoles des Frères de l'Instruction Chrétienne prospèrent partout où elles s'établissent, qu'au contraire les écoles laïques ont besoin d'être soutenues, arrête que les fonds non obligatoires et extraordinaires du département seront employés exclusivement à la construction des écoles laïques, au traitement et à l'encouragement des instituteurs. 1N20

CG. Septembre 1835. L'importance que le CG a mis à propager l'instruction primaire, les sacrifices qu'il a faits pour y parvenir ont déjà produit un tel résultat que les Côtes du Nord, autrefois désignés par une nuance si sombre, tiennent aujourd'hui dans le relevé général des départements de France, classés selon le nombre des

instituteurs établis au 1^{er} janvier 1835, le 14^e rang et se trouve le 1^{er} de tous les départements de la Bretagne. Le Finistère et le Morbihan arrivent aux 85^e et 86^e rangs et l'Ille et Vilaine, centre de l'Académie, n'a pu atteindre que le 49^e rang.

On s'est demandé si le produit des centimes levés sur tout le département pour l'instruction primaire serait donné exclusivement aux communes qui voudraient bâtir pour avoir des instituteurs laïcs et si celles qui auraient besoin d'une légère subvention pour achever l'école communale dans laquelle elles ont arrêté de placer un Frère en seraient absolument privées. Cette question a soulevé dans le Conseil une discussion gravement approfondie où les diverses opinions ont été soutenues avec chaleur.

Le Conseil considérant que les écoles des Frères ne sont pas sur un pied d'égalité avec les écoles laïques, que la puissante influence du clergé dans ce département dont il se sert pour faire triompher l'enseignement des Frères, ne pourrait manquer de faire tomber les écoles laïques si le département ne venait pas leur prêter son appui, que ces écoles ont les meilleurs résultats au point que le Conseil est convaincu qu'il faut leur attribuer en grande partie le rang distingué que l'instruction a atteint dans ce département, que le mot d'exclusion dont le sens est si odieux, ne représente ici qu'une idée d'utilité et de justice, le Conseil arrête que les fonds non obligatoires du département seront employés exclusivement à la construction des écoles laïques et à l'encouragement des instituteurs laïcs. 1N21

Année scolaire 1836-1837. Rapport de l'inspecteur primaire CAMPION.

Arrondissement	Nb de communes	Communes qui possédaient une école avant 1830	Communes pourvues d'instituteurs laïques	Communes sans école publique mais ayant une école privée de garçons	Communes entièrement dépourvues d'école.
St Brieuc	89	5	47	10	30
Dinan	83	5	31	19	32
Guingamp	72	5	26	4	42
Lannion	45	1	37	4	8
Loudéac	51	2	23	5	23

Beaucoup de communes ne possèdent pas de maison d'école et se montrent peu jalouses de s'en procurer. Jusqu'à ce moment ce n'est pas l'argent qui a manqué, mais le zèle.

En 1830, 18 communes seulement possédaient une école. Elles sont 74 aujourd'hui, mais 14 d'entre elles ne possèdent aucun mobilier.

Les maisons neuves sont bien bâties ; certaines communes ont cependant sacrifié les salles de classe au profit des pièces réservées à la mairie, à la justice de paix et aux sociétés littéraires. Les vieilles maisons laissent à désirer. Trois locaux sont particulièrement malsains, je veux parler des ossuaires autrefois destinés à recevoir les ossements et que les communes de Buhulien, Plougonver et Hénanbihen osent considérer comme des salles de classe convenablement disposées.

Parmi les communes, les unes veulent des instituteurs laïques, les autres désirent des frères. Les premières, exceptées deux ou trois où personne ne veut aller car elles n'offrent pas de quoi vivre à celui qui s'y établirait, ont trouvé des maîtres aussitôt qu'elles en ont fait la demande. Les secondes au contraire ont souvent été obligées de sursoir à l'ouverture de leur école ou d'accepter provisoirement un frère non breveté.

Dans l'arrondissement de Loudéac, 4 instituteurs gagnent mois de 1F par jour, 14 entre 1 et 1,5F, un entre 1,5 et 2F et un plus de 2F. Que peut on faire entendre aux instituteurs comme ceux de la Chèze et de St Mayeux qui, pleins de confiance dans l'avenir, entraient il y a six ans avec ardeur dans la carrière perdent courage et ne cherchent aujourd'hui qu'une occasion favorable de l'abandonner, dégoûtés par les privations. La désertion a commencé, il importe de l'arrêter en rétribuant plus convenablement ceux qui se dévouent aux pénibles fonctions de l'enseignement.

Ceux que 1830 trouva à la tête des écoles n'avaient en général d'autre préparation à l'enseignement que des études mal faites. Ils jouissaient souvent d'une réputation bien méritée d'inconduite et d'immoralité qu'ils ont léguée à leurs successeurs. Les laïques reçus depuis la création des commissions d'examen sont supérieurs à leurs devanciers, tant par leurs connaissances que par leur conduite. Cependant, ils sont loin d'inspirer toute la confiance sans cet héritage de prévention qu'ils ont recueilli de leurs prédécesseurs.

Les frères exercent en vertu, soit d'une lettre d'obédience, soit d'un brevet obtenu après examen. Dans le premier cas ils sont généralement peu instruits, dans le second ils possèdent un niveau d'instruction convenable.

Le laïque observé au début avec défiance est obligé de conquérir l'estime par sa bonne conduite. Le frère doit tout d'abord à son costume et à la protection du desservant le respect que lui porte l'habitant des campagnes. Le laïque et le frère comprennent cependant également la gravité de leur mission et s'efforcent de former au mieux des élèves religieux et instruits.

Partout on sent le besoin d'un règlement. L'instituteur qui écrit bien s'occupe trop de l'écriture, celui qui a un goût prononcé pour l'arithmétique donne trop de soins à cette partie, l'un n'attache d'importance qu'à la grammaire,

l'autre ne pense qu'à la lecture. En un mot, chacun suit ses goûts. De même, les récompenses et les punitions sont abandonnées aux caprices du maître. Les frères, si j'en crois les élèves, font encore usage de la férule.

Les écoles de filles sont presque toutes dirigées par des religieuses.. Les irrégularités fourmillent. Les uns n'ont pas de brevet, les autres pas d'autorisation pour la commune où elles exercent. Les mutations sont si fréquentes qu'il est presque impossible d'en suivre le mouvement. Il n'est pas rare de voir la même institutrice changer de résidence trois ou quatre fois dans l'année. L'enseignement qui y est donné est généralement pitoyable. 1T16

26 X^{bre} 1836. L'inspecteur primaire CAMPION.

« Sur la côte, on sait apprécier l'importance de l'enseignement primaire. Des exigences sociales de toutes espèces commandent aux familles de procurer l'instruction à leurs enfants. Dans l'intérieur au contraire, les paysans tiennent à leurs habitudes routinières. Il n'a pas appris, il ne désire pas que son fils devienne plus savant que lui. De plus, pour l'envoyer à l'école, il faudrait payer un pâtre pour garder le troupeau et il n'aperçoit pas les avantages qu'il pourrait retirer de tels sacrifices. Dans le pays breton, la masse du peuple partage cette indifférence, mais le chef de famille aisé, en rapports continuels avec des gens qui ne comprennent pas son langage, veut que son fils apprenne le français et voit que l'école est le moyen d'arriver à ce but.

Les congréganistes sont des frères de l'instruction chrétienne. Ces religieux ne manquent jamais de trouver au presbytère le logement et la nourriture. Tranquilles pour le présent, affranchis par le célibat de toute préoccupation familiale, ils appartiennent tout entier à leur école. Tous s'estimeraient heureux si quelque uns, dans une prévoyance lointaine, ne s'inquiétaient pour les jours de leur vieillesse.

Sur les 27 institutrices, dix sont laïques, les 17 autres ont fait des vœux. Des dix laïques, sept ne retirent que 300F de leur travail. Ce sont, il est vrai, les moins capables.

Les religieuses joignent toujours aux produits des écoles le revenu de quelque dotation, les bénéficières qu'elles retirent de la vente de quelques médicaments et les honoraires des visites qu'elles font aux malades non indigents. Leurs conditions de vie sont donc meilleures que celles des laïques.

Un seul instituteur a eu le malheur d'être soupçonné d'impureté. On n'a pas tardé à reconnaître qu'il avait été l'objet d'injustes préventions. Trois instituteurs publics se sont rendus coupables d'excès de boisson. Des soupçons appuyés par quelques apparences de certitude se sont élevés sur le sobriété de 22 instituteurs publics ou privés. Cette catégorie se compose particulièrement de vieux instituteurs.

Nulle part le plus léger soupçon ne plane sur la moralité des institutrices. Partout au contraire elles sont des modèles de vertu. Mais je ne peux pas rendre le même témoignage sur leur capacité. Elles ne savent presque rien. Cependant, les filles du St Esprit et les Sœurs de la Sagesse présentent d'honorables exceptions.

Contenu de l'enseignement. Instruction religieuse : presque partout l'enfant sait parfaitement la lettre du catéchisme, mais il ne répondra pas si on change un mot à la question.

Lecture : tout va bien, sauf que les instituteurs ne s'occupent pas à expliquer aux enfants le sens des mots et des phrases contenus dans les passages qu'ils viennent de lire.

Ecriture : brillante chez quelques frères, médiocre ailleurs.

Le calcul n'est négligé que dans quelques écoles de filles.

Système métrique : il n'est convenablement enseigné que dans une dizaine d'écoles.

Instituteurs ambulants. Ce sont des hommes qui vont de hameau en hameau, de champ en champ donner pour 0,25F par mois et un repas par semaine une leçon individuelle de catéchisme et de lecture aux enfants qui ne peuvent ou ne veulent pas aller à l'école. Toujours errants, ils sont partout mais on ne peut les saisir nulle part. Nous n'avons pu en voir que 51. Pas un n'a le brevet. Plusieurs ont cependant plus de connaissances qu'on s'attend à trouver dans ces espèces de mendiants. Quelques uns ont même fait toutes leurs études, mais la paresse et l'ivrognerie les ont conduits à ce triste métier. 1 200 enfants au moins reçoivent l'instruction de cette manière. Ces hommes rendent donc quelques services mais ils sont un fléau pour les écoles publiques qu'ils privent d'un grand nombre d'élèves. »

1T16.

Remarque : les notions d'école publique et d'école privée n'ont pas les mêmes significations qu'aujourd'hui. Une école publique se tenait dans des locaux mis à disposition des enseignants par la mairie. Les instituteurs étaient payés pour partie par la mairie, pour partie par les parents des élèves. Mais l'instituteur était, soit un laïc, soit un congréganiste. Une école privée fonctionnait dans des locaux privés avec des fonds privés.

CG. Août 1840. Rapport de l'Inspecteur CAMPION : « Nos instituteurs sont à la hauteur de leur mission. Ainsi, la révolution culturelle est déjà complète dans la partie maritime des Côtes du Nord. Dans l'intérieur du pays elle s'opère plus lentement, mais enfin, elle s'opère. » 1N26

« Ecoles communes aux deux sexes. Cette confusion peut avoir des suites fâcheuses. Cependant aucun désordre n'a eu lieu jusqu'ici. Nous nous sommes bornés à engager les communes à élever une séparation entre les filles et les garçons, à recommander aux comités une surveillance plus active, à conseiller aux maîtres de ne jamais perdre de vue les enfants pendant les récréations et à établir une heure différente pour la sortie des filles et celle des garçons afin qu'ils ne fassent pas ensemble le trajet de l'école à leur demeure. » 1T16

CG. Août 1843. En 1833 le nombre des communes ayant des écoles publiques était de 65. Il est maintenant de 250. A la même époque, le nombre des garçons qui suivaient ces écoles était de 8 890, dans la proportion de 1 sur 35. En 1843 il est de 17 071 dans la proportion de 1 sur 17. Les progrès sont de même à remarquer dans les écoles de filles. En 1833 le nombre des institutrices ne s'élevait qu'à 55, il est aujourd'hui de 190 qui donnent l'instruction à 11 700 filles.

En 1841, les élèves qui fréquentaient les écoles primaires étaient :

14 844 garçons et 9 914 filles dans les Côtes du Nord.

11 265 garçons et 5 861 filles dans le Finistère.

14 930 garçons et 11 669 filles dans l'Ille et Vilaine.

11 667 garçons et 9 466 filles dans la Loire Inférieure

9 543 garçons et 4 489 filles dans le Morbihan.

En 1841, le nombre des maisons d'école appartenant aux communes était de 93 dans les Côtes du Nord, 78 dans le Finistère, 86 dans l'Ille et Vilaine, 64 dans la Loire Inférieure et 59 dans le Morbihan. 1N2

21 mars 1844. L'inspecteur primaire : « Ecoles des garçons. En 1833, 65 communes avaient une école. L'ignorance, l'insouciance, le langage breton, la misère, la dispersion des habitants et les défiances du clergé ont opposé leur indifférence, leur inertie et leurs préjugés aux progrès de l'instruction. Malgré ces entraves, 189 communes ont depuis cette date accepté les bénéfices de l'enseignement. Ainsi, sur les 376 communes du département, 254 sont actuellement pourvues d'une école publique de garçons et 17 d'une école privée.

Ecoles de filles. Il n'y a que 50 communes à avoir une école publique pour les filles. Pour rendre ce tableau moins sombre, ajoutons que le zèle religieux est venu au secours des administrations locales et qu'il entretient 92 écoles privées. » 1T16



En 1845, trois communes du canton sont dépourvues d'une école communale de garçons : à la Ferrière, 696 habitants, 56 enfants sont privés d'école, à St Barnabé 981 habitants 78 enfants et à St Etienne 685 habitants 61 enfants. 1T37.

CG. Septembre 1846. Il ya aujourd'hui 529 écoles de garçons et de filles. Le nombre d'élèves est de 34 206. Sur ce nombre, 355 sont bien ou très bien tenues, 102 assez bien. 72 seulement sont mal dirigées. Mais parmi ces dernières, les écoles communales ne figurent que dans la proportion de 7% et les écoles privées de 22%.

Il reste encore un assez grand nombre de communes privées de tout moyen d'instruction mais comme ce sont des communes pauvres, on doit s'attendre que désormais les progrès seront plus lents

La commission pense qu'il faut principalement veiller à ce que les instituteurs attachent une grande importance à inculquer dans l'esprit de leurs élèves les principes de la religion et de la morale et, pour leur en faire aimer le principe, il est nécessaire que les maîtres leur en donnent les premiers l'exemple. 1N32

1847. Stage de formation des maîtres.

5h30 du matin : cours de Français. A la fin de la journée chaque instituteur doit présenter non seulement copie de la dictée, mais encore deux ou trois phrases de sa composition sur chacune des règles qui ont fait l'objet de la leçon.

7h30 : sortie.

De 8h30 à midi, leçon d'après le mode mutuel.

De 1h à 2h, arithmétique.

De 2h à 7h, étude sous la surveillance d'un instituteur. Les inspecteurs se font un devoir d'aller, chacun à des heures différentes, s'assurer du maintien de l'ordre et de la discipline.

Les instituteurs sont logés dans des maisons désignées par l'inspection. A 9h du soir, rentrée obligatoire au domicile. 1T41

CG. Août 1848. Le personnel de l'instruction primaire se compose de 724 instituteurs et institutrices ? Le comité préposé à leur surveillance a fourni les meilleurs témoignages sur la moralité de 718 d'entre eux et blâme la conduite des six autres. 1N34

CG. Août 1850. 59 communes sur environ 375 attendent encore l'ouverture d'une école pour garçons. (53 en 1851.) 1N36

CG. Août 1854. 14 nouvelles écoles se sont ouvertes cette année : cinq pour les garçons, deux pour les filles et sept mixtes. On doit y ajouter huit nouvelles écoles libres. On a construit treize maisons d'école. Cette année 19 607 garçons ont suivi nos écoles : 8 799 payants et 8 232 gratuits dans les écoles communales, 1 661 payants et 911 gratuits dans les écoles libres. Le nombre de filles est évalué à 15 880. 1N40.

24 février 1855, l'inspecteur primaire.

« 40 communes restent dépourvues de moyens d'instruction pour les garçons dont Maroué 2400 habitants.

L'instruction des filles présente des lacunes plus considérables encore : 130 communes n'ont pas d'école spéciale destinée aux filles dont Plouguernevel 3752 habitants, Glomel 3673, Ploubezre 3487, Plounévez Quintin 3049, St Brandan 2933, Penvenan 1913, Plouguiel 2783, St Nicolas du Pélem 2668, Kergrist Moëlou 2422, Maël Carhaix 2202, Ploumagoar 2189 et Carnoët 2060. » 1T16

10 août 1855. Conseil départemental de l'Instruction publique.

Instruction secondaire. Le département compte :

*Un lycée à St Brieuc, 277 élèves.

* Trois collèges communaux : Dinan 110 élèves, Lannion 74 et Lamballe 40.

* Cinq établissements privés : St Charles à St Brieuc, ND à Guingamp, St Joseph à Quintin, l'externat de M ROBERT à Lannion et celui de l'abbé CADORET à Loudéac. Le chiffre total de la population écolière de ces divers établissements est de 754 élèves.

Instruction primaire.

*Etat de l'enseignement. Sur les 379 communes du département

253 ont des écoles publiques spéciales aux garçons, 66 ont des écoles mixtes, 21 sont réunies pour l'entretien d'une école

35 communes n'ont aucun moyen d'instruction propre aux garçons.

112 communes seulement entretiennent des écoles communales spéciales aux filles.

86 possèdent des écoles libres.

115 communes ne donnent aucune instruction aux filles.

*Population des écoles. 100 000 enfants se trouvent en âge de fréquenter une école.

Arrondissement	Population	Garçons	Filles	Total
St Brieuc	180 275	6 916	6 174	13 090
Dinan	118 328	4 411	4 042	8 453
Guingamp	126 683	2 854	1 865	4 719
Lannion	114 737	3 206	2 080	5 286
Loudéac	92 590	2 300	2 298	4 598
Total	632 613	19 687	16 459	36 146

Les écoles sont généralement fréquentées depuis le mois de novembre jusqu'au mois de juin.

*Conduite des écoles. Tout le personnel soumis aux conseils et aux avis de l'administration se recommande aujourd'hui par la dignité de sa conduite et par son zèle persévérant. Les instituteurs et institutrices s'appliquent à mériter l'estime et la confiance des familles et des autorités. 1T16

CG. Septembre 1855. Sur les 379 communes du département, 273 possèdent des écoles publiques de garçons, 21 autres se sont adjointes aux premières pour profiter de l'enseignement et contribuent à l'entretien du local. Quatre communes ne possèdent que des écoles libres et 66 ont des écoles communales mixtes. 35 communes sont encore privées à cette heure de moyens d'instruction, même pour les garçons.

Cette année on a vu s'ouvrir 11 écoles communales mixtes et trois écoles spéciales aux filles. 1N41

CG. 25 août 1856. Le CG constate que pour une population de 630 000 âmes, nous ne possédons que 704 écoles sur lesquelles on compte 262 écoles publiques spéciales aux garçons, 122 spéciales aux filles et 68 écoles mixtes. Les écoles libres fréquentées par les garçons s'élèvent au nombre de 21. Celles de même nature fréquentées par les filles à 125. Le surplus comprend les écoles d'asile publiques, les écoles d'asile libres, les classes d'adultes et d'ouvriers.

M L'Inspecteur d'Académie se montre encore plus sévère, car il estime qu'on doit réputer purement nominales cent écoles où l'enseignement végète, soit à cause de l'irrégularité de la position de l'instituteur, soit à cause de l'inassiduité des élèves.

Une statistique nous apprend que 41 344 élèves seulement fréquentent les écoles ouvertes dans notre département et nous enregistrons avec un profond sentiment de regret cette révélation amère et décourageante que les Côtes du Nord comptent aujourd'hui 52 098 enfants de 7 à 13 ans complètement sevrés de toute instruction élémentaire. Pourtant vous n'avez manqué ni de sollicitude ni de persévérance à poursuivre cette émancipation intellectuelle que vous vous étiez imposés comme un devoir envers la société. Vous avez surtout appelé de vos vœux la création de ces écoles de filles qui doivent exercer une si heureuse influence sur nos populations rurales et introduire au sein des familles l'esprit d'ordre, d'économie et de concorde en sanctifiant le foyer domestique par la présence d'une épouse vertueuse et d'une mère chrétienne.

Pourquoi donc, à cette heure, avons-nous si peu recueilli après avoir tant semé ? C'est qu'il ne suffit pas que les exemples viennent de haut pour être suivis. Il faut encore qu'ils soient compris des populations auxquelles ils s'adressent et on ne saurait dissimuler que dans certaines communes rurales l'esprit des Conseils est stationnaire par la nature même des éléments qui les composent. Une autre cause nous dit l'Inspecteur d'Académie, c'est l'absence d'une école normale préparatoire au professorat. C'est là en effet que les maîtres peuvent apprendre ces méthodes qui rendent l'enseignement plus facile à l'instituteur et plus profitable à l'élève. La science du professorat en effet ne s'improvise pas, elle ne se conçoit pas non plus spontanément. Il faut que cette science leur soit inculquée par un directeur intelligent et qu'ils fassent l'application de sa méthode sous sa surveillance. 1N42

CG. Août 1860. Rapport de M GAULTIER Du MOTTAY.

Situation des communes. En 1859, 202 communes seulement possédaient des écoles distinctes pour chaque sexe. Nous en comptons 213 en 1860. Nous comptons 64 communes n'ayant qu'une seule école de garçons et 4 n'ayant qu'une classe de filles. Le nombre des écoles mixtes est monté à 80. Mais 20 communes sont encore totalement privées de classes, soit deux de moins que l'an passé.

Nombre d'écoles. Le nombre total des écoles de toute nature dans le département était de 621 en 1859. Cette année il est de 631. En voici la décomposition.

Ecoles publiques ou libres de garçons tenues par des laïques : 183

Ecoles publiques ou libres de garçons tenues par des membres de congrégations religieuses : 105.

Soit 288 en tout.

Ecoles publiques ou libres de filles tenues par des laïques : 144.

Ecoles publiques ou libres de filles tenues par des religieuses : 136.

Soit 260 en tout.

Ecoles mixtes tenues par des laïques : 52.

Ecoles mixtes tenues par des religieuses : 31.

Soit 83 en tout.

Le rapport de ces écoles avec celui de la population scolaire établit une classe pour 137 enfants de 7 à 13 ans.

Nombre d'enfants qui ont fréquenté les écoles.

Un recensement nous fait savoir que notre département possède 86 704 enfants de 7 à 13 ans : 43 649 garçons et 43 055 filles. Sur ce nombre 44 358 élèves seulement jouissent du bienfait qui leur est offert, soit 24 884 garçons et 19 474 filles. 1860 compte cependant 5 459 élèves de plus qu'en 1859. Pour les enfants fréquentant les écoles, 9 596 garçons et 6 745 filles ont bénéficié de l'enseignement gratuit.

Classification des écoles. L'amélioration des établissements scolaires au point de vue de l'instruction se fait aussi sentir d'une manière sensible. En 1860, nous comptons 100 écoles très bonnes au lieu de 85 en 1859, 180 de bonnes au lieu de 209, 203 d'assez bonnes au lieu de 180. Le nombre des écoles médiocres est stationnaire.

Salles d'asile. Le nombre de ces établissements est actuellement de 18 dans le département. 2 799 enfants reçoivent des soins et une éducation toute maternelle. Leur nombre s'est accru de 445 depuis l'an passé.

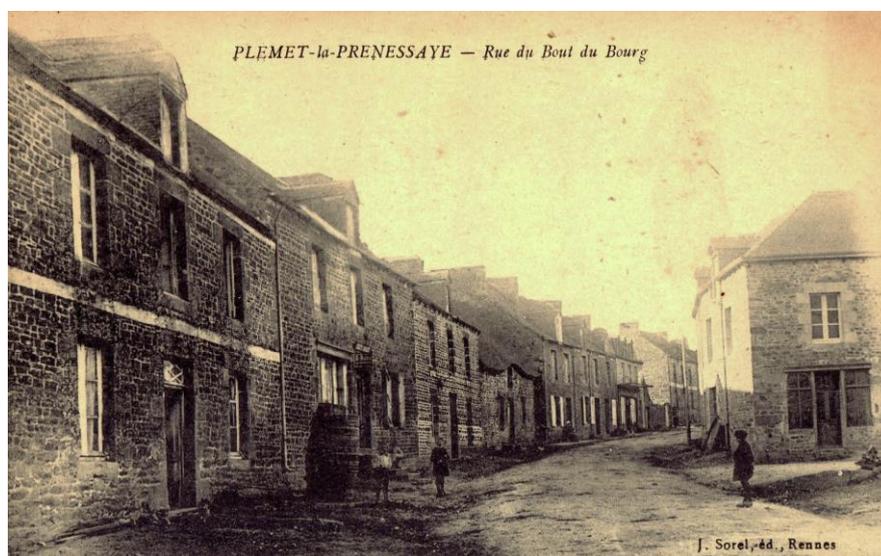
Classes d'adultes, d'ouvriers, d'apprentis. Trois classes seulement sont ouvertes dans le département et ne reçoivent que 30 élèves. En 1859 on comptait 26 écoles d'ouvriers. Elles ne sont plus que 24 cette année. Le nombre d'élèves diminue : 1 067 cette année, 1 160 l'an passé. Il n'existe plus d'écoles du dimanche.

Etat des maisons d'école. L'état matériel des édifices classiques continue de s'améliorer. Le nombre des maisons actuellement en construction est de 38 contre 28 l'an passé.

Situation morale des instituteurs. Nous nous plaisons à constater que tous les instituteurs se recommandent à l'estime publique, à la confiance des familles et à la bienveillance de l'autorité par la sagesse de leur conduite, leur désir de bien faire et par le zèle qu'ils montrent dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Il y a émulation à cet égard entre les instituteurs laïques et les instituteurs congréganistes. Aucune peine disciplinaire n'a été prononcée dans le courant de l'année. Quant aux institutrices, elles continuent toutes, par leur dévouement, à mériter d'être proposées comme modèles aux jeunes filles qui leur sont confiées.

Cours préparatoire pour les instituteurs. Le cours préparatoire d'instituteurs annexé au collège de Lamballe a déjà donné à l'enseignement dix jeunes gens brevetés. 1N46



14 février 1861. L'Evêque de St Brieuc à l'Inspecteur d'Académie : « Après vous avoir offert l'hommage de mes sentiments distingués, permettez-moi de vous signaler quelques faits qui sont des infractions aux règlements et un danger pour la morale.

La maison des Sœurs de Noyal n'a pas de lieux d'aisance, ni pour les Religieuses, ni pour les élèves. C'est pourtant une école mixte. La commune de Trigavou a une classe mixte sans latrines pour les enfants. A St Ygneuc il y a deux cabinets dans le jardin, mais l'un près de l'autre. Ils se trouvent derrière la maison, de sorte que la surveillance est impossible. C'est absolument comme s'il n'y en avait pas pour les garçons, car la Sœur est obligée de leur défendre d'y aller, de peur que les deux sexes ne s'y rencontrent. 1T149

CG. Août 1861. 19 communes sont encore privées d'école.

Pensionnat. 74 écoles possèdent des pensionnats et ont reçu 1 416 internes. 19 reçoivent 474 garçons et 55 logent 942 filles. La tenue de ces établissements est en général très satisfaisante. 1N47.

CG. Août 1863. 15 communes sont encore dépourvues d'école. 1N49

CG. Août 1864. En 1862, les écoles avaient été fréquentées par 312 garçons et 343 filles pour 1 000 enfants de chaque sexe. Les proportions sont aujourd'hui de 508 et de 527 sur 1 000. Cependant nous avons le regret de le dire, trop d'enfants ont encore cette année déserté les classes pour aider leurs parents aux travaux des champs. Peut être parviendra-t-on à en prévenir cet abandon en autorisant les instituteurs, à l'époque des grands travaux agricoles, à changer les heures de classe selon les besoins ou convenances des familles.

Le nombre des classes d'adultes a atteint 72 pendant le dernier exercice. 1N50

CG. Août 1865.

Situation au point de vue des écoles. Le nombre des communes qui ont des écoles distinctes pour chaque sexe est de 243. Cependant, il existe 49 communes n'ayant qu'une école de garçons et 2 n'ayant qu'une école de filles. Le nombre des écoles mixtes est de 85. Il n'y a plus que 14 communes qui soient dépourvues de tout moyen d'instruction.

Nombre des écoles. 686 écoles existent actuellement dans le département.

298 écoles de garçons : 279 publiques et 13 privées.

303 écoles de filles : 154 communales et 149 privées.

85 écoles mixtes.

Plusieurs de ces établissements possèdent des pensionnats primaires. Leur nombre, tant de garçons que de filles, est de 46. Ils renferment 909 pensionnaires.

Nombre d'enfants. Le rapport de la population scolaire avec le nombre des enfants susceptibles d'aller à l'école est de 77 % pour les garçons et de 31% pour les filles. Plus du tiers de la population scolaire profite de la gratuité.

Classification des écoles. On compte 268 bonnes, 201 assez bonnes et 149 passables. Malheureusement nous devons compter 55 médiocres et 13 mauvaises.

Salles d'asile. Leur nombre n'est que de 22. Elles ont reçu 3 194 petits enfants.

Classes d'adultes. 78 de ces écoles ont ouvert leurs portes à 1 309 jeunes gens qui ont ainsi employé d'une manière fructueuse le temps qu'ils auraient passé dans des veillées inutiles, souvent prolongées, quand elles ne sont pas dangereuses parfois.

Classes d'ouvriers et d'apprentis. Une école d'apprentis et 22 d'ouvriers accueillent 803 jeunes personnes employées aux travaux d'aiguille.

Maison d'école. Mobilier. Beaucoup sont dépourvues de préau et de lieux d'aisance. Dans bien des endroits c'est le zèle qui fait défaut et les communes ne s'imposent rien au-delà de ce qui peut être exigé d'elles. Quant au mobilier classique, 280 possèdent des mobiliers convenables, 132 sont à peu près garnies des objets les plus médiocres et 130 ne présentent que des meubles usés ou défectueux.

Cours préparatoire d'instituteurs de Lamballe. Il fournit actuellement en moyenne quatre instituteurs par an au département. Ce nombre suffit à peu près à remplir les vides. 34 Y ont été formés et partout on se loue de leur conduite, de leur zèle et des résultats qu'ils obtiennent.

Cours préparatoire d'institutrices de Ste Anne à Lannion. Les élèves de Ste Anne se distinguent par la solidité de leurs principes, leur aptitude et leur tenue.

Conclusion: le service de l'instruction primaire continue à marcher d'une manière satisfaisante dans le département. 1N51

CG. Août 1866. Sur une carte teintée en tons plus ou moins sombres, véritable carte de France de l'ignorance, nous tenons le 85^e rang sur 89. Sur 100 adultes, il y en a 55 qui ne savent ni lire ni écrire. Il n'y a plus que douze communes à ne pas avoir d'école. 1N52

CG. Août 1867. Ouverture des concours cantonaux. 1N53.

CG. Août 1868. Sur 384 communes qui composent le département, 373 sont pourvues d'établissement à divers degrés. 1N54

CG. Août 1869. Votre commission est loin d'être hostile à la gratuité absolue de l'instruction primaire. Elle l'admet volontiers en principe comme un des moyens propres à répandre l'instruction primaire. Mais d'un autre côté, elle croit devoir appeler votre attention sur les graves conséquences qu'entraînerait pour votre budget obéré, la généralisation de cette mesure dans un département qui compte 384 communes.

...Les faits ont démontré, dit M le Préfet, combien les concours cantonaux sont propres à exciter le zèle des instituteurs et à entretenir l'émulation entre les élèves. Un membre exprime sa crainte en ce qui concerne la tendance que pourraient avoir quelques maîtres en vue de la bonne renommée de leur école de s'attacher à faire briller quelques élèves et de négliger les autres. Il croit qu'en substituant aux concours annuels des concours à époques indéterminées, quoique toujours faits à la fin de l'année scolaire, il serait possible de se prémunir contre la tendance que l'on redoute chez certains maîtres, puisque dans l'ignorance de l'époque du concours, ils échapperaient à la tentation d'y préparer par des soins exclusifs les élèves d'élite de leurs écoles. 1N55

CG. Avril 1872. 61 351 enfants fréquentent les écoles, soit 70% du total. Mais il reste 26 386 qui ne reçoivent aucune instruction. 1N57

1872. Conseil départemental de l'Instruction publique.

*Situation des communes. Sur les 387 communes du département, neuf sont encore dépourvues de tout moyen d'instruction.

* Education et enseignement. Nous continuons à constater que le personnel de l'enseignement primaire est excellent. Dans beaucoup d'écoles mixtes l'enseignement laisse à désirer. Il faut en effet une institutrice bien douée pour la direction de ces écoles qui comptent généralement 60 élèves et quelques fois plus de 100.

* Cours d'adultes. 365 cours d'adultes ont été ouverts cette année : 234 pour les hommes et 131 pour les femmes. Ils sont suivis par 7 567 hommes et 3 211 femmes.

* Salles d'asile. Nous ne comptons que 31 salles d'asile, 18 publiques et 16 libres, toutes tenues par des religieuses. Elles ont reçu 4 402 enfants.

* Fréquentation.

Ecoles publiques.

Nombre d'élèves dans les écoles publiques spéciales aux garçons : 28 412 en 1872, 26 524 en 1871

Nombre d'élèves dans les écoles publiques spéciales aux filles : 18 100 en 1872, 17 037 en 1871.

Nombre d'élèves dans les écoles publiques mixtes : 3686 garçons et 3577 filles.

Ecoles libres.

Nombre d'élèves dans les écoles libres de garçons : 2 213 en 1872, 2 030 en 1871.

Nombre d'élèves dans les écoles libres de filles : 9 204 en 1872, 9 022 en 1871.

Nombre total des enfants ayant en 1872 de 7 à 13 ans : 39 325 G et 39 116 F soit 78 441 en tout. (77 577 en 1871)

Nombre des enfants ayant fréquenté l'école en 1872 : 29 012 G et 25 550 F soit 54 562 en tout. (51 191 en 1871)

Nombre des enfants qui n'ont pas fréquenté l'école pendant toute l'année en 1872 : 10 319 G et 13 566 F soit 26 386 en tout. (26 386 en 1871)

Nombre d'enfants de 13 ans entièrement dépourvus d'école en 1872 : 1 616 G et 2 127 F soit 3 743 en tout. (4 492 en 1871). 1T16

CG. Août 1873. Le CA de Loudéac signale que trois communes, St Ygeaux, Caurel et Coëtlogon n'ont pas encore d'école primaire. 1N58

CG. Avril 1875. Sur 84 456 enfants susceptibles de fréquenter les écoles, 21 417 soit 20% du total manquent encore à l'appel. 13 845 personnes fréquentent les classes d'adultes. 1N60

CG. Août 1878. L'an passé, sur les 389 communes du département, il y en avait encore cinq qui se trouvaient dépourvues de toute école. Aujourd'hui ce nombre est réduit à trois. Ce sont les communes de Tréogan, Trédaniel et du Moustoir. Et il est juste de dire que les garçons payants de Trédaniel suivent l'école de Moncontour et que les filles sont reçues gratuitement moyennant une redevance municipale dans l'école similaire de la même localité.

Le total des élèves de nos écoles est de 74 141. Malheureusement, la moyenne de présence n'a été, de septembre à février, que de 51 872 et pendant le cours de l'année de 53 292. Ce nombre indique le chiffre réel des élèves fréquentant les écoles du département.

De notables améliorations ont été apportées aux locaux et aux mobiliers scolaires mais ils sont encore insuffisants.

Le nombre des illettrés de la classe 1878 est de 39,01%. Il était de 47,66% en 1866.

Le chiffre des conjoints n'ayant pas signé leur acte de mariage était de 45,5% en 1876. En 1866 il était de 66,7%. D'après une statistique du ministère de la Justice, 63% des accusés étaient illettrés.

Un des obstacles à la diffusion des connaissances consiste pour une partie de nos populations dans la difficulté de passer des formes de la langue originelle à celles plus compliquées de la langue française.

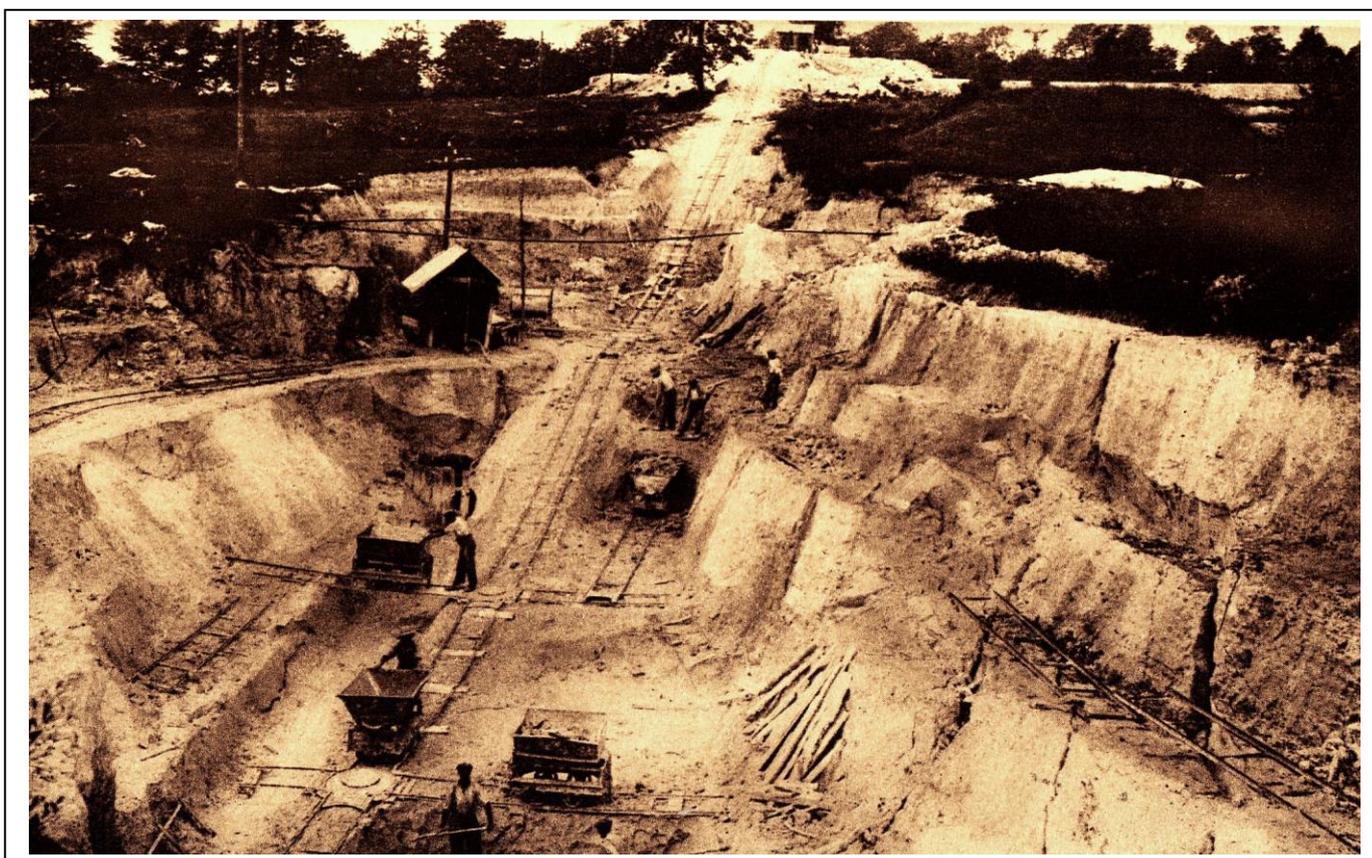
Le département compte 434 cours d'adultes et 34 salles d'asile dirigées toutes par des congréganistes.

Le personnel enseignant se compose de 433 instituteurs et de 823 institutrices. 1N63

CG. Août 1879. Votre commission a été saisie d'une pétition du CM de Merléac demandant que les vacances des écoles rurales fussent prolongées jusqu'au mois d'octobre, tout en laissant leur point de départ au commencement du mois d'août. Le motif invoqué est le suivant : l'école n'est fréquentée au mois de septembre que par les tout jeunes enfants, les plus grands restant chez leurs parents pour aider aux travaux de la récolte et il est très pénible pour les maîtres de faire classe dans ces conditions.

Votre commission estime au contraire qu'il y a intérêt à ouvrir l'école dès le mois de septembre. Les enfants les plus jeunes y trouvent asile et le prolongement des vacances serait très préjudiciable : les enfants resteraient trop longtemps sans enseignement, oublieraient les dernières leçons reçues, auraient grand peine à se remettre au travail et perdraient le goût de l'étude.

Pour ces motifs, votre commission vous propose de ne pas vous associer au vœu du CM de Merléac. 1N64



Carrière d'extraction du kaolin à Plémet.

CG. 1881. Seule la commune de Trédaniel dont les élèves fréquentent en grand nombre les écoles de Moncontour est encore privée de tout moyen d'instruction.

Les débats sont marqués par de très vifs affrontements entre le Préfet et quelques conseillers dont M HAUGOMAR DES PORTES, rapporteur de la commission de l'instruction primaire : « M l'Inspecteur insiste sur l'utilité des conférences pédagogiques et se déclare satisfait des résultats obtenus. Nous ne saurions partager son avis. La réunion du 21 juin où se trouvaient réunis 800 instituteurs, n'a été qu'une occasion de propagande politique. Vous connaissez tous le discours dans lequel M le Préfet n'a pas craint de traiter d'ennemis de l'instruction tous les adversaires du gouvernement.

...Votre commission déplore que l'on ait supprimé arbitrairement du programme d'examen l'instruction religieuse, base nécessaire de tout enseignement dans un pays chrétien. Cette suppression ne peut se justifier dans notre département où les populations aiment à affermir leurs sentiments catholiques et savent à l'occasion répondre aux actes de violence par de promptes et éclatantes réparations. »

M De KERARIOU proteste contre l'instituteur de Lanvélec qui, le 14 juillet, est monté sur le mur du cimetière pour raconter aux habitants de la commune que la France avait vécu 1 500 ans d'esclavage pour flétrir la tyrannie des nobles et pour prétendre qu'avant la Révolution ces nobles ne consentaient à prendre les lettres que leur présentaient les roturiers qu'avec une pince spéciale. 1N66

CG. 1882. M le Préfet soumet à votre examen le projet de création dans le département d'une école normale d'instituteur à St Briec. Votre commission n'a pas été convaincue de l'urgente nécessité de la création d'une école au chef lieu du département. Le recrutement des instituteurs laïques est assuré par le cours normal de Lamballe qui suffira à tous les besoins du service tant que l'administration ne se privera pas du concours si utile des instituteurs congréganistes.

HAUGOUMAR Des PORTES : « Il faut enfin jeter les masques et dire tout haut la vérité. Vous ne vous souciez guère de l'enseignement populaire, vous ne cherchez qu'à détruire dans le cœur de vos élèves toute notion religieuse et à rabaisser la noble mission d'instruire l'enfant au niveau d'un instrument de propagande politique. Pour arriver à ce but, vous ferez violence aux droits les plus sacrés des pères de famille, vous n'hésitez pas à former une génération d'hommes sans croyance, sans morale, dont vous espérez faire les serviteurs de votre pouvoir.

Représentant les populations catholiques de ce département nous ne pouvons pas nous associer à cette déplorable entreprise dont nous ne nous lasserons pas de signaler les dangers et les funestes conséquences.

L'Inspecteur estime qu'au moyen du nouveau système, l'éducation, l'instruction publique seront les garanties suprêmes des libertés du pays. Tenir un pareil langage à la veille de l'application de la mesure la plus despotique qui fut jamais est une insulte à la conscience publique, encore plus qu'un audacieux outrage à la vérité.

Telle est aujourd'hui la situation de l'enseignement dans notre département. Les craintes que nous exprimions l'année dernière se sont entièrement réalisées. Une persécution de tous les instants, une administration poursuivant de sa haine et de châtiments immérités les serviteurs les plus dignes, éprouvés par les plus loyaux services, voilà le pénible spectacle auquel nous avons assisté pendant l'année qui vient de s'écouler. L'avenir nous en réserve sans doute un plus douloureux encore. » 1N67

LES LOIS FERRY DANS LE DEPARTEMENT.

Les lois FERRY de 1882 consacraient le caractère obligatoire et laïque de l'enseignement primaire. Avant cette date, le catéchisme était matière principale et discipline d'examen. Un des rôles essentiels de l'instituteur était d'enseigner à l'enfant ses devoirs, tant comme chrétien que comme citoyen.

Ceux qui se réclament aujourd'hui de la laïcité continuent à honorer les principes fondateurs de cette philosophie politique. J'y vois pour ma part :

- * Séparation des pouvoirs.
- * Respect des convictions de chacun et de la différence de l'autre.
- * Respect des lois démocratiquement établies.
- * Droit pour chacun à l'autodétermination philosophique, spirituelle, sexuelle et sociale.
- * Emancipation par le savoir, l'analyse critique, l'engagement et l'action.
- * La laïcité étant une philosophie ouverte et dynamique, des différences de conception, d'approche et d'interprétation, c'est-à-dire tout le contraire du dogme, sont parfaitement compatibles.

Les lois FERRY rendaient l'école obligatoire. Cette loi restera longtemps inappliquée. En 1927, près de 10% des enfants ne recevaient aucune instruction. L'Inspecteur d'Académie signalait : « Dans la circonscription de Loudéac, la fréquentation est insuffisante et irrégulière. Un certain nombre d'enfants ne fréquentent aucune école. Parmi les causes figurent la misère, la difficulté des communications pendant l'hiver et l'éloignement des hameaux. Les parents pauvres gardent leurs enfants parce qu'ils ne peuvent ni les chausser, ni les habiller correctement ou parce qu'ils ont besoin d'eux pour surveiller leurs jeunes frères et sœurs ou pour garder les vaches. Le cœur se fige en entendant invoquer de pareils motifs d'absence. »

L'assiduité scolaire ne deviendra effective qu'après 1945. L'Inspecteur d'Académie faisait remarquer « que la seule menace de la suspension des allocations familiales produit son effet auprès des familles négligentes ou de celles qui seraient tentées d'utiliser trop souvent ou trop longtemps la main d'œuvre enfantine. »

On peut très nettement parler à cet égard d'un avant et d'un après, les lois FERRY de 1882 assignant à l'école un rôle qu'on lui ignorait jusqu'alors.

AVANT.

1828 : Le Sous-préfet de Loudéac : « L'instruction primaire bien dirigée a pour but d'élever les enfants dans les principes de morale, de religion et de fidélité au Roi. » 2N28

1852. Conseil Général : « Nous avons toujours veillé à ce que l'instituteur se montrât digne de son sacerdoce en faisant germer dans le cœur de ses élèves les principes immuables de cette morale chrétienne qui fortifie la famille et qui enseigne à l'enfant ses devoirs comme chrétien et comme citoyen. » 1N38

APRES.

1881. HAUGOUMAR DES PORTES, rapporteur de la commission de l'instruction primaire eu Conseil général : « Votre commission déplore que l'on ait supprimé arbitrairement du programme d'examen l'instruction religieuse, base de tout enseignement chrétien. Cette suppression ne peut se justifier dans notre département où les populations aiment à affermir leurs sentiments catholiques et savent à l'occasion, répondre aux actes de violence par de promptes et éclatantes réparations. » 1N66

1883. HAUGOUMAR DES PORTES : « Nous avons maintenant à vous donner une idée du nouveau programme d'enseignement qui semble avoir la prétention de tout traiter et qui aurait pour résultat, s'il était appliqué, de faire des enfants de nos campagnes des fainéants déclassés ou d'insupportables pédants. Ce programme comprend entre autres choses : l'instruction civique, les exercices militaires, la vannerie, le découpage du carton, le magnétisme, l'électricité, la classification des animaux et des végétaux, les phénomènes de la digestion et de la circulation, la pression atmosphérique, la musique, le dessin, l'étude des fossiles, etc....Est-il possible de prendre au sérieux un tel programme ?

Nous devons aussi parler du choix des livres classiques. L'administration autorise des manuels censurés par l'église et dépourvus aussi de tout sens patriotique. Un seul livre est banni de l'école, et il est honteux de le dire dans un pays catholique, ce livre c'est le catéchisme. » 1N68

1884, Conseil d'Arrondissement de St Brieuc : « Le Conseil émet le vœu que la récitation du catéchisme soit rétablie dans le programme des écoles primaires. Dans ce pays exclusivement catholique, le premier but des parents en envoyant leurs enfants à l'école est de leur faire donner l'enseignement religieux. » 1N69

1891, Conseil Général, HAUGOUMAR DES PORTES : « La tendance croissante au déclassement social, le besoin de jouissance, l'augmentation effrayante des crimes commis par des mineurs prouvent surabondamment que l'instruction civique et la gymnastique ne suffisent pas à former la conscience humaine et que l'instruction républicaine ne formera jamais pour la France les générations dévouées, fortes et patriotiques que l'éducation chrétienne lui a données pendant des siècles. » 1N76



CG. 1883. Parmi les membres du CG on peut noter la présence du Vicomte De BRELIZAL, du Marquis de BOISGELIN, du Marquis De CARNE, du Vicomte De LORGERIL, du Vicomte Dr BREIL De PONTBRIAND, du Vicomte De GUEBRIANT, du Vicomte De KERGARIOU, du Vicomte De CHAMPAGNY, du Vicomte De ROQUEFEUILLE, du Comte De TROGUINDY, de GAULTIER Du MOTTAY, de HAUGOUMAR Des PORTES, de HUON De PENANSTER, de Louis De LAUNAY, de NICOL De La BELLISME, de De KERMEL, de M Le PROVOST De LAUNAY, de De L'ARGENTAYE...

Rapport de la commission : « M l'Inspecteur attend d'heureux résultats des bibliothèques pédagogiques. Nous ne pouvons contrôler la composition de ces bibliothèques mais nous savons qu'il existe dans quelques unes d'entre elles des ouvrages philosophiques antireligieux qui ne peuvent être que nuisibles et dangereux pour leurs lecteurs.

Nous avons maintenant à vous donner une idée du nouveau programme d'enseignement, véritable encyclopédie qui semble avoir la prétention de tout traiter, « De omni re scibili et quibusdam aliis » et qui aurait pour résultat, s'il était appliqué, de faire des enfants de nos campagnes des fainéants déclassés ou d'insupportables pédants. Ce programme comprend entre autres choses, l'instruction civique, les exercices militaires, la vannerie, le découpage du carton, le modelage, le rabotage, l'ébarbage, les travaux du fil de fer, le magnétisme, l'électricité, la classification des animaux et des végétaux, les phénomènes de la digestion et de la circulation, la pression atmosphérique, la musique, le dessin, l'architecture, l'étude des fossiles, l'économie politique, etc.... Est-il possible de prendre au sérieux un tel programme ? Le plus simple raisonnement indique que l'enseignement doit être approprié à la condition de ceux qui le reçoivent. Aux jeunes enfants l'instruction primaire vraie, solide, complète, à l'ouvrier spécialisé l'enseignement professionnel, mais gardons nous de transformer l'école en laboratoire, nos enfants n'en rapporteraient que des lambeaux de connaissances trop imprécises pour avoir quelque utilité pratique.

Nous devons aussi parler des livres classiques. L'administration affecte volontiers de s'en intéresser mais elle autorise secrètement les manuels censurés par l'Eglise et aussi dépourvus de tout sens patriotique. Un seul livre est banni de l'école et il est honteux de le dire dans un pays catholique, ce livre c'est le catéchisme. Oui messieurs, l'enseignement chrétien est banni de l'école et c'est à peine si on veut bien tolérer, en dehors des heures scolaires, ce que l'Inspecteur appelle dédaigneusement 'cette récitation dogmatique et confessionnelle ».

Le choix purement politique des commissions d'examen pour le certificat d'étude a révélé ses inconvénients. Par suite du manque de surveillance, des fraudes telles ont été commises dans un concours que l'épreuve a dû être annulée. »

M le Vicomte De ROQUEFEUILLE affirme que dans le canton de La Chèze, on a donné aux enfants des manuels condamnés par l'Eglise. M le Préfet répond que les censures ecclésiastiques ne sauraient être opposées à l'autorité civile, absolument indépendante de l'autorité religieuse. 1N68

CG. Août 1884.

HAUGOUMAR Des PORTES : « Il est cependant quelques points sur lesquels il est nécessaire d'insister. Les inconvénients de l'exagération des dépenses en matière de construction scolaire se font maintenant vivement sentir et l'évènement justifie de plus en plus nos critiques. Les subventions de l'Etat ont été mises au service de certaines influences politiques. On a surchargé les petites communes de bâtiments inutiles et on ne s'est pas mis en peine de connaître les localités où les besoins étaient les plus urgents. Les projets préparés à la hâte n'ont pas été suffisamment étudiés et une bonne partie des ressources ont été dépensées sans profit.

Nous croyons devoir vous proposer de témoigner ici votre réprobation aux laïcisations dans les derniers mois de 1883.

Le CA de Lannion émet le vœu que les pouvoirs publics facilitent autant que possible l'enseignement religieux dans les écoles. Le CA de St Brieuc émet le vœu que la récitation du catéchisme soit rétablie dans le programme des écoles primaires. Dans ce pays, exclusivement catholique, le premier but des parents en envoyant leurs enfants à l'école, est de leur faire donner l'enseignement religieux. Il serait plus pratique et plus habile de ne pas commettre un acte gratuitement vexatoire en supprimant du programme scolaire l'instruction religieuse qui ne porte pas atteinte, ni à la liberté de conscience, ni à l'autorité de l'Etat. »

M le Marquis De CARNE demande au Préfet d'appeler l'attention de l'Inspecteur d'Académie sur des faits graves commis par des instituteurs qui violent la neutralité de l'école en y insultant la foi chrétienne et y professent ouvertement l'irreligion. 1N69

CG. Mai 1886. « Au moment où la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire va de nouveau venir en discussion devant le Parlement, le CG émet le vœu suivant :

Que la religion reprenne sa place dans l'école.

Que les instituteurs soient vraiment les représentants des pères de famille.

Que les CM puissent opter entre les laïcs et les congréganistes.

Que l'Etat subventionne toutes les écoles, publiques ou libres, proportionnellement au nombre de leurs élèves.

Que tous les instituteurs continuent à jouir de la dispense du service militaire.

Que les Conseils municipaux et généraux obtiennent la part qui doit légitimement leur appartenir dans la direction et le contrôle des écoles normales et primaires.

Que les communes et les départements ne puissent être frappés sans leur consentement d'aucune charge nouvelle. »

Ce vœu est adopté par 28 voix (dont celle de M MOTTIN) contre 10 et une abstention. 8 absents.

Les écoles sont fréquentées par 85 123 élèves, 84,55%, mais il y a encore 15 553 enfants des deux sexes qui ne fréquentent aucune école.

En 1885 nous comptons 930 écoles dont 764 publiques 82%. Toutes nos communes moins une sont pourvues de salles de classe. 201 écoles communales ont des bibliothèques dont le nombre de volumes est de 16 728 (83 en moyenne).

Le personnel enseignant primaire est de 1 229 instituteurs et institutrices publics. Les institutions libres fournissent au total 306 maîtres, maîtresses et adjoints 20%. Le personnel enseignant primaire se montre généralement à la hauteur de ses fonctions, plusieurs même s'y distinguent par une émulation qui est une source de progrès et de prospérité pour l'enseignement.

On constate que dans nos cantons bretons la grande difficulté qu'ont les enfants à apprendre la langue française. La gymnastique et les exercices militaires ont valu à notre département plusieurs distinctions honorifiques de la part de Ministre de la Guerre. 1N71

CG. 1889. Votre commission considérant les contraintes morales exercées vis-à-vis des familles par l'application de la loi sur l'instruction primaire, l'absence d'avantages sérieux au point de vue de l'instruction, les dangers qui peuvent résulter pour le pays si les générations sont élevées sans principes religieux, le tort considérable causé aux finances communales, considérant que, dans l'année d'un centenaire si bruyamment célébré comme l'ère de la liberté, il est étonnant que la première, la plus intime de ces libertés soit foulée aux pieds, vous propose d'appuyer le vœu suivant :

« Les soussignés, se faisant l'organe des réclamations de l'immense majorité de la population qu'ils ont l'honneur de représenter contre une loi qui viole la plus précieuse des libertés, la liberté de conscience, et qui ruine les finances de la France, émettent le vœu que la loi scolaire soit révisée dans le double but d'apporter à son application toutes les économies compatibles avec les prescriptions de l'hygiène, d'accorder aux CM le droit de choisir librement leurs instituteurs et d'introduire dans le programme des écoles l'enseignement religieux suivant la volonté des pères de famille dont ils sont les représentants autorisés. »

M BAUDET dit que nul n'a plus de qualités pour donner l'enseignement religieux que le clergé. A son avis, la place de l'enseignement religieux est à l'église, comme celle de l'enseignement primaire est à l'école. 1N74

CG. 1890. D'après ce que nous pouvons constater, l'enseignement nouveau produit plus de déclassés que d'hommes vraiment instruits et pénétrés de leurs devoirs. Aussi, nous continuerons à déplorer que l'instruction civique ait été substituée à l'enseignement religieux. 1N75

CG. Avril 1891. M le Marquis De CARNE insiste sur le fait que les familles ont le droit d'envoyer leurs enfants à l'école de leur choix. Les contraindre à agir autrement c'est nier la liberté. Il ajoute qu'on suscite aux écoles libres toute espèce d'entrave au moment de leur ouverture, soit à propos de leur dimension, soit à propos de leur construction trop récente et que ces agissements n'ont pour but que d'éloigner les enfants des écoles libres.

M HAUGOUMAR Des PORTES (qui deviendra Président du Conseil Général en août 1892) : « Un fait considérable s'est accompli dans le département pendant l'année qui vient de s'écouler : par application de la loi du 30 octobre 1886, 26 écoles congréganistes de garçons ont été laïcisées. Pour la plupart d'entre elles, la transformation a été opérée à la veille de la rentrée des classes, afin d'empêcher la création immédiate d'écoles libres dont la concurrence inspire toujours à l'administration une crainte bien justifiée. 28 écoles congréganistes de garçons subsistent encore. Elles seront sans doute, à bref délai, l'objet de la même mesure et l'œuvre de haine contre l'enseignement chrétien sera achevée alors dans les Côtes du Nord.

Dès le premier moment, des efforts ont été faits. Aucun sacrifice n'a coûté aux familles catholiques, aucun obstacle ne les a découragées. Malgré les entraves de la loi et la mauvaise volonté de l'administration, sept écoles ont pu être ouvertes, dix sept autres sont en construction.

Bien que les écoles nouvelles n'aient pu s'ouvrir qu'en cours d'année, les élèves ont abondé partout. Nous connaissons des communes où l'école publique ne réunit pas plus du quart des élèves. Nous pourrions en citer où l'administration communale a dû annoncer que, malgré la loi, l'enseignement religieux serait donné par l'instituteur. N'est ce pas là, Messieurs, le plus éclatant aveu de l'impopularité de la loi ? N'est ce pas la condamnation la plus

cinglante des sectaires qui ne songent qu'à confisquer les libertés les plus fondamentales et les plus sacrées au profit de leurs préjugés aveugles et leurs basses rancœurs ?

M l'Inspecteur estime que l'instruction suit une marche ascendante dans le département. Nous en doutons, mais quoi qu'il en soit, il est certain qu'on ne peut en dire autant de l'éducation. La tendance croissante du déclassement social, le besoin de jouissance, l'augmentation effrayante du nombre des crimes commis par des mineurs prouvent surabondamment que l'instruction civique et la gymnastique ne suffisent pas à former la conscience humaine et que l'instruction républicaine ne formera jamais pour la France les générations dévouées, fortes et patriotiques que l'éducation chrétienne lui a donnée pendant de siècles. »

M Le Préfet dit ne voir dans ce rapport qu'une déclaration et rien de plus.

Les soussignés demandent au CG d'adopter le vœu suivant : « Le CG émet le vœu que dans les écoles du département la morale ne reste pas séparée de la religion, que l'enseignement du devoir envers Dieu y soit pris comme base fondamentale et indispensable de tous les devoirs qui incombent à l'homme et qu'à cet effet les lois sur l'instruction publique reçoivent toutes les modifications nécessaires.

Signé De CARNE, HAUGOUMAR Des PORTES, MOTTIN, LAUNAY Du PROVOST (qui deviendra Président du Conseil Général)... 1N76

CG. Août 1893. Il existe 930 écoles primaires dans le département. 782 (84%) sont publiques, 148 privées. La commune de Kermoroc'h était la seule commune du département qui fût dépourvue d'école ? Cette exception fâcheuse va cesser et dès le commencement de la prochaine année scolaire, elle pourra jouir de cet avantage et faire instruire ses enfants sur son territoire.

La fréquentation des écoles dans l'année scolaire 1891-1892 est moindre que dans l'année précédente. Elle présente en effet, pour cette période, un effectif de 72 166 élèves, tandis qu'il était, pour la période antérieure de 73 783, d'où il résulte une différence de 1 617 sur laquelle il ne nous est donné aucune explication. Votre commission espère que ce ralentissement sera compensé par un accroissement compensatoire et que rien n'arrêtera le développement de l'instruction dans les Côtes du Nord. 1N78

CG. 1898. Le département compte 1 051 écoles. Onze communes de plus de 500 habitants n'ont encore que des écoles privées de filles et 24 communes de plus de 500 habitants n'ont que des écoles mixtes.

Le total des élèves des écoles est de 100 795.

Le personnel enseignant se compose de 2 011 membres. Le personnel des instituteurs, inspiré d'un bon esprit, continue à se montrer d'un dévouement à bien des épreuves.

Le département compte 38 bibliothèques pédagogiques qui contiennent 8 900 volumes. Les bibliothèques scolaires sont au nombre de 278 et renferment 21 412 volumes.

Nous comptons trop peu de caisses des écoles, 35 en tout. Cette utile institution devrait exister dans toutes les communes.

En somme, la situation de nos écoles donne une impression vraiment satisfaisante. 1N83

CG. 5 janvier 1903. Langue bretonne. Hervé De SAISY de Glomel : « Le soussigné a l'honneur de proposer à l'Assemblée de vouloir bien émettre le vœu qu'il ne soit apporté aucun changement à l'usage de la langue bretonne pour la prédication religieuse et l'enseignement du catéchisme dans les communes où elle est parlée notoirement par le plus grand nombre de ses habitants. »

...Ces populations parlent breton parce que c'est le langage de leurs pères et qu'elles le parlent depuis des siècles. Elles ont servi la France en parlant le breton. Elles ne demandent pas mieux que d'apprendre le français, mais jusqu'à ce qu'elles en soient arrivées là, qu'on ne leur impose pas une privation qui touche au for intérieur et qu'on ne les prive pas d'un enseignement qui lorsqu'il disparaît, ne laisse à sa place que la servitude.

Réponse du Préfet : Je me borne seulement à rappeler que l'unité de la langue est, dans un grand pays, un idéal à poursuivre. Je crois que plus nous irons et plus l'unification de la langue coïncidera avec l'unification des sentiments et des idées. 1N85

CG. 1903. Le département compte 1 049 écoles primaires élémentaires, 55 écoles maternelles, 23 cours complémentaires, 4 écoles primaires supérieures et deux écoles normales.

807 sont publiques : 353 écoles laïques de garçons, 255 écoles laïques de filles, 91 écoles laïques mixtes, 119 congréganistes de filles et 19 congréganistes mixtes.

242 sont privées : une école laïque de garçons, trois écoles laïques de filles, une école laïque mixte, 75 congréganistes de garçons, 152 congréganistes de filles et dix congréganistes mixtes.

Au cours de la dernière année, les écoles publiques laïques ont reçu 37 358 garçons et 955 filles(?).

Les écoles publiques congréganistes ont reçu 1 273 garçons et 13 474 filles.

Les écoles privées ont reçu 11 057 garçons et 16 112 filles.

Les écoles maternelles ont reçu 6 542 enfants de 2 à 7 ans.

Les effectifs des écoles normales sont de 82 pour l'école d'instituteurs et de 105 pour l'école d'institutrices ?

Le personnel enseignant comprend 1 484 membres.

...Les mains noires, les visages crasseux, les longues chevelures en broussaille que le peigne ne visite jamais, des habits malpropres qui exhalent une odeur désagréable, tout cela n'est pas rare partout. Beaucoup de maîtres pourtant, sans se laisser gagner par l'accoutumance, savent réagir efficacement.

MORANE : « Ce n'est pas par la neutralité de l'école qu'on arrivera à ce but de respecter la religion et l'irreligion de l'autre, car la neutralité de l'école est impossible. A l'école on doit tout apprendre et avant tout la morale. Et comment veut on que la morale existe sans une base certaine, la base religieuse ?

HAUGOUMAR Des PORTES propose que le CG émette le vœu qu'aucune mesure législative ne vienne porter atteinte à la loi du 15 mars 1850 sur la liberté de l'enseignement. (Lois FALLOUX.) 1N85



Mariage en janvier 1906 d'Eugène LE BELLEC et de Marie Louise CONGRETTEL.

CG. 1909.

Nombre d'écoles. Ecoles publiques élémentaires spéciales aux garçons, laïques : 361

Ecoles publiques élémentaires spéciales aux garçons, congréganistes : 0

Ecoles publiques élémentaires spéciales aux filles, laïques : 318

Ecoles publiques élémentaires spéciales aux filles, congréganistes : 41

Ecoles publiques élémentaires mixtes, laïques : 95

Ecoles publiques élémentaires mixtes congréganistes : 9

Ecoles privées élémentaires spéciales aux garçons, laïques : 65

Ecoles privées élémentaires spéciales aux garçons congréganistes 1

Ecoles privées élémentaires spéciales aux filles, laïques 85

Ecoles privées élémentaires spéciales aux filles congréganistes : 58

Ecoles privées élémentaires mixtes ; laïques 1
Ecoles privées élémentaires mixtes, congréganistes : 8

Nombre d'élèves.

Total des élèves scolarisés dans les écoles publiques : 40 156 garçons (81%) et 33 064 filles (68%).

Total des élèves scolarisés dans les écoles privées : 9 521 garçons et 15 277 filles.

Soit en tout 49 677 garçons et 48 341 filles.

Répartition des élèves en fonction de l'âge

	Ecoles publiques	Ecoles privées	Total
Moins de 6 ans garçons	4 377	849	5 186
Moins de 6 ans filles	4 518	1 779	6 297
De 6 à 13 ans garçons	33 253	8 066	41 319
De 6 à 13 ans filles	26 727	12 653	39 380
Plus de 13 ans garçons	2 566	606	3 172
Plus de 13 ans filles	1 819	845	2 664

Les écoles primaires supérieures comptent actuellement 876 élèves.

Pour les garçons : 220 à Guingamp, 54 à Dinan, 61 à Lamballe et 78 à Tréguier.

Pour les filles : 270 à Guingamp, 99 à Lannion et 94 à Tréguier.

Les écoles normales comptent 84 élèves maîtres et 97 élèves maîtresses.

Situation du personnel laïque au 1^{er} janvier 1909.

634 instituteurs et 86 stagiaires.

1 325 institutrices et 141 stagiaires.

24 Stagiaires comptent plus de dix ans de service.

[Remarque : il me semble que les mots laïc et laïque sont utilisés l'un pour l'autre.]

Lutte contre l'alcoolisme. Un inspecteur écrit : « Je ne crois pas que la Bretagne soit la région de France qui ait la plus grande proportion d'alcooliques, mais ce doit être assurément celle qui compte le plus d'ivrognes. En Bretagne l'ivrognerie n'est pas considérée comme un vice. »

Un autre annonce : « Les résultats de la lutte contre l'alcoolisme sont médiocres. Le mal est profond chez les parents. Rares sont les communes qui n'ont pas leurs alcooliques. Plus rares encore celles qui n'ont pas de nombreux ivrognes. Je sais des écoles où la bouteille apportée pour le goûter est suffisante pour enivrer à moitié les enfants. Mais les jeunes gens boivent moins que leurs parents et on me signale des repas de conscrits qui s'achèvent de manière presque correcte. »

Le médecin chef de l'asile d'aliénés de St Briec « veut signaler ce fait inouï parvenu récemment à sa connaissance concernant certains fabricants de cidre : il est nettement établi que des producteurs arriérés croient favoriser la fermentation de leur cidre en y mélangeant de l'urine et même des matières fécales. On devine les conséquences de cette pratique, de plus en plus rare, mais qui dut être relativement répandue dans le passé.

Caisse des écoles. Les absences sont de l'ordre de 12-15%. Dans la circonscription de Loudéac la fréquentation est toujours insuffisante et irrégulière. Un certain nombre d'enfants ne fréquentent aucune école. Parmi les causes figurent la misère, la difficulté des communications pendant l'hiver et l'éloignement des hameaux. Les parents pauvres gardent leurs enfants parce qu'ils ne peuvent ni les chausser ni les habiller correctement ou parce qu'ils ont besoin d'eux pour surveiller leurs jeunes frères et sœurs. Le cœur se serre en entendant invoquer de pareils motifs d'absence.

Une caisse d'école a pour but de financer les achats que les familles pauvres ne peuvent pas faire et joue donc le rôle d'une caisse de solidarité. Dans la circonscription de Loudéac trois communes seulement possèdent une caisse des écoles : Loudéac, Merdrignac et St Hervé.

Certificat d'étude.

	Présentés	Admis
Garçons	2 515	1 686 67%
Filles	1 600	1 174 73%

Cours d'adultes. Ils sont régulièrement suivis par 3 677 hommes et 1 932 femmes.

Exercice 1911-1912. La moyenne des absences dans les écoles primaires en France est d'environ 12%. Dans les Côtes du Nord elle ne serait que de 13 à 14%. Elle est donc assez bonne, elle pourrait être meilleure. Les causes :

*Les travaux auxquels on se livre selon les époques et selon les régions.

*La difficulté des communications et l'éloignement des hameaux.

*L'indifférence ou l'apathie des familles.

Toutes ces raisons font que les enfants sont retirés avant l'heure de l'école. 1T17

1913. Etat de la morbidité et de la mortalité dans les écoles.

	G	F	Malades, 0-5 F et G	Malades, 6-12. F et G	Malades, 13-19. E et GF	Guérison Fet G	DC. -5ans, F et G	DC. 6-12 F et G	DC. 12-19
Typhoïde	25	15	2 et 3	11 et 18	2 et 4	15 et 25			
Scarlatine	23	29	2 et 3	26 et 18	1 et 2	29 et 23			
Diphthérie et croup	8	20	2 et 2	17 et 6	1	17 et 7	2	1 et 1	
Rougeole	1029	1105	157 et 138	930 et 881	18 et 10	1098 et 1024	5 et 4	2 et 1	
Coqueluche	387	417	123 et 117	289 et 276	5 et 4	417 et 397			
Autre maladies épidémiques : variole, grippe...	180	197	47 et 50	130 et 120	20 et 10	197 et 180			
Tuberculose pulmonaire	22	19	2 et 2	17 et 20		18 et 20		1 et 2	
Autres tuberculoses	4	3		3 et 4		3 et 4			
Cancer		1	1			1			
Méningites	6	8	1 et 1	7 et 5		6 et 4	1	1 et 2	
Bronchite chronique	15	13		13 et 15		13 et 15			
Autres affections de l'appareil respiratoire	10	12		12 et 10		12 et 10			
Diarrhées et entérites	31	22	18 et 20	4 et 11		22 et 31			
Néphrite	1	4			0 et 1	4 et 1			
Autres maladies (Oreillons...)	561	687	174 et 190	480 et 360	33 et 11	687 et 561			
Maladies inconnues	182	190	56 et 47	112 et 120	22 et 15	187 et 180	1 et 2	2	



Le Lié et le moulin d'Hélouvry.

CG. 1914. Rapport de l'Inspecteur d'Académie au Préfet.

Nombre d'écoles. Ecoles publiques de garçons : 362.

Ecoles publiques de filles : 363.

Ecoles publiques mixtes : 111.

Ces écoles accueillent 39 386 garçons et 29 944 filles.

Ecoles privées de garçons : 82

Ecoles privées de filles : 183

1916. Pendant l'année scolaire qui s'achève, les instituteurs ont continué de collaborer avec un zèle qui ne s'est jamais ralenti à toutes les œuvres patriotiques nées de l'état de guerre. Pour reconnaître ce dévouement et ces efforts, je crois devoir décider, comme mon prédécesseur l'a fait l'an passé, que les vacances scolaires auront pour tous une durée égale, soit huit semaines. 1T38.

CG. 1922.

Ecoles publiques. Ecoles primaires publiques. 360 écoles de garçons, 362 écoles de filles, 109 écoles mixtes et 16 écoles maternelles.

Ecoles primaires supérieures : 4 écoles de garçons et 3 écoles de filles.

Cours complémentaires : 14 écoles de garçons et 8 écoles de filles.

317 écoles privées fréquentées par 9 331 garçons et 18 464 filles.

Nombre d'élèves fréquentant les écoles publiques.

	Garçons	Filles
Moins de 6 ans	1 786	1 683
De 6 à 13 ans	27 567	18 688
Plus de 13 ans	2 104	1 301
Total	31 457	21 672

31 457 garçons fréquentent les écoles publiques soit 77% et 21 672 filles soit 54%.

Les cours d'adultes sont suivis par 2 403 hommes et 1 202 femmes.

Certificat d'études. Résultats de 1921.

	Garçons présentés	Filles présentées	Garçons reçus	Filles reçues
St Brieuc	517	275	323 62%	220 80%
Dinan	383	236	246 64%	156 66%
Lamballe	309	248	238 77%	178 72%
Lannion	375	357	248 66%	214 60%
Loudéac	328	165	201 61%	137 83%
Guingamp	440	285	296 67%	190 67%
Total	2 353	1 566	1 552 66%	1 095 70%

Ecoles privées mixtes : 9.

Ces écoles accueillent 10 592 garçons et 16 794 filles.

Fréquentation scolaire. Tout a été dit sur la mauvaise fréquentation scolaire dans ce département. Les causes sont surtout économiques. Les besoins de l'agriculture expliquent l'abandon de l'école à époques fixes. Mais l'incurie des parents est aussi un des facteurs importants de la violation de la loi scolaire. Une action énergique est nécessaire pour la vaincre. Nous attendons une nouvelle loi puisque l'ancienne est lettre morte.

Fréquentation des écoles.

	Public	Privé
Garçons de moins de 6 ans	4 023 82%	856
Filles de moins de 6 ans.	3 879 69%	1 776
Garçons de 6 à 13 ans	32 000 67%	9 403
Filles de 6 à 13 ans	24 533 61%	15 939
Garçons de plus de 13 ans	2 463 82%	536
Filles de plus de 13 ans	1 532 60%	1 029

761 élèves fréquentent les écoles supérieures.

Les écoles normales comptent 87 élèves maîtres et 95 élèves maîtresses.

Personnel enseignant. 600 instituteurs et 59 stagiaires.

1 487 institutrices et 115 stagiaires.

Examen

	Garçons présentés	Filles présentées	Garçons admis	Filles admises
Certificat d'études primaires élémentaires	2212	1442	1508 68%	1114 77%
Certificat d'études primaires supérieures	47	39	42 89%	32 82%



Ecoles publiques. Primaires élémentaires pour garçons : 361
 Primaires élémentaires pour filles : 362
 Primaires élémentaires mixtes : 114
 Primaires supérieures. 4 de garçons fréquentées par 639 élèves et 4 de filles fréquentées par 593 élèves.
 Cours complémentaires : 14 de garçons et 7 de filles.

Nombre d'élèves dans les écoles publiques.

	Garçons	Filles
Moins de 6 ans	3 666	3 094
De 6 à 13 ans	20 382	13 090
Plus de 13 ans	2 403	1 126
	26 451	17 310

Garçons : 22 821 présents sur 26 451 inscrits.
 Filles : 14 968 présentes sur 17 310 inscrites.

Ecoles privées. 335 écoles fréquentées par 15 982 filles (48%) et 8 250 garçons (24%).

Cours d'adultes. Ils sont suivis par 1400 hommes et 275 femmes.

Certificat d'études

	Garçons présentés	Filles présentées	Garçons reçus	Filles reçues
St Brieuc	526	371	379 72%	239 64%
Dinan	354	246	275 78%	194 79%
Guingamp	468	316	343 73%	244 77%
Lamballe	218	184	184 84%	154 84%

Lannion	461	301	366	79%	233	77%
Loudéac	472	264	393	83%	228	86%
	2 499	1 682	1 940	78%	1 292	77%

Situation matérielle. J'ose espérer que tout le nécessaire sera fait le plus rapidement possible. Les conditions d'hygiène sont lamentables dans bon nombre d'écoles malgré les améliorations apportées ici et là. Trop d'écoles manquent d'eau potable. Bien des privés sont insuffisants, défectueux ou dangereux pour les enfants. La fosse est parfois à ciel ouvert, elle déborde par ailleurs.

Cantines scolaires. Les cantines sont peu nombreuses et ne touchent que de maigres subventions là où elles fonctionnent.

En 1926, dans l'arrondissement de Loudéac, il en existait à Plouguernevel, Plémet, Langast, au Vaublanc, à Gomené et Loudéac. Dans ces deux dernières communes elles sont subventionnées. Partout ailleurs l'instituteur prépare la soupe à ses frais. Au Vaublanc, les dépenses sont supportées par une coopérative.

L'aménagement de l'école des garçons de Plémet en groupe scolaire a permis d'installer l'école des filles dans des locaux très convenables.

CG. 1933. Rapport de l'Inspecteur d'Académie. Situation au 1^{er} décembre 1932.

Ecoles publiques. 363 écoles primaires élémentaires de garçons, 366 de filles et 116 mixtes

Nombre d'élèves.

	Garçons	Filles
Moins de 6 ans	2 963	2 591
De 6 à 13 ans	27 244	19 300
Plus de 13 ans	1 610	997
	31 817	22 888

29 843 garçons présents sur 31 817 inscrits, 21 362 filles présentes sur 22 888 inscrites.

Rapport public/privé : 80 % pour les garçons, 53% pour les filles, 66% pour l'ensemble.

Ecoles maternelles.

	Nombre d'écoles	Garçons	Filles
1931	333	8 776	19 633
1932	335	8 056	20 028

Certificat d'études primaires.

	Garçons présentés	Filles présentées	Garçons reçus	Filles reçues.		
St Brieuc	771	636	536	70%	450	71%
Dinan	485	383	385	79%	293	77%
Guingamp	579	502	450	78%	400	80%
Lamballe	583	383	357	61%	287	75%
Lannion	595	548	505	85%	440	80%
Loudéac	471	325	379	80%	258	79%
	3 324	2 777	2 612	79%	2 128	77%

Fréquentation scolaire. La plupart des rapports des inspecteurs primaires signalent l'heureux effet de l'action de la gendarmerie sur la fréquentation scolaire.

Ecoles primaires supérieures.

Garçons : 57 à Dinan, 407 à Guingamp, 313 à Lamballe et 284 à Tréguier soit 1 061 en tout.

Filles : 283 à Guingamp, 352 à Lamballe, 145 à Tréguier et 133 à Lannion soit 913 en tout.

Cours complémentaires. Ils sont fréquentés par 653 garçons et 430 filles.

Etat sanitaire. Satisfaisant dans l'ensemble. L'apathie et la négligence des familles se manifestent surtout quand il s'agit d'affections qui ne semblent pas immédiatement graves : vice de réfraction, mauvaise dentition, malpropreté, mauvaise hygiène.

CG. 1938.

Ecoles normales. Elles sont fréquentées par 85 garçons et 85 filles.

Ecoles primaires supérieures et cours préparatoire. Ils sont fréquentés par 841 garçons et 634 filles.

Cours complémentaires. Ils sont assurés dans seize communes seulement (dont Loudéac). Ils reçoivent 1 526 garçons et 797 filles.

Ecoles primaires publiques. 361 écoles de garçons, 357 écoles de filles et 125 écoles mixtes.

Nombre d'élèves.

	Garçons	Filles
Moins de 6 ans	2 801	2 246
De 6 à 14 ans	27 972	19 465
Plus de 14 ans	1 282	688
Total des inscrits	32 055	22 399
Total des présents	29 897 93,3%	20 730 92,5%

Rapport public/privé : garçons 80%, filles 52%.

Ecoles maternelles. Elles accueillent 732 garçons et 760 filles.

Ecoles privées. Il existe 332 écoles privées recevant 8 096 garçons et 20 611 filles.

Inspection médicale. L'inspection médicale a fonctionné dans les différents cantons mais de manière très inégale. Il semble que certains médecins inspecteurs ne se rendent pas bien compte de ce que l'on attend d'eux et ne consacrent pas assez de temps à ces visites.

Le D^r HERVIAULT de Paimpol signale : « Les notions de propreté et d'hygiène commencent à être comprises et adoptées. Le nombre de pouilleux, galeux et impétigineux va en diminuant sensiblement. »

CG. 1947.

Situation au 1^{er} décembre 1945 : public 42 872 (58%), privé 30 931.

Situation au 1^{er} décembre 1946 : public 46 000 (61%), privé 28 812.

Certificat d'études.

	Présentés	Admis
St Brieuc public	577	550 95%
St Brieuc privé.	384	344 90%
Guingamp public	528	470 89%
Guingamp privé.	258	195 76%
Lannion public	469	455 97%
Lannion privé	287	254 88%
Dinan public	409	353 86%
Dinan privé.	261	197 75%
Loudéac public	380	307 81%
Loudéac privé	281	209 74%
Lamballe public	360	303 84%

Lamballe privé	382	293	77%
Public	2 723	2 438	90%
Privé	1 853	1 492	81%

Visite médicale. La cadence moyenne oscille entre 45 et 65 élèves à l'heure. Le record est détenu par un praticien opérant à 242 à l'heure.



Emplacement du St Antoine.

CG. 1953.

Ecoles primaires.

	Public	Privé
Au 1 ^{er} janvier 1948	41 985 62%	25 754
Au 1 ^{er} janvier 1949	40 812 62%	25 129
Au 1 ^{er} janvier 1950	40 549 62%	24 596
Au 1 ^{er} janvier 1951	40 625 63%	23 832
Au 1 ^{er} janvier 1952	42 056 63%	24 342

Fréquentation. Elle a été excellente dans l'ensemble. La seule menace de la suspension à temps du paiement des allocations familiales produit son effet auprès des familles négligentes ou des familles qui seraient tentées d'utiliser trop souvent ou trop longtemps la main d'œuvre infantine.

Etat sanitaire. Le contrôle sanitaire a donné entière satisfaction. La prophylaxie mentale a dû apporter quelques solutions à des situations douloureuses et elle s'avère de plus en plus nécessaire. On est un peu effaré en constatant que dans une seule circonscription d'inspection scolaire, trois maîtres sont atteints de troubles psychiques.

Un gros effort reste à tenter dans le domaine de l'hygiène familiale et surtout dans le domaine de l'alcoolisme. Certains cantons sont touchés par une augmentation sensible de la consommation d'alcool et je me dois de signaler les désastreuses conséquences d'un tel fléau sur la santé de nos enfants.

Les cantines sont nombreuses et prennent les formes les plus variées, depuis la modeste soupe préparée sur le poêle de la classe jusqu'au repas complet. Les unes vivent grâce au seul dévouement des maîtres, les autres sont entretenues entièrement par les communes ; d'autres enfin fonctionnent grâce au financement d'amicales laïques actives.

Certificat d'études.

	Présentés	Admis	
Garçons, public	1 813	1 567	86,4%
Garçons, privé	673	520	77,1%
Filles, public	1 159	1 009	87%
Filles, privé	1 142	932	81,6%

CG. 1958.

	Public	Privé
1956	48 391 64,2%	27 004
1957	49 756 64,4%	27 494

L'existence des cantines joue un rôle très favorable à la fréquentation.

CG. 1963. Les écoles primaires publiques accueillent 48 332 élèves (65,35%) et les écoles privées 25 625.

III L'ECOLE DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOUDEAC.

A. LE NOMBRE DES ECOLES PRIMAIRES.

En 1831, l'arrondissement de Loudéac, composé de 56 communes, ne possède que trois écoles : Loudéac, Uzel et Merdrignac. L'établissement de Plémet tenue par les Sœurs de la Sagesse n'est pas enregistré dans les statistiques sans qu'on en connaisse les raisons. La situation évoluera rapidement : en 1834 il en compte 29 dont 21 communales et 8 privées. En 1852, l'arrondissement possède 48 écoles de garçons, 44 communales et 4 privées, et 34 écoles de filles, 25 communales et 9 privées. En 1856, quatre communes seulement restent sans moyen d'instruction et en 1864, une seule commune est dépourvue d'école, St Ygeaux, fustigée en ces termes par le Sous-préfet de Loudéac : « Son administration ne tente aucun moyen pour sortir de cette déplorable situation. »

En 1881, dans le département, Trédaniel, dont les élèves fréquentent en grand nombre les écoles de Moncontour, est la seule commune encore privée de tout moyen d'instruction. Le nombre des écoles continue à s'accroître, 1 040 en 1909, 824 communales et 216 privées, 1 172 en 1928, 837 communales et 335 privées, puis se stabilise à partir de cette date : 10180 en 1933, 845 communales et 335 privées, 1175 en 1938, 843 communales et 332 privées.



B. FREQUENTATION SCOLAIRE.

Dans l'arrondissement de Loudéac, en 1835, 80% des jeunes gens n'avaient reçu aucune instruction. La proportion était de 74% en 1845, 66% en 1855, 51% en 1869, 43% en 1872 et 15% en 1885. Elle était encore de 14% en 1927. En 1909 l'Inspecteur d'Académie signalait « que dans la circonscription de Loudéac, la fréquentation est toujours insuffisante et irrégulière. Un certain nombre d'enfants ne fréquentent aucune école. Parmi les causes figurent la misère, la difficulté des communications pendant l'hiver et l'éloignement des hameaux. Les parents pauvres gardent leurs enfants parce qu'ils ne peuvent ni les chauffer, ni les habiller correctement ou parce qu'ils ont besoin d'eux pour surveiller leurs jeunes frères et sœurs ou pour garder les vaches. Le cœur se fige en entendant invoquer de pareils

motifs d'absence. » L'absentéisme chronique tombera à 6% en 1932, l'Etat ayant décidé d'utiliser les grands moyens. « La plupart des inspecteurs primaires signalent l'heureux effet de l'action de la gendarmerie sur la fréquentation scolaire. »

Le respect de l'assiduité scolaire ne deviendra pleinement effectif qu'après la seconde guerre mondiale. En 1952, l'Inspecteur d'Académie faisait observer : « La fréquentation a été excellente dans l'ensemble. La seule menace de la suspension à temps du paiement des allocations familiales produit son effet auprès des familles négligentes ou de celles qui seraient tentées d'utiliser trop souvent ou trop longtemps la main d'œuvre enfantine. »

C. EFFECTIFS PUBLIQUE-PRIVE DANS LES ECOLES PRIMAIRES DU DEPARTEMENT.

En 1885 il y a dans le département 764 écoles publiques, 82%, et 166 écoles privées.

En 1893 il y a dans le département 782 écoles publiques, 84%, et 148 écoles privées.

En 1903 il y a dans le département 807 écoles publiques, 77%, et 242 écoles privées.

En 1909 les écoles publiques scolarisent 75% des élèves, 81% des garçons et 68% des filles.

En 1914 les écoles publiques scolarisent 70% des élèves, 78,5% des garçons et 61,5% des filles.

En 1922 les écoles publiques scolarisent 66% des élèves, 77% des garçons et 54% des filles.

En 1928 les écoles publiques scolarisent 64% des élèves, 76% des garçons et 52% des filles.

En 1933 les écoles publiques scolarisent 66% des élèves, 80% des garçons et 53% des filles.

En 1938 les écoles publiques scolarisent 65% des élèves, 80% des garçons et 52% des filles.

En 1948 les écoles publiques scolarisent 62% des élèves.

En 1952 les écoles publiques scolarisent 63% des élèves.

En 1957 les écoles publiques scolarisent 64% des élèves.

En 1963 les écoles publiques scolarisent 65% des élèves.

D. LES ENSEIGNANTS.

1848. Le personnel de l'instruction primaire se compose de 724 enseignants. Le comité préposé à leur surveillance a fourni les meilleurs témoignages sur la moralité de 718 d'entre eux et blâme la conduite des six autres.

1860. Nous nous plaisons à constater que tous les instituteurs se recommandent à l'estime publique, à la confiance des familles et à la bienveillance de l'autorité par la sagesse de leur conduite, leur désir de bien faire et par le zèle qu'ils montrent dans l'accomplissement de leurs devoirs. Quant aux institutrices, elles continuent toutes, par leur dévouement, à mériter d'être proposées comme modèles aux jeunes filles qui leur sont confiées.

1878. Le personnel enseignant se compose de 433 instituteurs et 823 institutrices.

1909. La situation du personnel laïc est la suivante : 634 instituteurs et 86 stagiaires, 1325 institutrices et 141 stagiaires. Le personnel privé ne fait l'objet d'aucune communication.

Ventose an VI. Février 1799. Il n'y a aucune école à Loudéac si on excepte celle tenue par un patriote qui donner les premiers éléments de la lecture et de l'écriture. Il en existe une à St Caradec. Le nommé LE DEUFF, ancien chef chouan et qui doit avoir un fusil à deux coups a 23 écoliers mais vous ne devez pas espérer qu'il en fera des patriotes. LE ROUX, beau-frère des prêtres TANGUY, à qui il donne assez souvent asile, tient également une école avec un pensionnat. LE ROUX était agent national pour le salpêtre dans notre ancien district. En même temps, il était chef chouan.

Conseil d'Arrondissement de Loudéac le 5 août 1822 : « L'instruction religieuse et morale est bien reculée dans cet arrondissement et particulièrement dans la classe indigente et dans les campagnes. Le Conseil est d'avis de solliciter l'envoi de quelques Frères de l'Instruction Chrétienne dirigée par M. L'Abbé de LA MANAIS, particulièrement dans la partie Ouest de l'arrondissement où l'usage d'un idiome inconnu partout ailleurs rend toute espèce d'éducation difficile. » 2N25

4 avril 1829. Le Préfet signale l'existence dans l'arrondissement de Loudéac de cinq écoles à Gausson, St Caradec, Loudéac, Merdrignac et Uzel. 1T16

Remarque : l'établissement tenu à Plémet par les Sœurs de la Sagesse n'est pas pris en compte.

CA de Loudéac le 25 avril 1831 : « L'arrondissement de Loudéac, composé de neuf cantons et de 56 communes ne possède encore que trois écoles, à Uzel, Loudéac et Merdrignac. Cet arrondissement est celui du département où l'instruction est la plus arriérée. » 2N25

CA de Loudéac, 27 juin 1834. Au 1^{er} janvier 1831, l'arrondissement de Loudéac comptait trois ou quatre écoles régulièrement établies. Aujourd'hui il en possède 29, presque toutes prospères, dans lesquelles sont reçus 1 000 garçons et 113 filles dont plus du tiers gratuitement. 21 de ces écoles sont communales, 8 sont privées. 2N28

CA Loudéac. 1838. 26 communes sont encore dépourvues d'école. CA 2N2

2 novembre 1846. CM de Loudéac. Il est donné lecture au Conseil d'une lettre de GRAGIEN, ancien instituteur ambulant. Le Conseil recommande ce malheureux au bureau de bienfaisance et à la commission administrative de l'hospice.

Présentation de candidats pour remplacer M ROUSSELOT instituteur primaire supérieur. Un des membres du Conseil reconnaît que les certificats présentés sont très favorables, mais désirerait avoir quelques renseignements sur les principes religieux des candidats avant de se fixer sur le choix à faire. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée par le Conseil.

Instituteurs ambulants. Sous ce nom nous comprenons ces hommes qui vont de hameaux en hameaux, de champ en champ pour donner pour 0,25F par mois et un repas par semaine une leçon individuelle de catéchisme, de lecture, rarement d'écriture aux enfants qui ne peuvent ou ne veulent pas fréquenter une école. Toujours errant, ils sont partout et on ne peut les saisir nulle part. Pas un n'est muni d'un brevet. Il en est cependant plusieurs qui ont des connaissances plus relevées que celles qu'on attend de trouver dans ces espèces de mendiants. Quelque uns même ont fait toutes leurs études mais la paresse et l'ivrognerie les ont réduit à ce triste métier. 1200 enfants au moins reçoivent l'instruction de cette manière. Ces hommes rendent donc encore quelques services à la société mais ils sont un vrai fléau pour les écoles publiques qu'ils privent d'un grand nombre d'élèves. Vers 1836. 1T16



16 janvier 1847. Rapport de l'Inspecteur des écoles

Commune	Population	Nb écoles communale de garçons	Nb enfants en âge de fréquenter école et qui ne reçoivent pas d'instruction	Motifs pour lesquels les enfants ne fréquentent pas l'école					Enfants qui ont cessé d'aller à l'école sans avoir achevé leur instruction
				A	B	C	D	E	
Loudéac	6521	1	185	3	81	42		59	17
St Gilles Mené	660	1	13		13				
La Chèze	410	1	14		13			1	4
Prénessaye	1647	1	84	1	45		18	20	7
Plémet	2940	1	46		23	23			6
Plumieux	3238	1	190	9	43	38	100		6
Merdrignac	2894	1	103	4	27	30	42		23
Laurenan	1146	1	100	1	95	4			3
Plessala	3251	1	137	5	97	23		12	14

A : infirmité corporelle ne permettant pas le déplacement.

B : indifférence des parents

C : distance de l'habitation à l'école et obstacles naturels.

D : impossibilité de recevoir tous les enfants dans le local de l'école.

E : indigence extrême. 1T17

CA Loudéac. 1848. Sur les 56 communes de l'arrondissement, 14 sont dépourvues d'école dont Gommené, St Barnabé, St Etienne et La Ferrière.

St Barnabé est très avancé dans la construction de la sienne. St Etienne et La Ferrière ont aliéné des terrains communaux jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour faire face aux dépenses. Ces deux communes vont prochainement être en mesure de présenter leurs plans et devis. Gommené aura bientôt terminé la sienne. CA 2N28

CA Loudéac. 1850. Nous avons 44 écoles publiques de garçons et 11 écoles de filles. La moitié de la génération qui s'élève est dépourvue d'instruction.

Le rapport de l'Inspecteur Primaire m'apprend que généralement les instituteurs sont pourvus de la capacité voulue et animés du désir de bien faire. Il en est cependant dont le dévouement laisse beaucoup à désirer et dont le savoir est petit. Il en est de même dont la conduite atteste un relâchement intolérable et des habitudes vicieuses. Plusieurs de ces abus ont été réprimés, les autres vont être l'objet d'une instruction prochaine et seront pareillement réprimés s'il y a lieu.

Le comité supérieur a prononcé des punitions contre six instituteurs : trois pour résistance à l'administration communale, un pour fréquentation des cafés, un autre pour ivrognerie et la sixième enfin pour faute grave dans l'exercice de ses fonctions, négligence habituelle, hostilité systématique et permanente aux autorités. Le comité a jugé que cet instituteur devait être révoqué.

Il faudrait que chaque école fût visitée trois fois dans l'année et toujours par le même inspecteur pour pouvoir juger du zèle et de la capacité de l'instituteur. CA 2N28

En 1850 les écoles sont fréquentées par 2 159 garçons et 1 655 filles soit 3 814 enfants en tout. En 1851 elles sont fréquentées par 2 115 garçons et 1 604 filles soit 3 319 enfants en tout. CA 2N28

1851. CA Loudéac. Il y a 44 écoles communales et 5 écoles privées de garçons et 17 écoles de filles.

En 1850 les écoles de l'arrondissement étaient fréquentées par 2159 garçons et 1655 filles.

En 1851 elles étaient fréquentées par 2115 garçons et 1604 filles.

9 février 1851. CM Loudéac. Une pétition de la Supérieure de l'établissement dit la Providence sollicite l'appui du Conseil pour obtenir des secours du gouvernement. Cet établissement, fondé en 1824, s'occupe de l'instruction des petites filles pauvres et élève chaque année à ses frais un nombre assez considérable de jeunes orphelines. Livré à ses seules ressources, sous le poids de charges annuelles et de dettes assez élevées, il se trouve malheureusement dans une position transitoirement critique. Le Conseil reconnaissant l'utilité de cet établissement, exprime le regret que la modicité de ses ressources ne lui permette pas de venir en aide à son secours autrement que par l'expression de sa sympathie et le recommande à la bienveillance du gouvernement.

16 juillet 1851. Rapport de l'inspection primaire.

	Ecoles publiques garçons	Ecoles publiques filles	Ecoles privées garçons	Ecoles privées filles
1850	40	11	2	14
1851	42	18	6	15

Il ya 58 communes dans l'arrondissement. Nous avons deux écoles de plus qu'en 1850, à St Gelven et à St Ygeaux.

Nous constatons une augmentation de 14 écoles, mais cette augmentation n'est qu'apparente. Ceci est dû à l'interdiction de réunir simultanément dans la même classe les enfants des deux sexes. Il n'y a en réalité que 11 écoles nouvelles.

Deux écoles publiques de garçons à St Gilles du Mené et St Mayeux.

Trois écoles publiques de filles à St Martin, St Mayeux et Gausson.

Deux écoles privées de garçons à St Maudan et St Etienne.

Quatre écoles privées de filles à St Jacut, Gouarec, St Launeuc et St Guen.

Les trois écoles publiques de filles de Collinée, St Vran et St Barnabé existaient comme écoles mixtes. Les classes se font maintenant séparément.

Il y avait l'an passé 1 596 écoliers, il y en a aujourd'hui 2 115, 1 246 payants et 869 gratuits.

Il y avait l'an passé 1 593 écolières, il y en a aujourd'hui 1 604, 958 payants et 646 gratuits.

Les communes sans école de garçons sont Plussulien, St Martin des Prés, Lescouet, St Gelven, St Ygeaux, La Ferrière, le Loscouet, Trémoriel et St Gilles du Vieux Marché.

A la rentrée prochaine nous espérons voir ouvrir des écoles de garçons à Trémoriel et St Martin et de filles à Merléac et au Quillio.

32 communes sont propriétaires de 33 maisons d'école. Les locaux de St Vran et de la Chèze auraient besoin d'être appropriés. 9 communes tiennent des maisons en location, généralement très inconfortables, principalement à Gouarec, Plumieux, Laurenan, Mérillac et Gausson. 7 écoles seulement, placées dans les chefs lieux de canton, ont un revenu au dessus du minimum. Ce sont les seuls postes qui pourraient être offerts à titre d'avancement.

Une moralité irréprochable, des résultats solides dans l'enseignement, tels sont les moyens qui concilient aux instituteurs l'estime et la confiance des familles. Un seul maître avait l'habitude l'an passé d'aller au cabaret. Nous pensons que nos observations ont suffi pour le corriger.

Sur 60 établissements publics, 43 sont bien tenus, 14 médiocrement et trois sont mal dirigés.

L'école supérieure de Loudéac est dirigée par M DESMARAIS, elle accueille 21 élèves.

L'arrondissement ne compte qu'une salle d'asile. Elle est tenue par Mme LE RAY mère de huit enfants et Melle LE MEUR. Elle est fréquentée par 85 garçons et 75 filles. 4Z17

CA Loudéac. 1852. Sur 58 communes dans l'arrondissement, 11 sont privées d'une école publique.

Nous possédons aujourd'hui 25 écoles de filles. Si à cette situation nous ajoutons les communes pourvues d'écoles libres, 4 de garçons et 9 de filles, nous trouvons qu'il n'y a que 7 communes sans école pour les garçons mais 24 sans école pour les filles.

Pour être dans le vrai, nous devons dire que quelques unes de ces écoles n'ont à proprement parler le caractère d'une école publique, que les directeurs ou directrices n'étendent pas leur instruction au delà de la lecture et du catéchisme.

En 1852 les écoles sont fréquentées par 2 320 garçons et 1 877 filles.

Il ne vous paraîtra pas sans intérêt de connaître les progrès faits depuis 1830 dans l'arrondissement. Pour les apprécier il a suffi de dépouiller les tableaux de recensement dressés chaque année et de constater le degré d'instruction des jeunes gens admis au tirage de leur classe. De 1830 à 1834, sur 4 416 jeunes gens portés sur les listes, 388 savaient lire, 637 savaient lire et écrire (14,4%) et 3 321 étaient privés de toute instruction (75,2%). De 1846 à 1851, sur 4 640 jeunes gens appelés à concourir au sort, 280 savaient lire, 1 132 savaient lire et écrire (24,4%), 3 228 (69,6%) étaient sans instruction. De 1830 à 1834 les cantons se classaient comme suit :

Loudéac : 30% des jeunes gens savaient lire et écrire. Uzel 30%. Merdrignac 26%. Collinée 23%. Plouguenast 20%. Corlay 20%. La Chèze 20%. Mur 16%. Gouarec 11%.

Ces cinq dernières années ont modifié ces chiffres. Nous avons maintenant :

Merdrignac 42%. Uzel 36%. Collinée 34%. Loudéac 33%. La Chèze 28%. Plouguenast 27%. Corlay 26%. Mur 24%. Gouarec 18%.

Les cantons bretons viennent nécessairement les derniers. Cela ne doit pas surprendre car ce n'est que tardivement qu'ils ont été pourvus d'instituteurs et l'idiome bas breton est un obstacle de plus au progrès de l'instruction.

La loi du 15 mai 1851 élève à 600F le traitement des instituteurs. Tous les maîtres sont également traités. Le bon n'est pas plus rétribué que le mauvais, le dévouement et le zèle restent sans récompense.

Sur les 27 institutrices, 4 gagnent 840F. Les 23 autres, disséminées dans les campagnes, gagnent à peine 280F. C'est évidemment trop peu. CA 2N28

1^{er} août 1852. 4Z17

Il reste sept communes n'ayant aucun moyen d'instruction.

Sur les 11 communes qui n'ont pas encore d'école publique de garçons, cinq sont en voie d'en ouvrir une : Plussulien, La Ferrière, Illifaut, le Loscouet et Collinée.

Sur les 33 communes privées d'écoles de filles, trois en auront une prochainement : Trévé, Collinée et St Thélo.

Sur 40 instituteurs, 30 sont des laïcs et 10 des ecclésiastiques. Sur 39 institutrices il y a 19 religieuses.

Les écoles ont accueilli 2320 garçons et 1 877 filles soit 28% des enfants en âge d'aller à l'école.

	Garçons, publique	Garçons, privé	Mixte Publique	Mixte privée	Filles, publique	Filles, privée
1850-51	36	3	5	4	14	11
1851-52	37	3	8	2	19	10

CA. 1853. Les écoles accueillent 2 342 garçons et 1930 filles. Il y a trois écoles publiques de plus que l'an passé. Le personnel enseignant de l'arrondissement comprend 42 hommes et 69 femmes. Le rapport des enfants en âge de recevoir l'instruction est de un sur six. CA 2N28



De gauche à droite le café RIBAUT, le café du Centre tenu par Valentine RIO, la maison TUAL et la crêperie puis restaurant LE GUERINEL puis LE BORGNE. A droite la bourrellerie COCHET. Au fond, rue de Dinan, la maison du marchand de tissus DUCHENE. Sous l'ancien régime, cette route reliait la Trinité Porhoët et Lamballe en passant par Moncontour. Elle se prolongeait ensuite en direction de Dinan. Elle était appelée « Sente de Lamballe » ou « Route de Dinan ». Elle a conservé son nom depuis cette époque.

CA. 1854. Cinq communes sont dépourvues d'école.

Les écoles accueillent 2 387 garçons et 2 035 filles.

Dans un pays pauvre comme le nôtre, la cherté des subsistances est et sera toujours un obstacle au progrès de l'instruction. La nécessité de vivre passe avant celle de s'instruire et bien des enfants, dans l'année où nous nous trouvons, emploient à mendier le temps qu'ils passeraient dans les écoles si le pain leur était assuré.

Le personnel enseignant est composé de 39 instituteurs, 29 laïcs et 10 Frères, et 43 institutrices, 24 laïques et 19 religieuses. A ce nombre, nous devons ajouter deux maîtres adjoints, deux sous maîtresses laïques et 18 sous maîtresses religieuses. CA 2N28

1856. Quatre communes restent sans moyen d'instruction : St Véran, St Gilles du Vieux Marché, Lescouet et St Ygeaux.

En 1835, sur 933 jeunes gens ayant concouru au tirage, 54 (5,8%) savaient lire et 132 (14,1%) savaient lire et écrire.

En 1845, sur 960 jeunes gens ayant concouru au tirage, 63 (6,6%) savaient lire et 187 (19,5%) savaient lire et écrire.

En 1855, sur 903 jeunes gens ayant concouru au tirage, 32 (3,1%) savaient lire et 272 (30,1%) savaient lire et écrire.

Du rapprochement de ces chiffres il résulte qu'en 1835 80% des jeunes gens n'avaient reçu aucune instruction, qu'en 1845 la proportion n'était plus que de 70% et qu'en 1855 elle s'est abaissée à 63%.

...La présence de l'inspecteur au chef lieu de l'arrondissement, son transport inattendu dans les différentes écoles confiées à sa surveillance, la facilité de tout connaître par de fréquents rapports avec les délégués et les autorités locales tiendraient les maîtres dans la rigoureuse observation de leurs devoirs et les encourageraient à mieux faire. CA 2N28

CA Loudéac. 30 juillet 1856. Le Conseil voit avec regret l'état d'infériorité de l'éducation des filles qui, dans seize communes de l'arrondissement, sont encore complètement privées d'école. 2N26

CA Loudéac. 1859. Les statistiques révèlent que sur une population de 89 106 habitants, l'arrondissement possède 6 115 garçons et 6 138 filles âgés de six à treize ans. Les écoles ne sont fréquentées que par 2 381 garçons (40%) et 2 052 filles (33,4%) soit 36,2% des enfants. CA 2N28

CA Loudéac. 1860. Les écoles sont fréquentées par 2 690 garçons dont 1 113 gratuitement et 2 476 filles dont 905 gratuitement. CA 2N28

CA. 1861. Trois communes sont sans école : St Ygeaux, Lescouet et St Gilles du Vieux Marché.

Les écoles sont fréquentées par 3 179 garçons et 2 819 filles.

Si l'instruction n'est pas plus répandue, cela tient principalement à la trop grande étendue de nos communes. Quand les enfants ont atteint l'âge de douze à treize ans, ils désertent l'école, non pas que leur instruction soit complètement terminée, mais parce qu'alors ils peuvent être utiles à leurs parents en les aidant dans leurs exploitations. CA 2N28

21 février 1861, l'Inspecteur d'Académie au Préfet : « Les petits garçons qui fréquentent l'école mixte de St Etienne n'ont pas de latrines. On se plaint avec raison que, contrairement à la décence et à la propreté, ils soient obligés d'aller dans les champs qui environnent la maison. Je vous prie d'inviter M le maire à prendre des mesures pour remédier sans délai à un si grave abus. 1T149

CA Loudéac. 1862. Les écoles sont fréquentées par 3 139 garçons et 2 779 filles.

D'après les prévisions des inspecteurs primaires, le nombre des élèves d'ici à quelques années ne paraît pas devoir subir un accroissement sensible, ce qui, suivant eux, doit être attribué au nombre trop restreint des écoles, disséminées sur un territoire très étendu, à l'indifférence des populations, à leur pauvreté et au peu de zèle que montrent souvent les autorités locales. CA 2N28

Loudéac le 12 mars 1863. Le Sous-préfet au Préfet. J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation une délibération par laquelle le CM de Plémet a voté la gratuité de l'instruction primaire dans la commune à partir de 1863. 1T175

CA Loudéac.1863. Les écoles sont fréquentées par 3 310 garçons et 2 961 filles. CA 2N28

CA Loudéac. 20 juillet 1863. Le CA regrette l'exigence des autorités académiques en ce qui concerne la suppression des écoles mixtes. Plusieurs communes ne pourront y satisfaire qu'en utilisant un instituteur à l'institutrice chargée de l'éducation des deux sexes et aux dépens de l'instruction des petites files. Car les autorités locales, comme pères de famille, éprouvent de la répugnance à confier l'éducation des filles à des instituteurs. Cette répugnance paraît légitime au Conseil et il aurait voulu que l'Académie eût cru pouvoir user d'une plus grande tolérance. 2N26

CA de Loudéac. 1864. Seule la commune de St Ygeaux est dépourvue d'école et son administration ne tente aucun moyen pour sortir de cette déplorable situation. 53 communes sont pourvues d'école de filles, publique ou privée. Cinq en sont déshéritées, dont Plumieux et Le Gouray.

Les écoles sont fréquentées par 3 236 garçons et 2 851 filles. CA 2N28

CA Loudéac. 1865. Les écoles sont fréquentées par 3 282 garçons et 2 234 filles. Nous sommes forcés de constater une décroissance progressive qui peut alarmer pour l'avenir de l'instruction. Cette situation est spéciale à notre arrondissement si je crois le procès verbal des réunions du Conseil Général qui constate avec satisfaction l'augmentation de la population des écoles. CA 2N28

CA Loudéac. 1866. M. Le Sous Préfet regrette qu'une instruction ministérielle du 26 mai dernier, affranchissant pour l'avenir les inspecteurs primaires de produire des rapports spéciaux pour les Conseils Généraux et à plus forte raison pour les Conseils d'Arrondissement, le prive des moyens d'informer le Conseil de l'état de l'instruction dans l'arrondissement. CA 2N28



CA Loudéac. 1868. Deux communes sont privées d'écoles : St Ygeaux et Le Cambout [Commune récemment créée].

1 287 garçons et 1 340 filles n'ont fréquenté aucune école.

Il y a dans l'arrondissement 42 écoles spéciales pour garçons, 46 écoles spéciales pour filles, 15 écoles mixtes et deux salles d'asile.

Les écoles mixtes ne sont autorisées que si elles sont fréquentées par moins de 40 élèves. L'enseignement doit être assuré par une institutrice. CA 2N28

CA Loudéac. 1869. Les écoles sont fréquentées par 5 281 garçons et 3 508 filles. Le nombre total des enfants de six à treize ans en âge de fréquenter l'école était de 11 300 en 1868. Sur ce nombre, 5 494 (2 829 garçons et 2 665 filles) ont seuls fréquenté les écoles soit 48,6%.

Le nombre des cours d'adultes est de 60, suivis par 1 106 hommes et 367 femmes. CA 2N28

CA Loudéac. 1870. Il y a dans l'arrondissement 45 écoles de garçons toutes communales, 45 écoles de filles, 35 communales et 10 libres, et 16 écoles mixtes, toutes communales.

Elles sont fréquentées par 4 562 garçons et 3 184 filles.

Le nombre des enfants de six à treize ans était de 10 134 en 1869. 5 610 les ont fréquentées, soit 55,4%. A la fin de 1868, le nombre des enfants de treize ans accomplis complètement privés d'instruction était de 855. CA 2N28.

1870.

Quatre communes sont sans école, Caurel réunie à Mur pour l'école des garçons, Le Cambout 1328 habitants, St Ygeaux et Coëtlogon.

En 1769 il y avait 44 écoles communales pour garçons, 35 tenues par des laïques, 9 par des congréganistes.

16 écoles communales mixtes, 12 tenues par des laïques, 4 par des congréganistes.

35 écoles communales pour filles, 13 tenues par des laïques, 22 par des congréganistes.

10 écoles libres pour filles, 2 tenues par des laïques, 8 par des congréganistes.

Les écoles ont été fréquentées par 7 746 enfants, 4 562 garçons et 3 184 filles. 4 239 ont payé la rétribution scolaire.

Sur 5 113 garçons de 7 à 13 ans, 2 979 soit 58,3% ont fréquenté l'école.

Sur 5 021 files de 7 à 13 ans, 2 632 ont fréquenté une école soit 52,4%

Trois écoles de hameau ont été créées, à Loudéac, la Motte et Trévé. 4Z21

CA Loudéac. 1871. 4 156 garçons et 3 822 filles ont fréquenté les écoles. CA 2N28.

1871.

Le Cambout, St Ygeaux et Coëtlogon sont entièrement dépourvues d'école.

St Gilles du Vieux Marché, St Connec et Perret ont une école de garçons mais pas d'école de filles.

Sur 5 242 garçons de 7 à 13 ans, 2 796 soit 53,3% ont fréquenté une école.

Sur 5 188 filles de 7 à 13 ans, 2 804 soit 54% ont fréquenté une école. 4Z21.

CA Loudéac. 1872. 4 035 garçons et 3 700 filles ont fréquenté les écoles. Cette diminution ne peut s'expliquer que comme la conséquence des malheurs qui ont frappé le pays.

Sur 10 750 enfants de sept à treize ans, 5 460 garçons et 5 290 filles, 6 177 seulement ont fréquenté les écoles soit 57,5%. CA 2N28

1872.

Deux communes n'ont aucun moyen d'instruction, St Ygeaux et Coëtlogon.

St Connes et la Cambout possèdent une école de garçons mais sont dépourvues de tout moyen d'instructions pour les filles. 4Z21

1873.

Sur les 60 communes qui composent l'arrondissement, seule Coëtlogon reste totalement dépourvue de tout moyen d'instruction.

St Gilles du Vieux Marché, Le Cambout et St Connec ont une école de garçons seulement.

Toutes les écoles de garçons, 45 en tout, sont publiques. 36 sont tenues par des laïques, 9 par des congréganistes. Une seule est entièrement gratuite, celle de Plémet.

Il existe 14 écoles mixtes, 8 sont dirigées par des laïques, 6 par des congréganistes.

Il y a 45 écoles pour filles, 36 publiques et 9 libres. 14 sont tenues par des laïques, 31 par des congréganistes.

4 683 garçons et 4 174 filles ont fréquenté les écoles.

Sur 5 813 garçons de 7 à 13 ans, 3 519 soit 60,5% ont fréquenté l'école.

Sur 5 581 filles de 7 à 13 ans, 3 128 soit 56% ont fréquenté l'école. 4Z21.

1875.

A St Gilles du Vieux Marché, le Cambout et St Connec, les filles n'ont aucun moyen d'instruction.

Sur 5 755 garçons de 7 à 13 ans, 3 933 soit 68,3% ont fréquenté l'école.

Sur 5 689 filles de 7 à 13 ans, 3 392 soit 59,6% ont fréquenté l'école. 4Z21.

CA Loudéac. 1884. L'an passé 11 370 enfants ont fréquenté les écoles et 11 688 cette année. CA 2N28.

Année scolaire 1910-1911. 1T423

	Nombre d'inscrits	Présents en décembre		Présents en juin		Sexe	
Plumieux	29	18	62%	19	66%	G	Publique
Plumieux	17	13	76%	16	94%	F	Publique
Plumieux	115	88	77%	93	81%	G	Privée
Plumieux	121	88	73%	81	67%	F	Privée
St Barnabé	9	9		8		G	Publique
St Barnabé	3	2		3		F	Publique
La Chèze	11	11		11		F	Publique
Le Cambout	5	5		4		F	Publique
La Ferrière	10	6		5		F	Publique
Loudéac	150	131	87%	132	88%	G	Publique
Loudéac	161	116	72%	117	73%	F	Publique
Loudéac	258	203	79%	211	82%	G	Privée
Loudéac	132	128	97%	126	95%	F	Privée
La Motte	154	124	81%	111	72%	G	Publique
La Motte	118	118		107	91%	F	Publique
Merdrignac	127	97	76%	87	69%	G	Publique
Merdrignac	107	82	77%	88	82%	F	Publique.
Merdrignac	162	108	67%	109	67%	G	Privée
Merdrignac	248	180	73%	186	75%	F	Privée
Mur	127	71	56%	54	43%	G	Publique
Mur	51	41	80%	37	73%	F	Publique
Mur	139	94	68%	93	67%	G	Privée
Mur	181	151	83%	133	73%	F	Privée
Plouguenast	84	68	81%	71	85%	G	Publique
Plouguenast	183	154	84%	147	80%	F	Publique
Plouguenast	103	71	69%	80	77%	G	Privée
Plémy	140	97	69%	97	69%	G	Publique
Plémy	136	116	73%	83	61%	F	Publique
Plessala	179	131	73%	115	64%	G	Publique
Plessala	74	64	86%	63	85%	F	Publique
Plessala	103	71	69%	80	78%	G	Privée

Situation dans les écoles en 1928.

	Inscrits moins de 6 ans	Inscrits 6 à 13 ans	Inscrits plus de 13 ans	Présents moins de 6 ans	Présents 6 à 13 ans	Présents plus de 13 ans	Sexe	
Plémet	0	41	4		38	93%	G	Publique
Plémet	0	30	5		24	80%	F	Publique
Vaublanc	4	38	2	4	35	92%	G	Publique
Vaublanc	2	29	1	1	28	97%	F	Publique

Plémet		108	2		105	97%	2	G	Privée
Plémet		114	2		114		2	F	Privée
Merdrignac	2	41	5	2	40	98%	4	G	Publique
Merdrignac	9	24		6	22	92%		F	Publique
Plessala	9	85	3	7	82	96%	3	G	Publique
Plessala	2	13	3	2	13		3	F	Publique
Plessala	5	83	1	4	77	93%	1	F	Privée
Plouguenast	4	13		4	13			G	Publique
Plouguenast	2	102	1	1	95	93%	1	G	Privée
Plouguenast	1	117	3	1	110	94%	3	F	Privée
Plumieux	3	5	1	2	5		1	G	Publique
Plumieux		2			2			F	Publique
Plumieux	6	80	2	6	73	91%	2	G	Privée
Plumieux	6	71		5	66	93%		F	Privée
St Barnabé	2	16		2	16			G	Publique
St Barnabé	2	8	1	2	8		1	F	Publique
St Barnabé	8	56		8	56			F	Privée
Laurenan	5	77	3	5	72	94%	3	G	Publique
Laurenan	6	18	1	5	16	89%	1	F	Privée
La Chèze	9	65	2	7	60	92%	1	G	Publique
Loudéac ville		102	69		97	95%	68	G	Publique
Loudéac		77	32		73	95%	32	F	Publique
Loudéac		132	12		127	96%	12	G	Privée
Loudéac		43	24		42		24	F	Privée
Prénessaye	2	13		2	10	77%			
Prénessaye	3	56		1	47	84%		F	Privée
La Ferrière	4			4				F	Publique
Gomené	5	33	3	5	43	81%	3	F	Publique
Plémy		73	2		73		2	G	Privée
Plémy	7	61		7	57	93%		F	Privée
Cambout	11	36		10	32	89%		F	Privée

En 1925, création d'une classe enfantine à La Ferrière. L'école publique des filles ne compte que 8 élèves contre 30 à l'école privée.

En 1933, l'école publique mixte de Plumieux accueille 14 élèves, celle de St Barnabé 22 et l'école des filles de La Chèze 11.

Année scolaire 1933-1934.

	Moins de 6 ans	6 à 13 ans	Plus de 13 ans	Sexe	
Plumieux	1	9	1	G	Publique
Plumieux		3		F	Publique
Plumieux	3	112	3	G	Privée
Plumieux		91	1	F	Privée
Coëtlogon		11		G	Publique
Coëtlogon		19	1	F	Publique
La Chèze	7	69	1	G	Publique
La Chèze	1	10		F	Publique
La Chèze	4	56	8	F	Privée
La Ferrière	6	12		G	Publique
La Ferrière	6	4		F	Publique
La Ferrière	6	46	2	F	Privée
Le Cambout	1	53	1	G	Publique
Le Cambout	5	14	2	F	Publique
Le Cambout	2	58		F	Privée

Plémet		46	3	G	Publique
Plémet	15	45	3	F	Publique
Plémet	16	135	9	G	Privée
Plémet	20	146	4	F	Privée
Vaublanc	7	55	3	G	Publique
Vaublanc	6	43	3	F	Publique
Prénessaye	5	16		G	Publique
Prénessaye	3	16		F	Publique
Prénessaye		49		F	Privée
St Barnabé	2	9	2	G	Publique
St Barnabé	1	9		F	Publique
St Barnabé		41	2	G	Privée
St Barnabé	10	66	4	F	Privée
St Etienne	1	23	3	G	Publique
St Etienne	1	34	4	F	Publique.

Instituteurs à La Chèze : M et Mme CALME

Instituteurs au Vaublanc : LE VERGE, GOARIN et BOTHEREL.

Instituteurs aux écoles privées de Plémet : BINARD, PILORGER, HAVARD, LAURIOUX, TUAL, URVOY et CROSNIER. 1T429

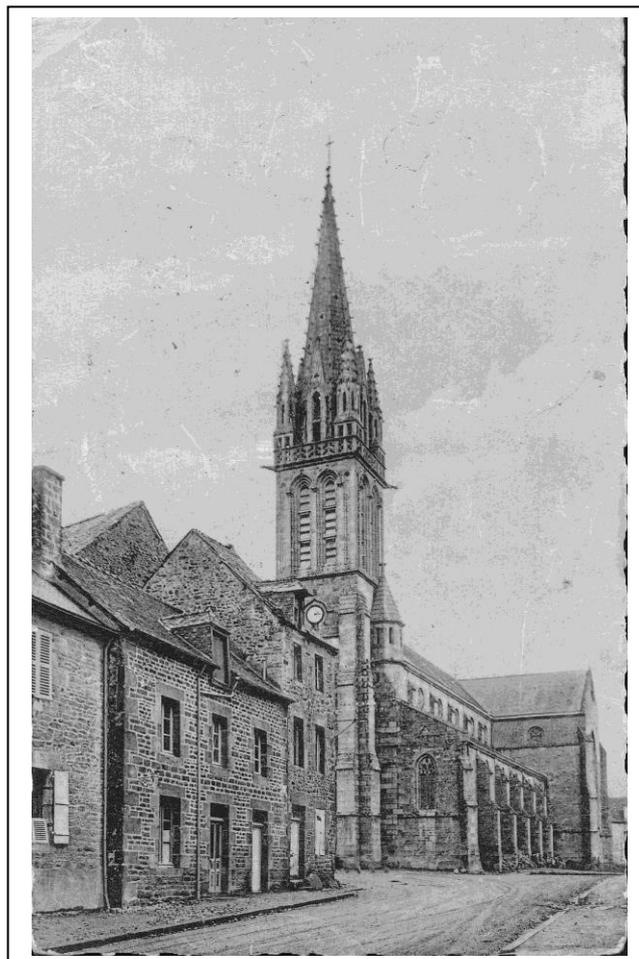
IV PLEMET ET SES ECOLES.

La première école communale fut une école privée destinée aux jeunes filles. Elle était tenue par les Sœurs de la Sagesse, aux termes d'une donation effectuée en 1815 par Melle BOISBILLY De BEAUMANOIR. « Anne De BOISBILLY BEAUMANOIR lègue au bureau de bienfaisance de Plémet deux maisons et un jardin représentant un capital de 11 920F soit 526F de revenus pour y installer deux ou trois sœurs de la Sagesse vouées à l'éducation des jeunes filles et aux soins des malades. »

L'ordre des Sœurs de la Sagesse fut créé en 1713 par St Louis Marie GRIGNON De MONTFORT né à Montfort la Cane en 1673 et décédé à St Laurent sur Sèvres situé à une dizaine de kilomètres du Puy du Fou. En 1707, le père Montfort prêcha à la Chèze.

12 septembre 1814. Pierre CARRE maire, LE VEXIER curé desservant, François BERTHELOT notaire, Gilles MACE premier adjoint.

Les membres du bureau de bienfaisance, convaincus de l'utilité d'un pareil établissement dans la commune de Plémet éloignée de ville et par conséquent dénuée de secours pour les pauvres et pour l'instruction des jeunes filles, désirant autant qu'il est en eux seconder les intentions charitables et bienfaites de la donatrice, est d'avis de solliciter et sollicitent auprès de Sa Majesté, qu'il lui plaise les autoriser à accepter la donation de ces biens aux clauses stipulées dans l'acte précité et qu'elle veuille bien donner les ordres nécessaires pour que la commune de Plémet puisse jouir dans le plus bref délai d'un établissement si utile à l'humanité. 4Z149



Locaux où se tenait l'école des filles

4 décembre 1814. Le CM de Plémet, vu l'acte de donation de Mademoiselle De BEAUMANOIR au rapport de Maîtres JAMET et CONNAN notaires à St Brieuc en date du 25 mai 1813, lequel enregistre la cession de deux maisons estimées valoir un revenu annuel de 596F et le versement d'une somme de 800F qui ne sera versée qu'à la condition que la Congrégation des Sœurs de la Sagesse de Saint Laurent sur Sèvres dans les Deux Sèvres établisse à Plémet une maison de charité composée au moins de deux ou trois Sœurs de cet ordre pour le soulagement des pauvres et l'instruction des jeunes filles, vu la déclaration du bureau de bienfaisance de la commune en date du 12 septembre dernier, reconnaissant combien une maison de cette espèce est utile et nécessaire dans une commune éloignée des villes et par conséquent dénuée des moyens de secours pour les pauvres et l'instruction des jeunes filles, est d'avis d'accepter la donation aux clauses et conditions exprimées par l'acte du 25 mai 1813 et supplie Sa Majesté de donner les ordres nécessaires pour faire jouir la commune de Plémet d'une donation aussi avantageuse.

26 décembre 1814. Château des Tuileries. Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1 : le bureau de bienfaisance de Plémet est autorisé à accepter, au nom de cette commune, la donation de maison et immeuble faite par Demoiselle Anne DUBOISBILLY De BEAUMANOIR, par acte notarié du 25 mai 1813. Conformément aux intentions de la donatrice, les revenus des biens dont se compose la donation seront employés à entretenir dans la commune de Plémet deux ou trois Sœurs de charité pour soigner à domicile sous la direction des Sœurs de charité les pauvres de cette commune et tenir une école de charité pour les filles des familles indigentes.

Article 2 : la somme de 800F comprise dans l'acte de donation sera employée en achat de drogues et médicaments pour la pharmacie dont la tenue sera confiée aux Sœurs dont l'établissement est autorisé par l'article qui précède.

Article 3 : Notre Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente. 4Z149

ROBERT Perrine née le 7 mai 1829 de Rémi 29 ans charron à St Rumel et Marie Anne RIBOURDOUILLE 29 ans. Le premier témoin est Jean ROBERT maître d'école au Vaublanc. Registre des naissances de Plémet.

On peut avancer plusieurs hypothèses : il peut s'agir d'un instituteur ambulancier, d'un instituteur privé employé au service des maîtres des forges ou d'un enseignant exerçant dans une commune dotée d'une école.

1833 : ouverture d'une école communale de garçons à Plémet.

6 mai 1833, le Conseil Municipal : « D'après la demande faite par Henri MACE instituteur primaire au bourg, M Le Président a exposé qu'en 1833, lors de la construction de la maison d'école, le terrain acheté par feu M CARRE KERISOUET pour l'emplacement de la dite école n'étant pas assez bon, il fut verbalement convenu entre le Conseil et M. MACE que ce dernier céderait à la commune tout le terrain qu'il possédait vis-à-vis de la maison PICAUD maréchal et que, pour ce terrain, la commune céderait au dit MACE tout celui lui appartenant derrière sa maison et servant de caserne de gendarmerie. ».

Il n'y avait à cette époque que cinq ou six écoles dans tout l'arrondissement de Loudéac : à Loudéac, Uzel, Merdrignac, St Caradec et Gausson.

Le premier instituteur communal fut Henri MACE qui était en même temps débitant de tabac, secrétaire de mairie, adjoint au maire et Conseiller Général.

L'école qui est aujourd'hui l'école publique a été construite en 1860, suivant les plans de l'architecte GUEPIN à qui on doit, entre autres, les plans des églises de Plessala, Plumieux, Gomené, Laurenan et La Prénessaye. Le linteau de la porte d'entrée du bâtiment porte la date de la construction de l'édifice et le nom du maire de Plémet de l'époque, Louis Alexis CARRE KERISOUET.

Plémet se trouvait dès lors pourvu d'une école en parfait état et complètement équipée, avec cour, préau et latrines. Tout le monde ne pouvait pas en dire autant. En 1861 l'Inspecteur primaire signalait que « les petits garçons de l'école mixte de St Etienne du Gué de l'Isle n'ont pas de latrines. On se plaint avec raison que, contrairement à la décence et à la propreté, ils soient forcés d'aller dans les champs qui environnent la maison. » Le même Inspecteur déplorait que « A St Ygneuc, il y a deux cabinets dans le jardin, mais l'un auprès de l'autre. Ils se trouvent derrière la maison d'école, de sorte que la surveillance est impossible. C'est comme s'il n'y en avait pas pour les garçons car la Sœur est obligée de leur défendre d'y aller de peur que les deux sexes s'y rencontrent. »

Dans les registres d'Etat Civil, la première qualification d'Henri MACE en tant qu'instituteur date de janvier 1833.

1^{er} décembre 1834. Plémet.

Ecole des garçons, 50 en hiver, 33 en été.

Instituteur Henri MACE. Cet instituteur ne laisse rien à désirer sous aucun rapport.

220 garçons et 240 filles ne reçoivent aucune instruction.

Dans l'arrondissement de Loudéac, les cantons de Merdrignac et de La Chèze sont les plus arriérés. Il y a beaucoup à faire dans cet arrondissement pour assurer à tous les enfants les bienfaits de l'instruction. Les principales difficultés à surmonter sont le défaut de ressources des communes, le manque de maisons d'école, l'ignorance et par suite l'insouciance des habitants mêmes les plus notables, la négligence et, il faut bien le dire, la nullité d'un grand nombre de comités locaux, l'opposition même d'une partie du clergé qui dans quelques localités au contraire fait preuve du zèle le plus louable, enfin la situation peu attrayante des instituteurs actuels, ce qui éloigne les sujets de la carrière de l'enseignement.

Les meilleurs moyens de combattre ces obstacles seraient de subvenir largement aux communes et d'améliorer promptement le sort des instituteurs, assez même pour rendre l'instruction primaire entièrement gratuite. Une bonne organisation d'instituteurs ambulants serait aussi nécessaire, les communes rurales de ce pays ayant trop d'étendue pour que tous les enfants puissent jamais profiter des écoles établies aux chefs lieux. 1T403

Année scolaire 1835-1836. Plémet. Le Conseil Général s'est demandé si le produit des centimes levés sur tout le département pour l'installation primaire serait donné exclusivement aux communes qui voudraient bâtir pour avoir des instituteurs laïcs et si celles qui auraient besoin d'une légère subvention pour achever l'école communale dans laquelle elles ont arrêté de placer un frère en seraient absolument privées. Le Conseil, considérant que les écoles des frères ne sont pas sur un pied d'égalité avec les écoles laïques, la puissante influence du clergé dans ce département dont il se sert pour faire triompher l'enseignement des frères ne pourrait manquer de faire tomber les écoles laïques si le département ne venait leur prêter son aide, que ces écoles ont les meilleurs résultats, arrête que les

fonds non obligatoires du département seront exclusivement employés à la construction des écoles laïques et à l'encouragement des instituteurs laïques. »

Garçons : 43 en hiver, 15 en été.

Instituteur : Henri MACE. Il paraît qu'il manque de zèle car il est capable et ses élèves sont peu avancés. On assure qu'ils ne viennent pas exactement. Ecole médiocre.

Filles : 6 en hiver, 4 en été. Institutrice Marie BOISSEAU. On est surpris dans une commune comme Plémet aussi peuplée, de voir les classes désertes. Le curé, dit-on, éloigne les enfants. Ecole mauvaise.

Instituteurs ambulants. Il y en a une vingtaine dans l'arrondissement. Beaucoup de personnes recommandables pensent que ces maîtres doivent être tolérés. Je ne sais cependant si le mal que ces hommes causent aux instituteurs publics et par là à la vraie instruction primaire, n'est pas plus à redouter que de leur suppression. Ces magistrats nomades, mettant la science au rabais, détournent les habitants de confier leurs enfants à un maître dont ils déprécient les leçons et le savoir. Pussions-nous voir bientôt disparaître ces instituteurs errants.

Un de ces instituteurs opère à Plémet. Il s'agit de François HUET, jugé en ces termes : moralité douteuse, capacité médiocre, zèle tiède, considération flottante. 1T403

A la Chèze la classe se fait dans une salle située au dessus des halles. L'instituteur est François PINCON à qui l'inspecteur reproche un peu de légèreté et d'insouciance.



Marie BESSAU en religion Sœur Marie Constance. Moralité bonne, capacité petite, zèle inintelligent, considération grande, relations avec les autorités rares. 1T404

MACE Henri instituteur en 1834, 35, 36, 37, 38. 54

1836. L'école des garçons est bonne quant à la tenue, la discipline et les succès de l'enseignement. 1T404

1837. Moralité pure, capacité assez remarquable, zèle peu encouragé, considération parfaite. 1T404

GESTIN Jean Baptiste né à la Motte de Mathurin et ..., maître d'école, décédé le 22 mars 1836 à 33 ans.

Année scolaire 1836-1837.

Observation particulière à Plémet : l'école est mal dirigée. Melle BESSEAU n'a ni brevet ni autorisation.

Observations générales. Le comité supérieur de Loudéac a su triompher pour la création des écoles de l'indifférence et de la pauvreté des habitants du ressort, mais l'on verra dans peu d'années la ruine de presque tous ces établissements, si le sort des instituteurs n'est pas amélioré promptement. Les prévisions consignées dans le rapport de 1836 commencent à s'accomplir. M PICON vaincu par la misère, a cessé ses fonctions à la Chèze et cette commune est désormais privée d'école. M CHEVANCE à St Mayeux, désespérant de trouver dans sa place les moyens de vivre honorablement, s'est fait cultivateur. M NICOLLEAU de Mur demande à devenir chef d'atelier. Avant eux M MAY et FROUIN avaient quitté la carrière. Plusieurs les imiteront car les communes généralement pauvres, traversées par des landes immenses et par des montagnes, fournissent peu d'élèves et surtout peu d'élèves payants.

Les cantons de La Chèze et de Merdrignac sont particulièrement sinistrés : une seule école communale par canton.

L'école de garçons de Plémet est bonne quant à la tenue, la discipline et les succès de l'enseignement. 1T404

Année scolaire 1837-1838.

L'école des garçons de Plémet est une école communale élémentaire spécialement consacrée aux enfants du culte catholique. Effectif : trois payans et douze gratuits.

Instituteur : Henri MACE. Moralité pure, capacité assez remarquable, zèle peu encouragé, considération parfaite. Bien avec l'autorité civile, nous n'avons pas vu le desservant.

L'école des filles est privée. Nombre moyen d'élèves : 15.

Institutrice RENEE Marie Sœur de la Sagesse. Moralité très pure, capacité médiocre, zèle vif, considération grande. Relations rares avec l'autorité civile. 1T404

6 mai 1838. CM Plémet. D'après la demande faite par Henri MACE instituteur primaire au bourg, M le Préfet a exposé qu'en 1833, lors de la construction de la maison d'école, le terrain acheté par feu M KERISOUET pour l'emplacement de ladite école n'étant pas assez long, il fut verbalement convenu entre le CM et M MACE que ce dernier céderait à la commune tout le terrain qu'il possédait vis-à-vis de la maison de PICAUD maréchal et que pour ce terrain la commune céderait audit MACE tout celui lui appartenant derrière sa maison et servant de caserne de gendarmerie.

Année scolaire 1838-1839. Rapport de l'Inspecteur concernant Plémet.

Instituteur : Henri MACE, laïque. 17 élèves. Le petit nombre des élèves s'explique par le peu d'intérêt que le clergé porte à l'instruction primaire et par la distance qui sépare le bourg de l'usine du Vaublanc autour de laquelle la population s'est agglomérée. Les progrès sont très satisfaisants.

Institutrice : Demoiselle Françoise CHOLET, Fille de la Sagesse. 30 élèves. Enseignement vraiment pitoyable. Position tout à fait irrégulière. Il faut user de sévérité avec elle. 1T16

Ecole des garçons : 17 en hiver, 26 en été.

Ecole des filles. 30 en hiver, 38 en été. Institutrice Françoise CHOLET. La mairie et le presbytère la connaissent à peine comme institutrice. 1T404

Année scolaire 1839-1840. Plémet.

Ecole des garçons : 32 en hiver, 16 en été.

Ecole des filles : 45 en hiver, 35 en été. Institutrice Françoise CHOLET. Ecole illégalement tenue qui s'attache à se soustraire à l'inspection.

Une école apparait à Plumieux. 1T404

Plémet 1840. Il y a deux écoles à Plémet. L'école des garçons est communale, celle des filles est privée. L'école communale ne reçoit que 22 élèves. Or, il y a dans cette commune, 238 garçons de l'âge de 6 à 13 ans. L'hostilité du clergé et aussi, m'a-t-on dit, la manière dont se trouvent les hameaux sont causes que sur un si grand nombre d'enfants, il y en a si peu qui fréquentent l'école. Elle est assez bien tenue et assez bien enseignée.

L'école des filles est dirigée par des religieuses de la Sagesse. Elles n'ont pas d'autorisation. Il s'est trouvé que le jour de l'inspection, le lundi Saint, il n'y avait point de classe. Ces dames n'avaient été averties que le dimanche après les vêpres et le samedi elles avaient donné congé pour toute la semaine, de sorte que je n'ai pas pu inspecter leur école.

Laurenan : pas d'école.

La Prénessaye : point d'école. La maison est bâtie.

La Ferrière : point d'école.

La Chèze : désire vivement rouvrir son école.

St Barnabé : point d'école.

Plumieux : école publique de garçons. 1T16

Année scolaire 1840-1841. Plémet.

Ecole des garçons : 24 hiver comme été. Instituteur Henri MACE : moralité bonne, capacité suffisante, zèle abattu, considération non générale, relations avec les autorités civiles parfaites, avec les autorités religieuses froides.

Ecole des filles : 50 en hiver, 40 en été. Institutrice Françoise CHOLET, moralité parfaite, capacité nulle, zèle stérile, considération ordinaire, relations avec les autorités rares, la mairie et le presbytère la connaissent à peine comme institutrice.

Une école apparait à la Prénessaye.

A Merdrignac les écoles sont fréquentées par 75 garçons et 90 filles.

A Plémy les écoles sont fréquentées par 45 garçons et 30 filles.

Uzel les écoles sont fréquentées par 170 garçons et 110 filles.

Dans le département 140 communes sont dépourvues d'école, 24 dans l'arrondissement de Loudéac dont La Chèze, La ferrière, St Barnabé, St Etienne, St Gilles, Laurenan, Gomené.

Année scolaire 1841-1842. Plémet.

Ecole des garçons : 25 en hiver, 15 en été. Instituteur Henri MACE.

Ecole des filles : 50 en hiver, 56 en été. Institutrice Marie BESSAU en religion Sœur Marie Constance. Moralité bonne, capacité petite, zèle inintelligent, considération grande, relations avec les autorités rares. 1T404

CM Plémet. 24 septembre 1843. Le Conseil est d'avis, à l'unanimité, de prendre pour instituteur communal un Frère de la doctrine chrétienne de la société de M De La MENAIS mais il désire un Frère breveté depuis la dernière loi sur l'instruction primaire.

25 octobre 1845 : « Le Conseil Municipal de Plémet est d'avis de choisir pour instituteur communal M Pierre DEBARRE frère de la Doctrine Chrétienne de la Société de M. De La MENAIS. »

23 août 1847. Sœur Allyse, Supérieure de la maison de charité de Plémet au Préfet : « Le vif intérêt que vous inspirent tous les établissements de charité m'encourage à vous adresser une demande en faveur de la maison de charité de Plémet. Cette maison étant mal placée, mal distribuée, ayant besoin d'être agrandie, nous désirons la vendre pour en faire bâtir une autre plus vaste et plus commode. Mais pour cet effet nous avons besoin d'une autorisation royale pour vendre les maisons que nous occupons afin que les fonds de celles-ci aident à faire construire celle là. » 4Z149

12 septembre 1847. Le CM de Plémet est d'avis d'acquiescer à la demande faite à condition que la valeur de la nouvelle construction ne soit pas moindre que celle des anciennes maisons. 4Z149

5 novembre 1848. Le Conseil de Plémet propose au comité supérieur de l'instruction de l'arrondissement, l'école communale étant vacante depuis le départ de M DEBARRE, le né Joseph MAHEUX, muni d'un brevet de capacité et d'un certificat de moralité. Le Conseil ne peut proposer d'autres candidats, n'en connaissant pas.

8 janvier 1854. Reconstruction de la maison d'école à Plémet. Le Conseil réuni à l'effet de délibérer sur les moyens à prendre pour la réparation ou la reconstruction dans un autre local de la maison d'école qui menace ruine, considérant que malgré les réparations que l'on pourrait faire on ne parviendrait jamais à la rendre solide sans la démolir, considérant que le terrain où elle est assise n'offre aucune place pour le préau, cour, latrine, considérant qu'avec les matériaux de l'ancienne et les secours que la commune pourra obtenir du gouvernement il serait facile de construire une maison d'école placée dans un terrain qui pourrait offrir toute facilité aux constructions accessoires et indispensables, terrain que fournirait l'assise actuelle de l'ancienne, par tous ces motifs, le Conseil est d'avis de la translation de la maison d'école actuelle dans un local convenable.

JANVIER 1854. 1 Dim. Circoucticon. 2 lundi s. Basile. 3 mar. s. Genevieve. 4 mer. s. Rigobert. 5 jeudi s. Amelie. 6 ven. *Ephraïme*. P.Q. 7 sam. Noces. 8 D. s. Lucien, évêque. 9 lundi s. Pierre, évêque. 10 mar. s. Agathon, pape. 11 mer. s. Théodore. 12 jeudi s. Arcade, martyr. 13 ven. Baptême de N.-S. 14 sam. s. Hilaire. P.L. 15 2 D. s. Paul, ermite. 16 lundi s. Marcel, pape. 17 mar. s. Antoine, abbé. 18 mer. Ch. de s. Pierre à Rom. 19 jeudi s. Salpice. 20 ven. s. Sébastien. 21 sam. s. Agathe. 22 D. s. Vincent. D.Q. 23 lundi s. Raymond. 24 mar. s. Timothée, évêque. 25 mer. Conversion de s. Paul. 26 jeudi s. Paul. 27 ven. s. Geklouin. 28 sam. s. Julien, évêque. N.L. 29 D. s. François de Sales. 30 lundi s. Basile. 31 mar. s. Marcelle.

HIVER 21 Décembre, 29 Janvier. **FÉVRIER.** 1 mer. s. Jean de la Grille, év. PURIFICATION. 2 jeudi s. Jean Chrysostome, év. 3 ven. s. Jean de V. P.Q. 4 D. s. Agathe. 5 3 D. s. Agathe. 6 lundi s. Dorothée, vierge. 7 mar. s. Nomani. 8 mer. s. Jean de Matha. 9 jeudi s. Apolline. 10 ven. s. Scolastique. 11 sam. s. Séverin. 12 D. s. Séverin. 13 D. s. Séverin. P.L. 14 mar. s. Valentin. 15 mer. s. Valentin. 16 jeudi s. Julien. 17 ven. s. Théodule. 18 sam. s. Simon, évêque. 19 D. s. Simon, évêque. 20 D. s. Simon, évêque. 21 D. s. Simon, évêque. 22 D. s. Simon, évêque. 23 D. s. Simon, évêque. 24 D. s. Simon, évêque. 25 D. s. Simon, évêque. 26 D. s. Simon, évêque. 27 D. s. Simon, évêque. 28 D. s. Simon, évêque. 29 D. s. Simon, évêque. 30 D. s. Simon, évêque. 31 D. s. Simon, évêque.

MARS. 1 mer. Les Cendres. 2 jeudi s. Simplicie. 3 ven. s. Guignole, abbé. 4 sam. s. Casimir. 5 4 D. s. Casimir. P.Q. 6 lundi s. Colette. 7 mar. s. Thomas d'Aquin. 8 mer. s. Jean de Dieu, V. T. 9 jeudi s. Françoise. 10 ven. s. Blanchard. 11 sam. s. Euloge. 12 D. s. Euloge. 13 lundi s. Paul de Léon. P.L. 14 mer. s. Lubin. 15 mer. s. Zacharie. 16 jeudi s. Cyrille. 17 ven. s. Patrice, évêque. 18 sam. s. Gabriel, archevêque. 19 3 D. s. Gabriel, archevêque. 20 lundi s. Joachim. 21 mar. s. Benoît. 22 mer. s. Epphrodite. 23 jeudi s. Victorien. 24 ven. s. Simon, martyr. 25 sam. ANNOUATION. 26 4 D. s. Simon, martyr. 27 lundi s. Rupert. 28 mar. s. Gontran. N.L. 29 mer. s. Frisque. 30 D. s. Frisque. 31 ven. s. Balbine.

AVRIL. 1 sam. s. Hugues. 2 Dim. s. Passon. 3 lundi s. Richard. 4 mar. s. Isidore. 5 mer. s. Vincent Ferrer. P.Q. 6 jeudi s. Prudence. 7 ven. s. Clotaire. 8 sam. s. Edzée. 9 Dim. s. Edzée. 10 D. s. Edzée. 11 mar. s. Léon I^{er}, pape. 12 mer. s. Jules. 13 jeudi s. Marcellin. P.L. 14 ven. s. Marcellin. 15 sam. s. Paterno, évêque. 16 D. s. Paterno, évêque. 17 lundi s. PAQUES. 18 mar. s. Parfait. 19 mer. s. Vincent, martyr. 20 jeudi s. Théotime. D.Q. 21 ven. s. Anselme. 22 sam. s. Soter, martyr. 23 1 D. s. Soter, martyr. 24 D. s. Soter, martyr. 25 2 D. s. Soter, martyr. 26 mer. s. Marc, apôtre. 27 jeudi s. Clet, pape. 28 ven. s. Brice, évêque. 29 D. s. Brice, évêque. 30 2 D. s. Catherine de Sienna.

PRINTEMPS 20 Mars, 10 No. **MAR.** 1 lundi s. Philippe et s. Jacq. 2 mar. s. Albanase. 3 mer. Invent. de la Sainte-Cr. 4 jeudi s. Monique. 5 ven. s. Pie V. P.Q. 6 sam. s. Jean Porte-Latine. 7 3 D. s. Stanislas. 8 lundi s. Désiré. 9 mar. s. Grégoire de Nazianz. 10 mer. s. Antonin, évêque. 11 jeudi s. Gildas, abbé. 12 ven. s. Nérée, martyr. P.L. 13 sam. s. Servais. 14 4 D. s. Servais. 15 D. s. Servais. 16 mar. s. Jean Népomucène. 17 mer. s. Pascal. 18 jeudi s. Venance. 19 ven. s. Yves. D.Q. 20 sam. s. Bernard. D.Q. 21 3 D. s. Bernard. 22 D. s. Bernard. 23 D. s. Bernard. 24 mer. s. Pierre Célestin. 25 jeudi s. Royalties. 26 ven. s. Didier. 27 D. s. Didier. 28 mer. s. Donatien. 29 jeudi s. ASCENSION. 30 ven. s. Philippe de Néri. N.L. 31 D. s. Madeleine de Pazzi.

JUIN. 1 jeudi s. Pamphile. 2 ven. s. Pothin. 3 D. s. Clotilde, *Vierge, jeû.* P.Q. 4 Dim. PENTECOTE. 5 lundi s. Boniface. 6 mar. s. Claude. 7 mer. s. Jean-Baptiste. 8 jeudi s. Médard. 9 ven. s. Pélage. 10 sam. s. Marguerite, v. P.L. 11 D. s. Marguerite, v. P.L. 12 lundi s. Olympe. 13 mar. s. Antoine de Padoue. 14 mer. s. Basille, évêque. 15 jeudi s. Léon, évêque. 16 ven. s. Jean-François Régis. 17 sam. s. Hervé. 18 3 D. s. Marine. 19 lundi s. Gervais et s. Protais. 20 mar. s. Sylvère. 21 mer. s. Méen, abbé. 22 jeudi s. Louis de Gonzague. 23 ven. s. Félix, évêque. 24 sam. Nativité de s. Jean-Bapt. N.L. 25 3 D. s. Prosper. 26 D. s. Prosper. 27 D. s. Prosper. 28 D. s. Prosper. 29 D. s. Prosper. 30 D. s. Prosper. 31 D. s. Prosper.

JUILLET 1854. 1 sam. s. Éléonore. 2 4 D. s. Éléonore. 3 4 D. s. Éléonore. 4 D. s. Éléonore. 5 mar. s. Irénée, évêque, mart. 6 mer. s. Zoa, martyre. 7 jeudi s. Tranquillin. 8 ven. s. Auberge. 9 3 D. s. Elisabeth de Port. 10 D. s. Elisabeth de Port. 11 mar. s. Golven, évêque. 12 D. s. Félicite. P.L. 13 mar. s. Pie, pape et martyr. 14 mer. s. Jean Gualbert. 15 D. s. Jean Gualbert. 16 6 D. s. Jean Gualbert. 17 D. s. Jean Gualbert. 18 D. s. Jean Gualbert. 19 D. s. Jean Gualbert. 20 D. s. Jean Gualbert. 21 D. s. Jean Gualbert. 22 D. s. Jean Gualbert. 23 D. s. Jean Gualbert. 24 D. s. Jean Gualbert. 25 D. s. Jean Gualbert. 26 D. s. Jean Gualbert. 27 D. s. Jean Gualbert. 28 D. s. Jean Gualbert. 29 D. s. Jean Gualbert. 30 D. s. Jean Gualbert. 31 D. s. Jean Gualbert.

AOÛT. 1 mer. s. Pierre-es-liens. P.Q. 2 mer. s. Alphonse de Ligori. 3 jeudi s. Iv. des s. de s. Eten. 4 ven. s. Dominique. 5 sam. Notre-Dame des Neig. 6 9 D. s. Notre-Dame des Neig. 7 D. s. Notre-Dame des Neig. 8 mar. s. Justin. P.L. 9 mer. s. Ignace de Loyola. 10 D. s. Ignace de Loyola. 11 D. s. Ignace de Loyola. 12 D. s. Ignace de Loyola. 13 D. s. Ignace de Loyola. 14 D. s. Ignace de Loyola. 15 D. s. Ignace de Loyola. 16 D. s. Ignace de Loyola. 17 D. s. Ignace de Loyola. 18 D. s. Ignace de Loyola. 19 D. s. Ignace de Loyola. 20 D. s. Ignace de Loyola. 21 D. s. Ignace de Loyola. 22 D. s. Ignace de Loyola. 23 D. s. Ignace de Loyola. 24 D. s. Ignace de Loyola. 25 D. s. Ignace de Loyola. 26 D. s. Ignace de Loyola. 27 D. s. Ignace de Loyola. 28 D. s. Ignace de Loyola. 29 D. s. Ignace de Loyola. 30 D. s. Ignace de Loyola. 31 D. s. Ignace de Loyola.

SEPTEMBRE. 1 ven. s. Gilles. 2 sam. s. Etienne de Hongrie. 3 15 D. s. Etienne de Hongrie. 4 D. s. Etienne de Hongrie. 5 D. s. Etienne de Hongrie. 6 mer. s. Laurent Justinién. 7 D. s. Laurent Justinién. 8 mer. s. Onésiphore. P.L. 9 D. s. Onésiphore. 10 D. s. Onésiphore. 11 D. s. Onésiphore. 12 D. s. Onésiphore. 13 D. s. Onésiphore. 14 D. s. Onésiphore. 15 D. s. Onésiphore. 16 D. s. Onésiphore. 17 D. s. Onésiphore. 18 D. s. Onésiphore. 19 D. s. Onésiphore. 20 D. s. Onésiphore. 21 D. s. Onésiphore. 22 D. s. Onésiphore. 23 D. s. Onésiphore. 24 D. s. Onésiphore. 25 D. s. Onésiphore. 26 D. s. Onésiphore. 27 D. s. Onésiphore. 28 D. s. Onésiphore. 29 D. s. Onésiphore. 30 D. s. Onésiphore. 31 D. s. Onésiphore.

OCTOBRE. 1 17 D. s. Remi. 2 mar. s. Ange Gardiens. 3 mar. s. Sulpice, abbé. 4 mer. s. François d'Assise. 5 jeudi s. Placide, martyr. 6 ven. s. Bruno. P.L. 7 sam. s. Serge. 8 18 D. s. Brigitte. 9 D. s. Brigitte. 10 mar. s. François de Borgia. 11 mer. s. Clair, év. de Nantes. 12 D. s. Clair, év. de Nantes. 13 ven. s. Edouard. 14 sam. s. Calixte. D.Q. 15 19 D. s. Calixte. 16 D. s. Calixte. 17 D. s. Calixte. 18 D. s. Calixte. 19 D. s. Calixte. 20 D. s. Calixte. 21 D. s. Calixte. 22 D. s. Calixte. 23 D. s. Calixte. 24 D. s. Calixte. 25 D. s. Calixte. 26 D. s. Calixte. 27 D. s. Calixte. 28 D. s. Calixte. 29 D. s. Calixte. 30 D. s. Calixte. 31 D. s. Calixte.

NOVEMBRE. 1 mer. TOUSSAINT. 2 jeudi s. Les Trois-saints. 3 ven. s. Marcel. P.L. 4 sam. s. Charles. 5 22 D. s. Zacharie. 6 D. s. Zacharie. 7 mar. s. Florent. 8 mer. s. Reliques. 9 D. s. Reliques. 10 ven. s. Juste. 11 sam. s. Martin. 12 D. s. Martin. 13 D. s. Martin. 14 mar. s. Anand, év. de Bern. 15 mer. s. Malo, évêque. 16 D. s. Malo, évêque. 17 ven. s. Agnan. 18 sam. s. Aude. 19 24 D. s. Elisabeth de Hongr. 20 D. s. Edmond. N.L. 21 D. s. Edmond. 22 D. s. Edmond. 23 D. s. Edmond. 24 D. s. Edmond. 25 D. s. Edmond. 26 D. s. Edmond. 27 D. s. Edmond. 28 D. s. Edmond. 29 D. s. Edmond. 30 D. s. Edmond. 31 D. s. Edmond.

DÉCEMBRE. 1 ven. s. Eloi. 2 sam. s. Bibiane, vierge mar. 3 1 D. s. AVENT. P.L. 4 D. s. Barbe. 5 mar. s. Sabas. 6 mer. s. Nicolas. 7 D. s. Ambroise. 8 ven. s. Conception. 9 sam. s. Gorgone. 10 2 D. s. Valere. 11 D. s. Damose, p. D.Q. 12 D. s. Gergonin, év. 13 mer. s. Luc. 14 D. s. Nicaise. 15 ven. s. Mesmin. 16 sam. s. Adélaïde. 17 3 D. s. Judicael, roi de Bret. 18 D. s. Gatien. 19 mar. s. Timothée. N.L. 20 mer. s. Philogone. *Quatre-T.* 21 D. s. Thomas. 22 ven. s. Honorat. 23 sam. s. Victor. *Vierge, jeû.* 24 4 D. s. Delphine. 25 D. s. Noël. 26 mar. s. Etienne. P.Q. 27 mer. s. Jean, évangéliste. 28 D. s. Innocent. 29 ven. s. Thomas de Cantorb. 30 sam. s. Sabas. 31 Dim. s. Sylvestre.

PRIME POUR 1854 : ALMANACH & CARTE D'ILLE & VILAINE 2^{au lieu de} 3'60



Ce document n'est produit que pour le nom du saint célébré le 7 juin.

17^{bre} 1854. Le Sous-préfet au Préfet

J'ai l'honneur de vous donner mon avis sur la demande de M MACE à l'effet d'obtenir la démolition de la maison d'école de Plémet et sa reconstruction sur un terrain autre que celui qu'elle occupe actuellement. Les griefs de M MACE sont de deux ordres :

- * La maison d'école menace ruine et sa chute peut causer de grands malheurs.
- * Sa position est mal choisie. Elle est d'ailleurs dépourvue de accessoires obligés.

Vous dirais-je toute ma pensée M le Préfet ? Je crains que M MACE ne soit bien plus guidé dans cette affaire par son intérêt personnel que par celui de la commune. La proximité de l'école le gêne. Le terrain qu'occupe cette maison lui conviendrait beaucoup et il propose même de l'acquérir par la lettre ci jointe qu'il écrivait à l'un de mes prédécesseurs à la date du 19 janvier 1845. Je suis en garde contre ses propositions. 4Z60

5 novembre 1854, le Sous-préfet au Préfet. M CARRE KERISOUET m'a donné sur l'état actuel du bâtiment des renseignements qui me feraient craindre que la chute ne fût plus proche que je ne l'avais supposé d'abord. Si réellement la maison menace ruine, il importe d'en interdire la fréquentation afin d'en prévenir les accidents.

Avant d'adopter une solution, je serais d'avis que l'architecte du département descendît sur les lieux et visitât avec soin toutes les parties de l'édifice. 4Z60

Plémet le 2 janvier 1858. PENCOLE curé à l'Inspecteur : « Le Frère Hilaire, notre instituteur communal, ne peut vous retourner l'état que vous lui réclamiez pour le mois de décembre. Vous avez peut être appris qu'il a été

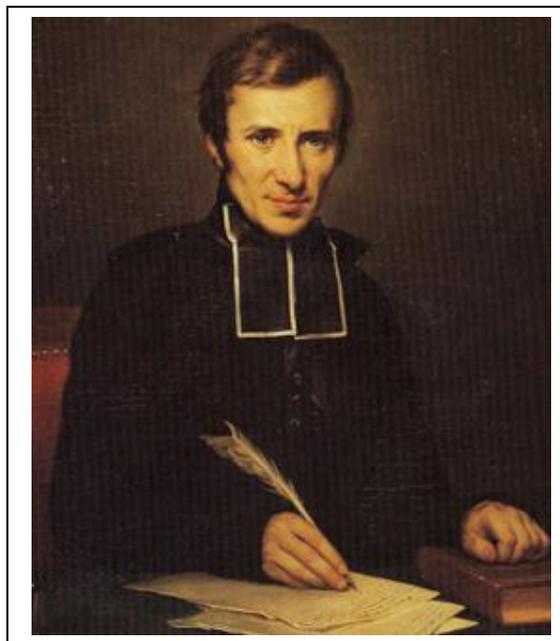
victime de son dévouement dans l'incendie qui a désolé notre bourg il y a quelques semaines. Les flammes lui ont labouré une partie de la figure plus les deux mains. Il commence à se servir de la main gauche, mais la droite, celle qui lui tient la plume, est encore hors de combat. Soyez assez bon pour lui accorder un délai. 1T175

10 janvier 1858. Je soussigné maire de Plémet que M DREON, en religion Frère Hilaire, a tenu pendant l'incendie qui a exercé des ravages le 14 décembre 1857 dans notre bourg, une conduite au dessus de tout éloge, qu'il a même été victime de son dévouement puisqu'il a été jusqu'à ce jour sans pouvoir se servir de ses mains, ayant été surpris dans une maison incendiée par la chute de la couverture. » 1T175

8 X^{bre} 1858. Le Préfet à l'abbé De LAMENAI. « Mon intention étant d'autoriser pour le 1^{er} janvier prochain la réouverture de l'école primaire de Plémet dont j'avais interdit le local par arrêté du 30 mars 1858, je viens vous prier de vouloir bien envoyer pour cette époque un Frère de votre institution et le présenter en même temps à ma nomination. » 1T175

21 X^{bre} 1858. Réponse de l'abbé : « La demande devenant de plus en plus nombreuse, je me vois dans l'impossibilité de pouvoir vous présenter un Frère pour Plémet. »

24 X^{bre} 1858. Le Préfet au maire. « Je pourrais vous envoyer un fort bon instituteur laïque, mais auparavant je désirerais savoir l'impression que ce changement produirait dans votre commune. Je voudrais être certain que mon sujet ne serait point mal accueilli. » 1T175



1860. Plémet. 111 garçons sur 290 en âge de le faire ont fréquenté l'école, soit 38%. Le directeur est Mathurin JEGOUZO Frère Abélard en religion. Moralité excellente, capacité et zèle suffisants.

Ecole des filles : 70 inscrites dont 15 en dessous de 7 ans et 8 de plus de 13 ans. 12 pensionnaires. Institutrice Anne Marie RICHARD 1T4057

RICHARD Anne Marie en religion Sœur Ste Thérèse. Moralité excellente, capacité ordinaire. 1T405. En 1874, elle est toujours directrice à 74 ans. 1T408

RUELLAN née le 30 décembre 1848 à Guingamp, en religion Sœur Appronie Marie. Prend la direction de l'école privée de Plémet en 1886. Avant Plémet, elle a exercé à Guipavas. 1T283

RAGUENEAU Alexandrine, Sœur René du Calvaire, directrice de l'école maternelle privée à l'instant de son ouverture le 2^{8^{bre}} 1887. 1T1124. Toujours directrice en 1902.

Février 1860. Construction à Plémet d'une nouvelle maison d'école. Le Conseil accepte les plans de l'architecte GUEPIN à qui on doit les plans des églises de Plessala, La Prénessaye, Gommené, Laurenan et Plumieux.

1863 Plémet. Ecole des garçons : 188 inscrits. 12 enfants de 7 à 13 ans n'ont pas fréquenté l'école.

Instituteur **JEGOUZO Mathurin**, Frère Abélard, nommé à Plémet le 25 février 1859. Il exerçait avant à Languidic dans le Morbihan. Muté le 1^{er} 7^{bre} 1875.

Nommé directeur de l'école en 1860. Moralité excellente, capacité distinguée, zèle grand. 1T405

1870. Instituteur capable qui obtient des résultats. 1T407

1871. Avec plus de modestie, M JEGOUZO ferait un excellent instituteur. 1T407

1872. Bon instituteur à part un peu de présomption et des allures d'indépendance. 1T408

	1863	63	1864	64	1865	65	66	66	78	78
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
Nb enfants ayant atteint 13 ans à la fin de l'année	30	31	31	29	28		28		21	
Nb de ces enfants qui n'ont jamais fréquenté l'école	12	9	13	12	10		10		0	

Plémet. Année 1863. En 1859 l'école ne comptait que 80 et quelques élèves. Elle en compte aujourd'hui 188. Bibliothèque. Nous venons de recevoir une caisse de livres, mais l'inventaire n'est pas encore fait.

Classe d'adultes. 54 inscrits. L'école du soir est gratuite. S'il fallait exiger la moindre rétribution, presque personne n'y viendrait. J'y suis pour ma peine et quelques fois pour les frais d'éclairage.

Détails personnels : il ne me paraît pas juste qu'après quinze ans d'exercice et après avoir doublé le nombre des élèves et au moins leur instruction, je sois encore au traitement minimum de 700F.

1863. Plémet promeut la gratuité scolaire, presque 20 ans avant les lois FERRY. En 1878, le Sous-préfet de Loudéac signalait : « Une seule école de l'arrondissement pratique la gratuité scolaire, c'est Plémet. »

Année 1964. Le seul moyen de triompher de la négligence des parents est de rendre l'instruction obligatoire pour tous.

Classe d'adultes. Cette classe n'existe plus car j'en étais pour mes frais en ce qui concerne l'éclairage et les objets classiques. Aussitôt que j'ai voulu obtenir 0,25F par mois pour les frais, tous les élèves ont disparu.

Dépenses scolaires communales : 1 500F pour le traitement de l'instituteur et de l'adjoint, 600F pour le mobilier.



1865. Plémet.

	Enfants de 3 à 7 ans	Enfants de 7 à 13 ans	Enfants de 13 à 15 ans	Total
Nb en âge de fréquenter l'école	100	159	28	287
Enfants qui ont fréquenté l'école	62	115 72%	8	185
Enfants qui n'ont pas fréquenté	36	53	13	102

Il doit s'agir du nombre des garçons.

Plémet. Cours d'adultes.

Année 1867. 55 inscrits au cours d'adultes de novembre 1866 à mars 1867. Le cours n'a pas été ouvert en 1867 car toute la dépense est à la charge de l'instituteur et celui-ci n'a pas les moyens de continuer pareilles dépenses

Année 1868. 12 inscrits au cours d'adultes mais peu assidus.

Année 1871. 37 inscrits au cours d'adultes. Pendant l'hiver le cours n'a pas été ouvert car les jeunes gens étaient à la guerre.

Il y a deux sourds muets et quatre aveugles dans la commune.

Année 1872. 58 inscrits au cours d'adultes ; La cause du peu de succès du cours tient à l'inexactitude de la plupart de ceux qui le fréquentent.

Juillet 1867. Le Conseil Municipal de Plémet prie M le maire de s'entendre avec le Supérieur Général des Filles de la Sagesse pour que l'école libre des filles tienne désormais lieu d'école publique.

Situation de Plémet en 1867. Rapport du Sous-préfet.

Ecole des garçons. Elle est tenue par trois instituteurs, religieux des Frères de Ploërmel. Elle est suivie par 130 à 160 enfants. Tous les prix du concours cantonal de 1867, premier concours, ont été remportés par les élèves de l'école de Plémet. L'instruction est absolument gratuite.

Ecole des filles. L'école est libre et est suivie par 100 à 130 jeunes filles. La municipalité veut traiter avec le Supérieur des Filles de la Sagesse pour que l'école devienne communale et se soumette à l'inspection.

Bibliothèque. Elle contient une centaine de volumes donnés par le Ministre de l'Intérieur. Personne ne les lit.

Cabarets. Très nombreux mais généralement bien tenus. 4Z12

1870. Plémet.

	Enfants de 3 à 7 ans	Enfants de 7 à 13 ans	Enfants de 13 à 15 ans	Total
Nb en âge de fréquenter l'école	88	176	60	324
Enfants qui ont fréquenté l'école	19	158 90%	13	190
Enfants qui n'ont pas fréquenté	69	28	28	125

* 10 enfants hors commune fréquentent l'école.

* Des élèves même jeunes (7, 8, 9 ans) interrompent leur scolarité en mai ou juin et ne la reprennent pas en septembre.



1870. Plémet. Ecole des garçons : 190 inscrits dont 42 adultes. 16 pensionnaires. 36 enfants de 7 à 13 ans n'ont pas fréquenté l'école dans l'année.

Ecole des filles : 94 inscrites. 18 pensionnaires. Institutrice Anne Marie RICHARD. Satisfaisant. 1T407

1872. Plémet. Ecole des garçons : 220 inscrits dont 58 adultes. 18 pensionnaires. Deux adjoints. 53 enfants de 7 à 13 ans n'ont pas fréquenté l'école dans l'année.

Ecole des filles : 180 inscrites, 18 pensionnaires, deux adjointes. Directrice RICHARD, bien. 1T408

1876. Plémet.

	Enfants de 3 à 7 ans	Enfants de 7 à 13 ans	Enfants de 13 à 15 ans	Total
Nb en âge de fréquenter l'école	140	230	70	440
Enfants qui ont fréquenté l'école	18	154 67%	27	199
Enfants qui n'ont pas fréquenté	122	76	43	241

* 12 enfants hors commune fréquentent l'école de Plémet.

* L'école du Vaublanc ne doit pas fonctionner car des enfants du Vaublanc, St Julien et du Bas du Mené fréquentent l'école du bourg.

Statistiques concernant les nombres de conscrits de Plémet qui ont tiré au sort.

	Ne savent ni lire ni écrire	Savent lire seulement	Savent lire et écrire	Savent lire, écrire et compter
1876	8 29%	1	20	0
1877	28 80%	2	5	0
1878	22 65%	0	12	0
1879	16 53%	0	0	14
1880	12 24%	0	34	4

En 1876 quatre certificats d'études ont été délivrés. Aucun (néant) les années précédentes.

Taux de fréquentation. Défini comme étant le nombre obtenu en divisant le nombre d'enfants qui ont fréquenté l'école par celui de ceux en âge de la fréquenter.

Statistiques qui ont la valeur qu'on veut bien leur donner.

*Le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école (Ou les écoles ??) varie fortement d'une année sur l'autre : 230 en 1876, 190 en 1877 et 1878, 230 en 1879.

*L'âge de fréquenter l'école varie : de 6 à 13 ans, de 7 à 13 ans...

*(Ré)ouverture d'une école mixte au Vaublanc en 1877.

Août 1876 : le Conseil Municipal décide de remplacer les frères congréganistes par des instituteurs laïcs. Depuis 1842 l'école des garçons était confiée aux Frères LAMENAIIS de Ploërmel.

RAULT Julien, Frère Reynier nommé à Plémet le 9 7^{bre} 1867. Avant à Guérande dans la Loire Inférieure. Muté le 1^{er} 7^{bre} 1875

BRIANT Eugène, Frère Gaëtan Joseph, nommé à Plémet le 9 9^{bre} 1870. Avant à la Guerche en Ille et Vilaine. Muté le 1^{er} 7^{bre} 1875.

CONGARD Joseph nommé à Plémet le 30 7^{bre} 1876. Avant à Loudéac. Muté le 6 X^{bre} 1878 à Trémeven.

OLLIVIER Vincent, Frère Alban, nommé à Plémet le 1^{er} 8^{bre} 1875. Avant à Loguivy Plougras. Muté à Plounez le 1^{er} 7^{bre} 1876.

Les raisons, réelles ou invoquées, qui ont motivé le Conseil à demander le remplacement des frères par des instituteurs laïques.

26 août 1876, LOUAIL curé de Plémet à l'Inspecteur : « Je sais M l'Inspecteur, que c'est M le Préfet qui nomme, mais je vous supplie, dans l'intérêt de ma paroisse, de la religion et de la justice de faire tout ce que vous pouvez pour maintenir l'habit religieux dans l'école de Plémet. » 1T1072

26 7^{bre} 1876, le Préfet au Ministre de l'Instruction Publique : « Je suis arrivé sans m'être fait annoncer le jour de la foire et je suis descendu à la gendarmerie. J'ai consulté les gendarmes et fait avertir les conseillers municipaux partisans des Frères comme les nouveaux élus. Ma présence a bientôt été connue et, de 12 à 16h, j'ai reçu toutes les personnes, soit une cinquantaine, qui se sont présentées et qui étaient connues du brigadier. Seul Yves MARTIN s'est

prononcé pour les Frères. Tous les autres sans exception ont déclaré préférer les instituteurs laïques. Le brigadier de gendarmerie et le percepteur m'ont assuré que c'était bien là le sentiment presque unanime du pays. J'ai voulu connaître les motifs de ce sentiment et il m'a été dit que cette opinion avait commencé à se répandre il y a déjà quelques temps, que précédemment on avait pour instituteur un certain Frère Abélard, bon professeur mais de mœurs plus que mauvaises, qui avait dû quitter le pays il y a quatorze mois sous le coup de corruption de mineurs de 15 ans, qu'on lui avait donné pour successeurs des hommes qui prenaient à tâche de dégoûter les enfants de l'instruction, qui justifiaient cette conduite en disant que l'instruction des enfants ne servirait qu'à les ranger dans la catégorie des canailles de libéraux et qu'à les rendre encore pires que ne l'étaient déjà leurs pères. Le brigadier m'a confirmé ces dires et a ajouté pour son compte que les Frères avaient acquis la haine de toute la population par leurs manières de se mêler d'élections et de politique pour favoriser les intérêts des prêtres.

Le 17 7^{bre} il a été procédé à l'élection de deux conseillers municipaux. Les deux candidats déclarés pour l'enseignement laïque ont été élus à l'unanimité moins une voix.

J'ai sous les yeux quatre pétitions demandant le maintien des Frères. Ce nombre est exactement celui des prêtres résidant dans la commune. J'ai ces pétitions sous les yeux. Elles portent 90 ou 91 signatures, la plupart absolument illisibles.» 1T175

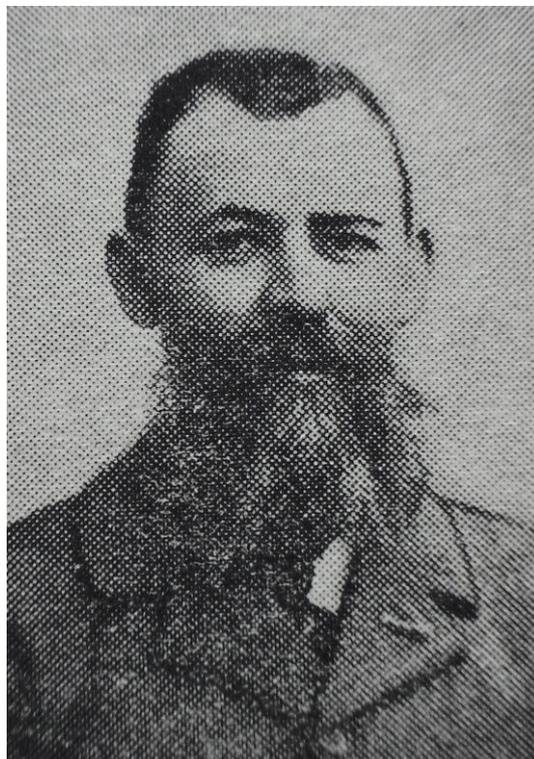
Année 1876. Rapport de Ferdinand LE TENO.

Arrivé depuis trois mois à peine à Plémet, je n'ai pu faire que peu d'efforts pour engager les familles à ne rien négliger pour l'instruction de leurs enfants. Cependant, les quelques entretiens que j'ai eus avec les parents m'ont assez démontré qu'à Plémet on fait bien peu de cas de l'instruction.

L'école est gratuite et la commune ne néglige rien pour l'école.

Malgré cela, bon nombre de parents ne visent qu'un but : envoyer leurs enfants à l'école lorsque le travail de la terre ne nécessite pas leur présence à la maison, leur faire apprendre quelques mots de catéchisme pour les faire admettre à la communion, leur apprendre à lire et à écrire, voilà tout. Quant au calcul, à l'orthographe, ce n'est pas leur affaire. « Ils en savent assez disent les parents pour cultiver la terre. D'ailleurs, nous n'avons pas les moyens d'en faire des savants. » Quand on leur parle de la gratuité de l'école, il est triste de les entendre vous répondre « Tout cela est bien beau, mais savez-vous que mon fils fait chez moi la journée d'un ouvrier et lorsque je l'envoie à l'école, il me faut payer 0,40F à un journalier pour le remplacer.

Il me semble que le seul moyen à employer pour vaincre l'obstination de certains parents est l'instruction obligatoire pour tous.



Ferdinand LE TENO.

1877, ouverture d'une école publique des filles au bourg.

Les cours étaient donnés dans des locaux de location dans des conditions qui nous paraissent aujourd'hui surréalistes. Dans les années 1890, l'Inspecteur écrivait au Préfet : « L'école des filles est actuellement installée dans une maison dont elle occupe la moitié seulement. L'autre partie est affectée à un débit de boisson. La cour de récréation est aussi le lieu de sortie de l'auberge. Je n'ai pas besoin d'insister sur les dangers d'une pareille communauté.

Par ailleurs la foire aux porcs se tient sur le seuil de l'école. »

A la fin des années 20, l'école des filles s'installa dans des locaux annexés à ceux de l'école des garçons. L'école publique deviendra mixte en 1970.

Evolution des effectifs de l'école publique des filles du bourg de Plémet.

1877	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96
28	32	39	38	43	52	48	48	40						30					36

97	98	99	1900	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16
	30	27	35		39	45		25	16	16	15	16		18	18	20	21	25	24

17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
25	26	38	27	27	21	16	14	33	23	18	16	16	27	29	37	48	45	47	

37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56
	86					55			57	57							91		

Durée de fréquentation

1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois
2	1	6	4	1	2	0	6	6

Il y a dans la commune 202 filles dont l'âge est compris entre 7 et 13 ans. Certaines d'entre elles sont scolarisées à l'école privée du bourg et d'autres à l'école mixte du Vaublanc qui vient de rouvrir.

A la fin de 1879, onze élèves quittent l'école : sept savaient lire, écrire et compter, une le savait à peu près, trois ne savaient ni lire ni écrire.

Janvier 1877 : le Conseil Municipal décide de remplacer les Sœurs par une institutrice laïque brevetée de 1^{ère} classe.

1877. Plémet. Ouverture ou réouverture de l'école mixte du Vaublanc

1879-1880. Plémet.

278 garçons et 264 filles ont entre 6 et 13 ans.

Ecole publique des garçons du bourg. 211 inscrits (28 de moins de 6 ans, 24 de plus de 13 ans). Instituteur LE TENO. Très capable et très zélé. Estimé des autorités et des familles.

Ecole publique du bourg. 40 inscrites. (7+29+4) Institutrice Marie Perrine LE MEUR. Très bonne tenue, capable et zélée.

Ecole mixte du Vaublanc : 63 inscrits. 31 garçons (5+25+1) et 32 filles (6+23+3). Institutrice Marie Rose TANGUY, 24 ans. Très dévouée, faible santé, bien considérée, bons débuts.

Ecole privée des filles. 169 inscrites (43+121+5). Trois classes. Ecole qui depuis quatre ans a cessé d'être communale et qui continue à recevoir la plus grande partie des filles. Directrice Marie LEGUILLON 55 ans, en religion Sœur St Salvator. Capacité et zèle ordinaires. Résultats faibles. Bonnes relations avec les autorités plus dévouées à l'école libre qu'à l'école communale. 1T409



Année 1879. Rapport de Ferdinand LE TENO.

Je profite de presque toutes les circonstances qui se présentent pour m'entretenir avec les parents de l'instruction de leurs enfants.

La gratuité entière de l'école est toujours mise en avant par moi dans tous mes entretiens. C'est en effet une question capitale, car à Plémet, où chacun est propriétaire, le moindre déboursé fait tomber dans l'eau le meilleur des arrangements. Voici donc le tableau que j'offre aux parents pour attirer les enfants à l'école : gratuité de l'école, gratuité pour la plupart des livres qui sont fournis par la bibliothèque, gratuité pour le chauffage en hiver.

Une fois les élèves entrés, j'ajoute au premier tableau le suivant destiné à engager les parents à laisser leurs enfants suivre les cours de l'école le plus longtemps possible : certificat d'études primaires qui donne entrée un peu partout, enseignement de la gymnastique qui développe l'enfant et en fait un ouvrier solide, un cultivateur rude et dégourdi, un bon et brave soldat. Je termine mon second tableau, hélas faut-il le dire, par quelques mots semi flatteurs. Aux uns je fais entrevoir dans un avenir prochain les galons de sergent major ou l'épaulette d'officier, aux autres une grande ferme dirigée par un homme instruit devenant plus tard adjoint ou maire et, puisqu'il en faut par tous les goûts, l'Instruction, les Postes, les Télégraphes, la Régie, le Commerce, l'Industrie et les Arts sont servis à tour de rôle. Cette manière d'agir m'a paru influencer un peu sur les parents car je constate avec plaisir que la fréquentation s'accroît d'année en année

1860	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79
111	139	169	188	187	185	177	165	195	171	190	201	220	216	194	202	199	197	207	232

1874 est l'année du départ des ouvriers du Vaublanc pour St Briec.

Malgré cela, bon nombre de parents restent rebelles à tout. A ceux là, un seul moyen à employer, l'instruction obligatoire.

La moyenne de fréquentation a été la suivante :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
164	173	185	187	182	176	166	28	69	125	140	160

Est-ce possible de créer un nouveau poste d'adjoint dans cette école ?

A mon arrivée, sept jeunes gens vinrent me trouver pour me prier de leur faire l'école du soir. Cette démarche me surprit tout d'abord car, en prenant connaissance des archives de l'école, j'avais trouvé dans presque tous les rapports cette mention indiquant la cause pour laquelle un cours d'adultes n'avait pas été ouvert : indifférence des jeunes gens. On n'aura probablement pas su les prendre me disais-je. Aussitôt mon parti fut pris : malgré la fatigue occasionnée par la classe du jour, nous prîmes mon adjoint et moi, la résolution d'ouvrir un cours d'adultes.

Le jour de l'ouverture, la nouvelle de ce cours avait été répandue un peu partout. Malgré cela nous débutâmes à sept. Nous offrîmes à ces jeunes gens notre temps, la lumière et le chauffage moyennant une cotisation mensuelle de 0,50F. Voulant exiger le paiement des fournitures 0,20F nous perdîmes dès les premiers jours deux de nos élèves. Cinq restèrent, fréquentant le cours une ou deux fois par semaine. La fin du mois arrivée, nous eûmes la consolation de voir tous nos adultes sauf un partir sans acquitter leur cotisation et, qui plus est, se réjouir entre eux d'en être quitte à si bon compte. Il est triste de voir faire un si piètre cas de l'instituteur et de compter si bien lorsqu'il s'agit de l'école alors qu'on compte si peu au cabaret.

Je ne suis cependant pas d'avis d'ouvrir un cours d'adultes gratuit. Quoiqu'il en soit, je ne désespère pas d'arriver à ouvrir ce cours et à faire tous mes efforts pour le faire prospérer mais j'attends à trouver chez les jeunes gens un peu de cet amour de l'étude et de cette exactitude qui sont le fondement essentiel et indispensable de tout cours véritablement sérieux.

Cette année un seul élève s'est présenté. Sur notre réponse que nous ne pourrions pas ouvrir un cours pour lui tout seul, il s'est décidé à suivre le cours de jour pendant l'hiver

Plémet 1880. Rapport de Ferdinand LE TENO.

Pour arriver au but que je me suis proposé d'atteindre, c'est-à-dire pour faire en sorte que pas un seul enfant de la commune ne soit laissé en dehors de mon école, j'ai mis tout en œuvre. Le jeudi après midi je choisis, quand le temps le permet, deux ou trois villages comme but de promenade. Je vois les parents et les enfants. Nous parlons agriculture et après l'agriculture vient l'enseignement. J'excite les uns et encourage les autres. Nous nous quittons bons amis et souvent j'arrive à vaincre la résistance souvent mal éclairée d'un père ou d'une mère.

Il est bon de dire en passant que je me sers au besoin d'une arme récemment inventée, je veux parler de la bonne idée qu'a eu le gouvernement de retenir sous les drapeaux les jeunes soldats qui, sur le point d'être libérés, ne savent ni lire ni écrire.

Aujourd'hui on ne se contente plus de me dire comme il y a quatre ans « Voici mon fils, apprenez lui le catéchisme. » On a soin d'ajouter « Tenez bon aussi sur la lecture et l'écriture. »

Grâce à tous ces moyens la fréquentation s'accroît d'une manière remarquable et il est facile de s'en convaincre en comparant le nombre des élèves inscrits de l'année dernière à celui de cette année : 232 en 1879, 250 en 1880. Malgré cela, 30 ou 40 enfants de la commune en âge de fréquenter l'école se trouvent encore, pour des motifs plus ou moins plausibles, éloignés de la classe et privés des bienfaits de l'instruction.

A ceux là, je le répète, un seul moyen à employer, l'instruction obligatoire.

L'année dernière, à pareille époque, j'étais dans l'intention de ne pas ouvrir de cours d'adultes de sitôt. Au mois de janvier dernier j'eus l'honneur de voir le maire et de m'entretenir avec lui de l'école. Le cours d'adultes vint à son tour et je ne pus cacher à ce magistrat mon étonnement en voyant la négligence des jeunes gens. Je lui dis que depuis douze ans on avait ouvert presque chaque année un cours pour les adultes et que, malgré toute la bonne volonté de mes prédécesseurs, ce cours n'avait pu réussir. J'ajoutai que, croyant être plus heureux, j'avais essayé à mon tour, mais qu'à mon grand regret je m'étais vu forcé de fermer ce cours.

Quelques jours plus tard, j'appris que le Conseil s'était réuni et qu'il avait décidé l'ouverture d'un cours d'adultes. Je me rendis à la mairie où je pris connaissance de la délibération suivante : « Le CM considérant malgré plusieurs essais infructueux de ces cours dans la commune qu'on ne saurait trop faire de tentatives pour remédier à l'ignorance qui n'existe malheureusement que trop dans nos campagnes, décide à l'unanimité l'ouverture d'un cours d'adultes à l'école communale de Plémet. Le Conseil décide que M le maire s'entendra avec M l'instituteur pour fixer les dates de l'ouverture et de fermeture ainsi que de l'heure de ce cours. »

Cette délibération fut pour moi un ordre formel d'ouvrir un cours d'adultes. Je vis donc M le maire et je m'entendis avec lui pour la date de l'ouverture et pour l'heure du cours ? Je fis donc connaître à son de caisse l'ouverture d'un cours d'adultes gratuit. Depuis je me suis mis en quatre pour plaire aux jeunes gens. Rien n'y fait. Le cours n'est fréquenté que par une demi-douzaine de jeunes gens dont la plupart sont plutôt des enfants.

En somme, pas de résultats, ou du moins résultats peu satisfaisants.

Fonctionnement du cours d'adultes à Plémet. LE TENO.

1877. 9 inscrits, 8 viennent régulièrement. Un illettré a appris à lire.

1879-80. Novembre : 19 inscrits, décembre 27, janvier plus d'élève.

1880-91.	Novembre	Décembre	Janvier	Février
Inscrits	19	25	35	15
% de présents	52,4	58,4	65,7	42,3

1881-82. Novembre : 14 inscrits.

1892-93. Deux cours. Un pour les illettrés : 13 inscrits, un autre pour ceux qui savent lire : 17 inscrits.

1895-96. Réorganisation de ce cours qui avait disparu suite à l'indifférence des jeunes gens. 44 inscrits dont 8 illettrés. Le cours est payant pour la plupart des adultes mais quelques indigents y sont admis gratuitement. Le produit des cotisations est partagé à égalité entre les quatre maîtres. Le chauffage et l'éclairage des salles sont offerts gracieusement par M LE TENO, la municipalité refusant le plus petit crédit que ce soit pour les cours du soir.

Durée du cours : 51 séances de 1h30 à 2h du 18 novembre au 1^{er} février.

1896-97. 18 inscrits dont l'âge varie de 13 à 17 ans.

Durée : 7 semaines.

Fréquentation : 88%.

Sacrifices faits : chauffage, éclairage, fourniture en presque totalité.

Récompenses obtenues l'an passé : une lettre de félicitation.

Le cours est-il payant ? Oui pour les adultes de bonne volonté, 8F pour trois séances par semaine de 1h30 au moins chacune.

1897-98. 10 inscrits. Le maître prend à sa charge la totalité des frais de fonctionnement.

La commune a-t-elle participé aux frais du cours ? Non, elle a refusé de donner quoi que ce soit.

Quel accueil les cours reçoivent-ils de la population ? Les jeunes gens et les familles paraissent indifférents à tous les sacrifices que font les maîtres. L'instituteur donne gratuitement l'enseignement, l'éclairage, le chauffage et les fournitures scolaires. Rien n'y fait. Il continuera néanmoins ainsi que ses adjoints à prêter son concours à une œuvre qu'il reconnaît comme très utile.

Novembre 1898. 38 inscrits dont l'âge est compris entre 13 et 21 ans.

1899-1900. 20 inscrits.

1914. 39 inscrits. Durée quatre mois.

1918. 17 inscrits. Durée deux mois.

14 mai 1880. Plémet. Ecole des garçons. Tableau de la fréquentation mensuelle pendant l'année scolaire 1879-1880.

	Classe de l'adjoint	Classe du titulaire	Total
Septembre	48	21	69
Octobre	88	37	125
Novembre	96	44	140
Décembre	107	53	160
Janvier	102	81	183
Février	110	75	185
Mars	112	67	179
Avril	114	65	179
Mai	110	59	169
Juin			157
Juillet			151
Septembre			91
Octobre			150
Novembre			168
Décembre			170

Fréquentation des cinq dernières années.

1876	1877	1878	1879	1880
199	197	207	232	224

1T1072

	Enfants de 3 à 6 ans	Enfants de 6 à 13 ans	Enfants de 13 à 15 ans	Total
Nb en âge de fréquenter l'école	127	278	51	456
Enfants qui ont fréquenté l'école	9	191 69%	26	226

Total des inscrits : 250 dont 15 hors commune.

26 août 1883. L'Inspecteur d'Académie. L'école de Plémet est sans contredit la meilleure de l'arrondissement. Dirigée par un instituteur aussi capable que zélé, elle obtient chaque année des succès dans tous les examens. Sept élèves de cette école ont eu le certificat d'études en 1883. On ne compte plus ceux qui ont obtenu, soit leur admission au cours normal de l'Ecole des Mines, soit le brevet de capacité, soit enfin le diplôme exigé par l'administration des Postes.

L'enseignement primaire supérieur existe donc de fait à Plémet. Pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler, quatorze élèves munis du certificat d'études ont continué d'en suivre les cours. Il s'agit donc simplement d'obtenir la consécration officielle d'un cours déjà formé et de donner au directeur de l'école la possibilité de s'occuper de l'enseignement supérieur d'une manière plus suivie.

Année scolaire 1883-1884. Plémet.

Recensement : 268 garçons âgés de 7 à 13 ans et 276 filles.

Ecole publique des garçons du bourg : 214 inscrits (4+183+27)

Ecole publique de filles : 43 inscrites (4+29+10)

Ecole du Vaublanc : 75 inscrits. 44 garçons (2+42) et 31 filles (8+23). Institutrice Marie Reine MACE, peu capable mais très zélée.

Ecole privée des filles : 168 inscrites (38+130). Directrice Marie LEGUILLON. 1T411.

22 octobre 1884. Rapport de l'inspecteur. Chef d'établissement Ferdinand LE TENO 30 ans, adjoints Jules LOYSON 22 ans et Louis LE CORVAISIER 18 ans.

178 inscrits, 158 présents.

Enseignement. L'enseignement est donné par tous les maîtres avec un zèle très grand. Le titulaire chargé du cours complémentaire est un maître exceptionnel. Le premier adjoint marche sur ses traces. Quant au deuxième adjoint, il est encore inexpérimenté mais il montre de la bonne volonté.

Moralité. L'instituteur et ses adjoints sont d'une tenue et d'une moralité parfaites. Depuis l'inauguration du cours supérieur, M le maire affecte une sorte d'hostilité contre eux qui se traduit par beaucoup de petites vexations. Mais cela n'enlève rien à la considération dont l'école et les maîtres jouissent dans toute la contrée.

Etat matériel de l'école. Bien sous tous les rapports.

Observations et conclusion. L'école de Plémet, regardée depuis longtemps comme la meilleure de l'arrondissement, soutient dignement sa réputation. Le cours supérieur qui vient d'être créé, est actuellement suivi par 17 élèves, tous pourvus du certificat d'études et remplis d'ardeur pour l'école. 1T541.

LE TENO Ferdinand né le 23 décembre 1853 à Loudéac. Elève de l'école normale de Lamballe du 7 septembre 1871 au 6 août 1874.

Premier emploi à Loudéac le 1^{er} septembre 1874.

Nommé à Plémet le 29 septembre 1876.

Récompenses honorifiques : mention honorable le 5 janvier 1883, médaille de bronze le 6 juillet 1891, médaille d'argent le 10 juillet 1895, médaille d'or Legs GODDET.

Décède le 9 février 1900. 1T541

10 mars 1894. Ecole et pensionnat remarquablement tenus. Instruction générale très satisfaisante. Résultats brillants dans les examens. En résumé, M LE TENO est l'un des meilleurs instituteurs et directeurs de l'arrondissement.

11 mars 1892. **M Jules LOISON** né à Plémet le 9 septembre 1862 est à tous points de vue l'un de nos meilleurs instituteurs. Il mérite des félicitations pour la bonne direction donnée à l'enseignement de ses deux classes. 1T543

Première nomination : Plémet le 16 septembre 1880.

Il a ultérieurement exercé au Vildé Guingalan du 2 octobre 1886 au 23 octobre 1888. Il a été nommé directeur de l'école de La Motte le 23 octobre 1888.

Récompenses ; mention honorable en 1895, médaille de bronze en 1900, médaille d'argent en 1909.

Année scolaire 1885-1886. Plémet.

Recensement : 207 garçons et 198 filles de 2 à 7 ans.

282 garçons et 272 filles de 6 à 13 ans.

Ecole publique des garçons du bourg : 314 inscrits (0+183+31). 22 pensionnaires. Présents : 190 en décembre, 179 en juin

Ecole publique des filles du bourg : 39 inscrites (5+30+1). Présentes : 31 en décembre, 36 en juin.

Ecole publique des garçons du Vaublanc : 56 inscrits (4+51+1). Présents : 56 en décembre, 54 en juin.

Ecole publique des filles du Vaublanc : 36 (1+34+1). Présents : 34 en décembre, 32 en juin.

Ecole privée des filles : 162 inscrites (0+156+6). Deux pensionnaires. Présentes : 118 en décembre, 111 en juin.

Ecole privée maternelle : 85 inscrits, 35 garçons et 50 filles. Présents : 30 en décembre, 80 en juin. Institutrice Marie Cyprien LOUIN 39 ans. Capacité et zèle ordinaires. Soutenue par la municipalité. 1T412

Année scolaire 1885-1886. Ecole publique des filles du bourg de Plémet.

Fréquentation scolaire.

1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois
1	3	5	9	3	3	6	2	1	4	14

	Sept	Oct	Nov	Dec	Janvier	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Nb élèves ayant fréquenté l'école	19	29	28	31	33	34	35	37	38	36	33
Absentéisme		12%	16%	10	23	20	15	14	19	15	11

30 septembre 1885. Plémet. Devant nous s'est présentée Mme LOUIN, en religion Sœur Marie Cyprien, née le 13 mars 1847 à Beaulieu dans la Mayenne pourvue d'un certificat d'aptitude à la direction des écoles maternelles à elle délivré le 19 novembre 1882 par l'Inspecteur d'Académie du Finistère, laquelle nous a déclaré avoir l'intention d'ouvrir une école maternelle libre annexée à l'école libre de Plémet. Elle nous a déclaré avoir, pendant les dix dernières années, habité les localités suivantes où elle a exercé les fonctions de directrice d'école maternelle :

La Chaume des Sables en Vendée de 1873 à 1877, Nantes de 1877 à 1882, Luz dans les Hautes Pyrénées de 1882 à 1885. 1T283



28 octobre 1885. L'Inspecteur primaire est d'avis qu'il n'y a pas lieu de faire opposition à l'ouverture de la dite école.

1886. Plémet.

	Sept	Oct	Nov	Déc	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Nb enfants à avoir fréquenté l'école au moins un jour de ce mois	130	156	167	182	181	181	177	179	171	164	144
Absentéisme ce mois	11%	11%	17%	10%	11%	15%	17%	23%	27%	22%	19%

Il y a 245 enfants à avoir fréquenté l'école.

27 août 1886. Devant nous maire de Plémet s'est présentée Mme RUELLAN, en religion Sœur Appronie Marie née le 30 décembre 1848 à Guingamp. La dite Dame a déclaré avoir l'intention de prendre la direction de l'école libre de Plémet. Elle nous a déclaré être pourvue d'un brevet de deuxième ordre à elle délivrée le 4 octobre 1882 par l'inspecteur du Finistère.

Mme RUELLAN nous a déclaré en outre avoir exercé depuis dix sept ans la fonction d'institutrice, dont cinq des dix dernières années à Guipavas et les cinq autres à Plémet. 1T283

17 janvier 1887. LE TENO au maire.

Je vous communique le tableau de fréquentation de l'école des garçons de Plémet depuis 1876, époque à laquelle j'ai été appelé à la direction de l'établissement.

Année	1876	1877	1778	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886
Nombre d'élèves inscrits	207	201	213	232	250	235	241	233	255	253	248

Ces nombres ne donnent pas une idée exacte de la fréquentation puisqu'ils expriment les présences possibles et non réelles. Mes recherches ont donné les résultats suivants pour 1886

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
Cours supérieur	20	19	18	18	18	16	16	14	20	23	25
2 ^{ème} classe	60	62	59	57	55	48	42	37	53	56	61
3 ^{ème} classe	113	116	121	123	124	115	107	50	84	93	107
Total	193	197	198	198	197	179	161	101	157	172	193
Total des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} classes.	173	178	180	180	179	163	149	87	137	148	168

La moyenne de la 2^e classe est suffisante pour un maître. Quant à la tâche qui incombe à l'adjoint chargé de la classe des débutants, vous reconnaîtrez M le Maire, qu'elle est au dessus des forces d'un homme qui veut faire face aux nécessités des nouveaux programmes.

La création d'un troisième poste d'adjoint à l'école de Plémet rendrait un signalé service à l'école et à la commune.

Année scolaire 1887-1888. Plémet.

Recensement : 269 garçons de 2 à 7 ans et 250 filles.

395 garçons de 6 à 13 ans et 384 filles.

Ecoles publiques. Garçons du bourg 192 inscrits (4+170+18). 16 pensionnaires. Rapports tendus avec la municipalité réactionnaire.

Filles du bourg 39 inscrites (4+35+0)

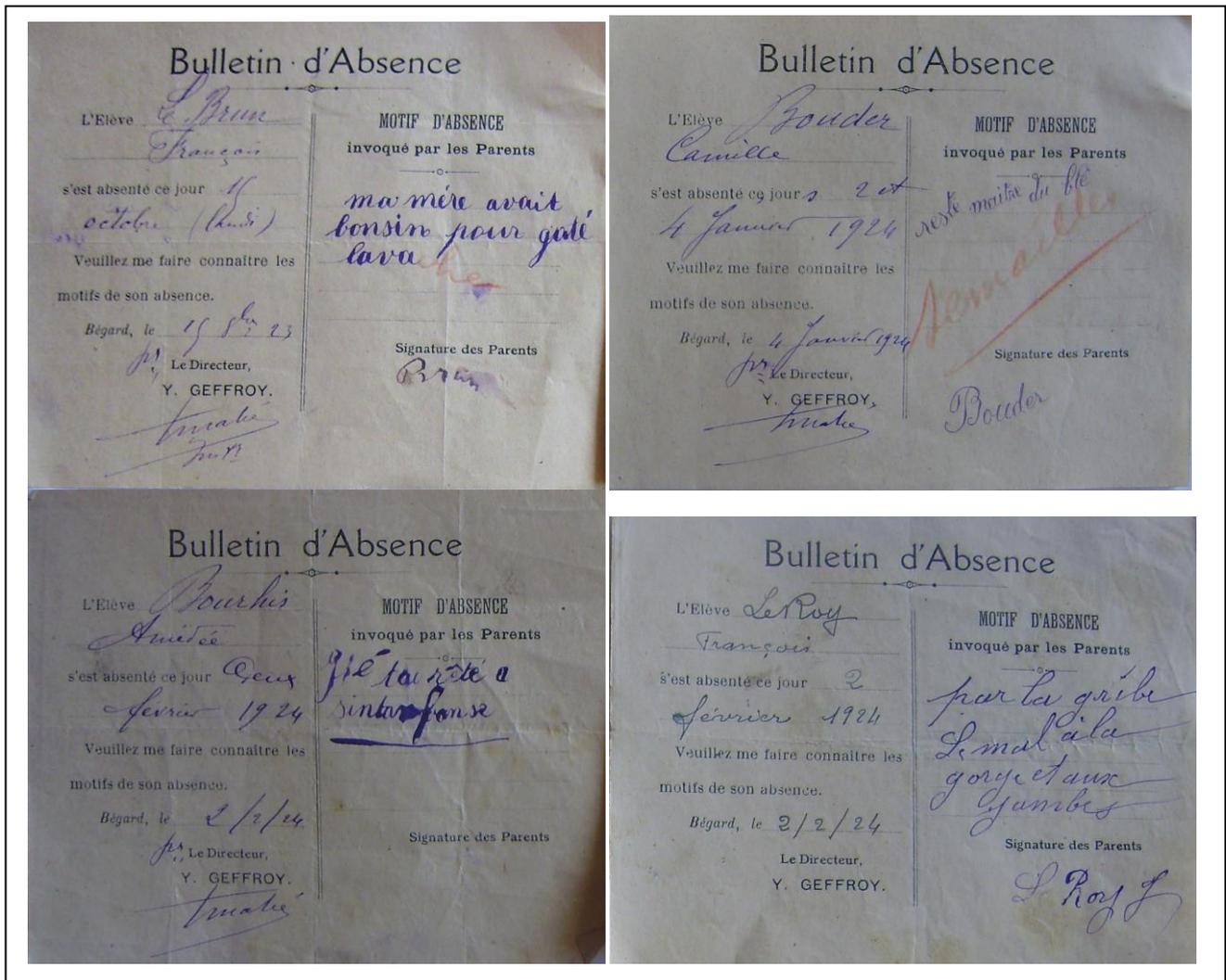
Garçons du Vaublanc 96 inscrits (8+83+5). Instituteur HERVE François. Assez capable, zélé. Assez dévoué et bien considéré.

Filles du Vaublanc 61 inscrites (11+50+0)

Ecoles privées. Filles du bourg 158 inscrites (0+154+4). Ecole médiocre. Directrice Mme RUELLAN, Sœur Appronie en religion. Maîtresse peu capable, soutenue par la municipalité.

Maternelle 80 inscrits, 36 garçons et 44 filles. 1T413

2 8^{bre} 1887. Plémet. Ouverture d'une école maternelle privée. Directrice Alexandrine RAGUENEAU, Sœur René du Calvaire en religion. 1T1124



Amédée était resté à la Sainte Enfance pour préparer la communion.

Année scolaire 1889-1890. Plémet. Rapport de l'inspecteur.

Ecoles privées. Filles du bourg : 130 inscrites (0+130+0). Présentes : 130 en décembre, 119 en juin. Directrice Mme RUELLAN. Peu capable, a la bonne fortune d'être soutenue par la municipalité.

Maternelle : 54 inscrits, 28 garçons et 26 filles. Présents : 40 en décembre, 44 en juin. Institutrice Mme RAGUENEAU, Sœur Renée du Calvaire.

Ecoles publiques. Garçons du bourg, 207 inscrits (0+182+25). Présents : 167 en décembre, 139 en juin.

Filles du bourg, 38 inscrites (2+33+3). 33 présentes en décembre, 32 en juin.

Filles du Vaublanc, 69 inscrites (3+63+3). 60 présentes en décembre, 36 en juin.

Garçons du bourg, 85 inscrits (9+66+10). 75 présents en décembre, 44 en juin. Instituteur Noël HUET 28 ans. Maître ordinaire sous tous les rapports mais qui ne manque pas de prétention. 1T414

10 août 1891. Plémet. Devant nous s'est présentée Mme LOURIOUX, en religion Sœur St Hilarin, née le 19 janvier 1849 à Bonneuil Hatours dans la Vienne qui nous a déclaré avoir l'intention de prendre la direction de l'école libre de Plémet. Elle nous a déclaré être pourvue d'un brevet de capacité de deuxième ordre délivré le 6 mai 1878 par M le Recteur de Poitiers et du certificat d'aptitude pédagogique délivré le 18 avril 1888 par le recteur de l'Académie de Rennes. Elle nous a déclaré en outre avoir exercé depuis dix ans les fonctions d'institutrice, les cinq premières à Castets dans les landes et les cinq autres à Plémet.

Année scolaire 1891-1892.

Ecole publique des garçons du bourg : 205 inscrits (0+185+20). Présents : 165, 80%, en décembre, 143, 70%, en juin.

Ecole publique des filles du bourg : 39 inscrites (2+36+0). Présentes 16,41%, en décembre, 19, 41%, 19, 49%, en juin.

Ecole publique des garçons du Vaublanc : 74 inscrits (12+60+2). Présents : 53, 72%, en décembre, 36, 49% en juin.

Ecole publique des filles du Vaublanc : 57 inscrites (5+50+2). Présentes 31, 54%, en décembre, 36, 63% en juin.

Ecole privée des filles du bourg : 138 inscrites (0+138+0). Présentes 133, 96%, en décembre, 128, 93%, en juin.

	Nombre d'inscrits	Présents en décembre		Présents en juin		Sexe	
Plessala	126	90	71%	92	73%	G	Publique
Plémy	149	132	89%	82	55%	G	Publique
Mur	159	137	86%	136	86%	G	Publique
La Motte	173	123	71%	131	76%	G	Publique
Loudéac	133	99	74%	84	63%	G	Publique
Loudéac	218	184	84%	156	72%	G	Privée
Loudéac	92	81	88%	75	82%	F	Privée
Plouguenast	31	26	84%	24	77%	G	Publique
Merdrignac	253	151	60%	187	74%	G	Publique
Merdrignac	206	150	73%	149	72%	F	Publique.

Les écoles publiques peuvent être tenues par des laïques ou des congréganistes. 1T415

Registres des mariages célébrés à Plémet.

*En 1823 il y eut 16 mariages dans la commune. En prenant en compte les contractants et les témoins, 94 ont déclaré ne savoir signer contre 2.

*En 1833, 22 mariages ont été célébrés dans la commune. En ne prenant en compte que les mariés, 32 savaient signer contre 12.

* En 1848, 33 savaient signer contre 1.

* En 1860, 28 savaient signer contre 10.

* En 1872, 19 savaient signer contre 21.

* En 1885, 16 savaient signer contre 20.

* En 1892, 9 savaient signer contre 43.

Année 1893-94. Ecole publique des filles de Plémet.

	Sept	Oct	Nov	Dec	Janvier	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Nb élèves ayant fréquenté l'école	15	20	21	22	24	23	22	26	24	24	26
Absentéisme	13	24	23	17	36	17	19	23	23	23	12

Année scolaire 1893-1894. 1T416

Ecole publique des garçons du bourg : 184 inscrits (4+161+19). 120 présents en décembre, 65%, et 134 en juin 73%.

Ecole publique des filles du bourg : 29 inscrites (7+20+2). 21 présentes en décembre, 72%, et 24 en juin, 83%.

Ecole publique des garçons du Vaublanc : 71 inscrits (10+56+5). 42 présents en décembre, 59%, et 37 en juin, 52%.

Ecole publique des filles du Vaublanc : 65 inscrites (1+58+6). 35 présentes en décembre, 54%, et 37 en juin, 57%.

Ecole privée des filles du bourg : 140 inscrites (0+130+0). 129 présentes en décembre, 92%, et 135 en juin, 96%.

Maternelle privée : 60 inscrits, 28 garçons et 32 filles. 49 présents en décembre et 52 en juin.

	Nombre d'inscrits	Présents en décembre		Présents en juin		Sexe	
Loudéac	293	223	76%	232	79%	G	Privée
Loudéac	92	64	70%	72	78%	F	Privée
Plumieux	101	87	87%	77	77%	G	Privée

Plessala	35	35	100%	30	86%	F	Privée
Plouguenast	120	110	92%	110	92%	G	Privée
Collinée	80	65	81%	45	56%	G	Publique
Collinée	64	49	91%	54	100%	F	Publique
Loudéac	96	75	79%	65	68%	G	Publique
Loudéac	208	152	73%	165	79%	F	Publique
Merdrignac	183	127	69%	144	79%	G	Publique
Merdrignac	205	123	60%	143	70%	F	Publique

Année scolaire 1895-1896.

Ecole publique des garçons du bourg : 154 inscrits (0+128+28). 138 présents en décembre, 90%, et 140 en juin 91%.

Ecole publique des filles du bourg : 30 inscrites (4+23+3). 29 présentes en décembre, 97%, et 30 en juin, 100%.

Ecole publique des garçons du Vaublanc : 68 inscrits (3+57+8). 61 présents en décembre, 80%, et 47 en juin, 71%.

Ecole publique des filles du Vaublanc : 66 inscrites (0+65+1). 53 présentes en décembre, 54%, et 37 en juin, 57%.

Ecole privée des filles du bourg : 152 inscrites. 145 présentes en décembre, 95%, et 152 en juin, 100%.

Maternelle privée : 80 inscrits, 35 garçons et 45 filles. 51 présents en décembre et 55 en juin. 1T417

Année scolaire 1897-1898. 1T418

Ecole publique des garçons du bourg : 170 inscrits (0+153+16). 151 présents en décembre, 89%, et 106 en juin 62%.

Ecole publique des filles du bourg : 32 inscrites (4+26+2). 26 présentes en décembre, 81%, et 24 en juin, 75%.

Ecole publique des garçons du Vaublanc : 78 inscrits (7+66+5). 60 présents en décembre, 77%, et 46 en juin, 59%.

Ecole publique des filles du Vaublanc : 82 inscrites (8+63+11). 75 présentes en décembre, 91%, et 70 en juin, 85%.

Ecole privée des filles du bourg : 127 inscrites (0+126+1). 124 présentes en décembre, 98%, et 120 en juin, 94%.

Maternelle privée : 53 inscrits, 22 garçons et 31 filles. 40 présents en décembre et 35 en juin.

	Nombre d'inscrits	Présents en décembre		Présents en juin		Sexe	
Loudéac	116	111	96%	104	90%	G	Publique
Loudéac	192	170	89%	167	87%	F	Publique
Loudéac	256	232	91%	192	75%	G	Privée
Loudéac	115	93	81%	113	98%	F	Privée
La Motte	164	132	80%	122	74%	G	Publique
La Motte	147	125	85%	119	81%	F	Publique
Merdrignac	124	109	88%	91	73%	G	Publique
Merdrignac	179	151	84%	130	73%	G	Privée
Merdrignac	186	156	84%	163	88%	F	Privée
Mur	199	177	89%	143	72%	G	Publique
Mur	132	73	55%	67	51%	F	Privée
Plouguenast	170	144	85%	149	88%	F	Publique
Plouguenast	125	118	94%	107	86%	G	Privée
Plémy	169	140	83%	107	63%	G	Publique
Plémy	147	119	81%	81	55%	F	Publique
Plessala	175	137	78%	109	62%	G	Publique

Année scolaire 1899-1900.

Ecole publique des garçons du bourg : 183 inscrits (8+157+18). 128 présents en décembre, 70%, et 152 en juin 83%.

Ecole publique des filles du bourg : 33 inscrites (10+23+0). 21 présentes en décembre, 64%, et 23 en juin, 70%.

Ecole publique des garçons du Vaublanc : 74 inscrits (6+68+0). 47 présents en décembre, 64%, et 46 en juin, 62%.

Ecole publique des filles du Vaublanc : 70 inscrites (0+59+11). 62 présentes en décembre, 89%, et 49 en juin, 70%.

Ecole privée des filles du bourg : 129 inscrites (0+129+4). 119 présentes en décembre, 92%, et 122 en juin, 95%.

Maternelle privée : 79 inscrits, 37 garçons et 42 filles. 49 présents en décembre et 74 en juin. 1T419

Année 1899-1900. Ecole publique des filles de Plémet.

	Sept	Oct	Nov	Dec	Janvier	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Nb élèves ayant fréquenté l'école	19	21	22	25	25	25	24	24	23	26	25
Absentéisme	21	14	16	25	30	31	16	23	16	19	24

LE GUILLERMIC Jean Louis est né le 24^{8^{bre}} 1869 à Louargat. Il est nommé directeur de l'école des garçons le 1^{er} septembre 1900, en remplacement de Ferdinand LE TENO qui vient de décéder.

Date de la première nomination : 1^{er} octobre 1888. A successivement exercé à Créhen, Paimpol, Ploubalay, Ploezal, Plouézec, Kéerty et Plaintel.

Nommé à Paimpol le 1^{er} septembre 1907.

Mention honorable en 1903, médaille de bronze en 1911, médaille d'argent en 1919

M LE GUILLERMIC est à tous égards un excellent maître : intelligent et instruit, actif et dévoué, d'un caractère ferme, d'une tenue parfaite, d'une physionomie plutôt agréable, il possède toutes les qualités nécessaires pour maintenir l'école de Plémet. 1T1072

Ecole publique des garçons.

	Sept	Oct	Nov	Déc	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Nb enfants à avoir fréquenté l'école au moins un jour de ce mois	71	86	87	90	92	88	96	93	95	92	89

Absentéisme moyen de 11,5%.



Année scolaire 1902-1903. 1T420.

Ecole publique des garçons du bourg : 182 inscrits (6+160+16). 156 présents en décembre, 86%, et 166 en juin 91%.

Ecole publique des filles du bourg : 39 inscrites (4+32+3). 27 présentes en décembre, 69%, et 34 en juin, 87%.

Ecole publique des garçons du Vaublanc : 75 inscrits (6+69+0). 59 présents en décembre, 79%, et 49 en juin, 65%.

Ecole publique des filles du Vaublanc : 69 inscrites (0+69+0). 57 présentes en décembre, 83%, et 54 en juin, 78%.

Maternelle privée : 69 inscrits, 33 garçons et 36 filles. 46 présents en décembre et 53 en juin.

La directrice de l'école privée des filles est Louise LAURIOU et celle de l'école maternelle Alexandrine RAGUENEAU.

	Nombre d'inscrits	Présents en décembre		Présents en juin		Sexe	
Plumieux	12	9	75%	7	58%	G	Publique
Plumieux	13	11	85%	9	69%	F	Publique
Plumieux	113	101	89%	105	93%	G	Privée
Plumieux	108	82	76%	105	97%	F	Privée
Prénessaye	87	68	68%	70	80%	G	Publique
Prénessaye	72	67	93%	72	100%	F	Publique
Loudéac	155	141	91%	129	83%	G	Publique
Loudéac	149	121	81%	115	77%	F	Publique
Loudéac	303	254	84%	218	72%	G	Privée
Loudéac	139	107	77%	114	82%	F	Privée
Merdrignac	92	66	72%	71	77%	G	Publique
Merdrignac	77	58	75%	67	87%	F	Publique
Merdrignac	185	142	77%	127	69%	G	Privée
Mur	244	210	86%	169	69%	G	Publique
Mur	24	23	96%	24	100%	F	Publique
Plouguenast	106	87	82%	77	73%	G	Publique
Plouguenast	185	151	82%	141	76%	F	Publique
Plouguenast	136	109	80%	107	79%	G	Privée
Plessala	162	123	76%	121	75%	G	Publique
Plessala	87	54	62%	58	67%	F	Publique

Année 1903-1904 Ecole publique des filles de Plémet.

	Sept	Oct	Nov	Dec	Janvier	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Nb élèves ayant fréquenté l'école	23	40	42	40	41	41	41	41	42	40	42
Absentéisme	4	12	14	8	14	24	14	15	15	15	18

Année scolaire 1903-1904. Plémet.

Filles. Ecole publique 42 élèves, école privée 150.

Loudéac le 30^{bre} 1905. L'Inspecteur primaire à l'Inspecteur d'Académie. Le CM de Plémet demande la suppression du cours complémentaire de l'école des garçons. Il y a lieu de faire connaître à ce Conseil que la suppression demandée entraîne la création d'un cours supérieur qui n'existe pas et qui est légalement obligatoire. La mesure que propose le CM de Plémet ne constitue pas une renommée pour la commune. 1T188.

Année scolaire 1905-1906.

Ecole publique des garçons du bourg : 204 inscrits (12+183+9). 181 présents en décembre, 89%, et 169 en juin 83%.

Ecole publique des filles du bourg : 23 inscrites (0+20+3). 22 présentes en décembre, 96%, et 16 en juin, 70%.

Ecole publique des garçons du Vaublanc : 69 inscrits (10+56+3). 51 présents en décembre, 74%, et 30 en juin, 43%.

Ecole publique des filles du Vaublanc : 55 inscrites (3+52+0). 41 présentes en décembre, 75%, et 38 en juin, 69%.

Ecole privée des filles du bourg : 160 inscrites (0+157+3). 155 présentes en décembre et 163 en juin, soit un nombre supérieur à celui des inscrites !?

Maternelle privée : 47 inscrits, 19 garçons et 28 filles. 40 présents en décembre et 38 en juin. 1T421

Année scolaire 1907-1908. (Ou 1910-1911)

Ecole publique des garçons du bourg : 197 inscrits (2+187+8). 158 présents en décembre, 80%, et 167 en juin 85%.

Ecole publique des filles du bourg : 14 inscrites (1+13+0). 12 présentes en décembre, 86%, et 14 en juin, 100%.

Ecole publique des garçons du Vaublanc : 75 inscrits (4+71+0). 58 présents en décembre, 77%, et 50 en juin, 67%.

Ecole publique des filles du Vaublanc : 83 inscrites (0+83+0). 81 présentes en décembre, 98%, et 73 en juin, 88%.

Ecole privée des filles du bourg : 185 inscrites (0+170+15). 163 présentes en décembre, 88%, et 175 en juin, 95%.

Maternelle privée : 76 inscrits, 28 garçons et 39 filles. 50 présents en décembre et 70 en juin. 1T422

Avril 1907. Le Conseil Général fixe les vacances de 1907 :

1) Pour les écoles où les maîtres ont collaboré aux œuvres complémentaires de l'école du 15 juillet au 9 septembre.

2) Pour les autres du 29 juillet au 9 septembre.

3) Dans les écoles maternelles du 29 juillet au 9 septembre.

Aux congés d'été il faut ajouter six journées mobiles. 1T28

18 février 1906. Plémet. Le président donne connaissance au Conseil d'une demande d'indemnisation de 40F faite par M CHARLES qui a fourni pendant trois mois les cabinets d'aisance aux filles de l'école publique pendant que cette école était dans la mairie.

Le 8 août 1907, Jean Louis LE GUILLERMIC, muté à Paimpol, est remplacé à la tête de l'école des garçons de Plémet par **Pierre MARION** né le 7 août 1869 à Canihuel.

Première nomination le 1^{er} septembre 1888. Il a successivement exercé à Dinan, Pléneuf, Erquy et St Briec.

Il est nommé directeur de l'école de Loudéac le 1^{er} novembre 1909 puis directeur de l'école de Dinan le 1^{er} octobre 1923 jusqu'au 30 septembre 1928.

Récompenses : mention honorable en 1903, médaille de bronze en 1911, médaille d'argent en 1916.

1906. Enseignant intelligent et méthodique qui donne d'excellents résultats. Maître des plus méritants. 1T544.

1907. Très bon maître. Intelligent et instruit, il sait communiquer ses connaissances.

4 janvier 1908. M MARION est un très bon maître qui dirige fort intelligemment l'importante école (5 classes) qui lui est confiée. Ses rapports avec les adjoints sont empreints d'une confiance réciproque. Si l'école de Plémet est satisfaisante, cela est sans doute dû à la valeur personnelle des maîtres qui y sont attachés, mais aussi à l'action du directeur qui sait se faire apprécier de son personnel et lui imposer le respect par sa valeur, son zèle et son abord sympathique. 1T544.

30 novembre 1926. Instituteur remarquable comme culture et science professionnelle. 1T544

Pierre MARION fut remplacé par **Pierre ROUXEL** né le 8 mars 1865 à St Goueno qui exerça successivement à Rostrenen du 18 avril 1882 au 1^{er} novembre 1883, Trébry du 3 novembre 1883 au 15 septembre 1885, Loscouet sur Meu du 17 septembre 1885 au 1^{er} septembre 1889, Guenroc du 1^{er} septembre 1889 au 20 7^{bre} 1890, Plélan le Petit du 21 7^{bre} 1890 au 30 septembre 1904, Le Gouray du 1^{er} octobre 1904 au 31 octobre 1909, Plémet du 1^{er} novembre 1909 au 30 juin 1925.

Il prit sa retraite à St Goueno.

Il était marié avec Marie Louise TASSEL institutrice à Plémet qui connut de graves ennuis de santé en 1911.

Plémet le 12 décembre 1910. J'ai interrogé des élèves et j'ai appris que M ROUXEL usait réellement quelques fois de moyens violents. Cinq élèves ont reçu à différentes reprises des gifles ou de légers coups de baguette, soit parce qu'ils troublaient la classe par leurs bavardages, soit parce qu'ils ne savaient pas leurs leçons.

M ROUXEL a reconnu qu'il lui était arrivé quelque fois, dans des moments d'emportement, de souffleter ou de frapper légèrement quelques élèves insupportables ou paresseux. Il le regrette et prend l'engagement de ne plus user de pareils moyens disciplinaires.

M ROUXEL s'acquitte de sa tâche avec beaucoup de régularité et de zèle. Malgré l'emploi d'une méthode dogmatique, il obtient de bons résultats. D'une façon générale la population de Plémet ne se plaint pas de l'instituteur.

Il y a lieu, à mon avis, d'adresser à M ROUXEL, qui a déjà eu un premier avertissement pour des fautes du même genre, un blâme sévère pour avoir violé l'article 19 du règlement scolaire interdisant d'infliger aux élèves des châtiments corporels.

15 février 1916. M ROUXEL est un maître expérimenté, très consciencieux et très dévoué. Il réussit fort bien dans sa grande classe et ne néglige pas la direction générale de l'école importante qui lui est confiée. Sa bonté lui vaut non seulement l'estime, mais l'amitié de ses collaborateurs et de la population.

4 mai 1918. M ROUXEL est, dans toute la force du terme, un véritable éducateur, aussi capable que consciencieux. Bonne discipline, tout à fait paternelle : on voit que M ROUXEL aime ses élèves et sait se faire aimer d'eux. Ce bon maître, plein d'expérience et de savoir faire, n'a encore que la mention honorable. Je le propose, il l'a bien gagné, pour la médaille de bronze. 1T106

Année 1909-1910. Ecole publique des filles de Plémet.

	Sept	Oct	Nov	Dec	Janvier	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Nb élèves ayant fréquenté l'école	6	13	12	15	16	15	15	14	14	14	12
Absentéisme	0	6	2	3	1	1	2	5	2	2	0

27 avril 1908. L'inspecteur d'Académie au Préfet. Le CM de Plémet, mis en demeure de construire une école des filles, propose un emplacement inacceptable et use depuis un an de la force d'inertie. Il sera nécessaire de commencer, à bref délai, la procédure de la construction d'office. 1T45

21 mars 1909. Il y a lieu d'ajourner la fermeture de l'école privée des filles de Plémet. L'école publique, installée dans un local loué par la commune, ne pourrait recevoir que le quart des filles d'âge scolaire. Une construction est nécessaire. La municipalité ne voulant pas s'entendre avec l'administration au sujet de l'emplacement, il sera nécessaire de construire d'office. 1T45

Décembre 1909 : « Le maire expose au Conseil que les classes de l'école publique des garçons sont dépourvues du matériel nécessaire à l'enseignement de la géographie, du système métrique, des sciences physiques et naturelles et qu'il y aurait lieu d'étudier les moyens de doter l'école de cartes et de tableaux.

Le Conseil considère que l'état de ses finances ne lui permet pas de s'imposer les sacrifices pécuniaires correspondants. »

Février 1910 : « Le Maire communique au Conseil une circulaire du Préfet concernant le balayage des classes.

Le Conseil jugeant que la somme demandée (180F) est très exagérée et considérant que le balayage est une excellente punition pour les enfants, estime qu'il n'y a pas lieu de voter ce crédit. »

Samedi 23 mai 1911. L'Inspecteur primaire.

Des scènes regrettables ont eu lieu samedi dernier à l'école de Plémet. Mme ROUXEL se trouve dans un état de surexcitation maladif et M ROUXEL a dû, par la force des choses, empêcher sa femme d'invectiver les adjoints et s'est même vu dans l'obligation de lui jeter de l'eau à la figure.

Vainement j'essaye de mon côté de faire entendre raison à Mme ROUXEL. Elle agite en quelques minutes des idées n'ayant aucun lien apparent entre elles.

M ROUXEL voudrait décider sa femme à prendre un congé mais elle ne veut rien écouter « Je suis une révolutionnaire dit-elle, une révoltée et je resterai dans ma classe envers et contre tous. »

Cette situation ne peut durer plus longtemps sans nuire gravement à l'école : elle est l'objet de toutes les conversations à Plémet. L'école se trouve divisée en deux camps. Les uns prennent parti pour Mme ROUXEL, les

autres pour les adjoints. C'est un spectacle attristant. Il est impossible, à mon avis, de laisser plus longtemps en pleine anarchie une école aussi importante. 1T1072



Ecole publique. En arrière-plan la scierie MARTIN.

11 février 1912. Le CM de Plémet donne un avis favorable à la création de deux emplois d'adjointes à l'école publique du bourg.

20 juin 1912. Rapport du conseil départemental de l'enseignement primaire.

Le conseil considérant,

*Qu'actuellement l'école publique des filles ne compte encore qu'un petit nombre d'élèves, vu que 175 enfants fréquentent l'école congréganiste privée comprenant une classe maternelle et trois classes primaires élémentaires

*Que cette école congréganiste se trouve appelée à disparaître à bref délai par application de la loi du 7 juillet 1904.

*Qu'il importe dès lors de mettre l'école publique en situation d'assurer le service scolaire dans les conditions nouvelles que cette fermeture créera,

Est d'avis d'approuver la demande de création de deux emplois d'adjointes à l'école des filles de Plémet.

1T188

Fréquentation de l'école publique des garçons.

	Sept	Oct	Nov	Déc	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Nb enfants à avoir fréquenté l'école au moins un jour de ce mois	104	161	179	183	181	188	189	194	190	181	152

203 inscrits : 5 de moins de 6 ans, 190 de 6 à 13 ans et 8 de plus de 13 ans.

Absentéisme évalué à 13%.

Motifs d'absence : *Travaux agricoles : sème le blé noir, garde les vaches, fabrication du cidre, fenaison, cueille du lierre, ramasse des doryphores.

*Mauvais temps.

* Travaux domestiques : berce son petit frère, garde sa jeune sœur.

* Motifs religieux : répond aux services, retraite de communion. « Dans l'après midi du 19 mars, il ne m'est pas resté un seul de mes élèves. Sur l'invitation ou l'ordre des prêtres, ils sont tous allés à la confesse. »

L'année scolaire commence le 16 septembre et s'achève le 19 juillet.

Entre 1914 et 1918, la guerre n'est cause d'aucune absence particulière.

31 8^{bre} 1912. Parmi les écoles congréganistes restant à fermer, celle des filles de Plémet reçoit 171 élèves en primaire et 94 en maternelle. 1T45

En 1890 la congrégation des Sœurs de la Sagesse comptait 3 955 membres.

Année scolaire 1913-1914.

Ecole publique des garçons du bourg : 189 inscrits (1+187+1). 161 présents en décembre, 85%, et 160 en juin, 85%.

Ecole publique des filles du bourg : 21 inscrites (0+19+2). 15 présentes en décembre, 71%, et 17 en juin, 81%.

Ecole publique des garçons du Vaublanc : 89 inscrits (9+79+1). 55 présents en décembre, 62%, et 57 en juin, 64%.

Ecole publique des filles du Vaublanc : 76 inscrites (0+76+0). 52 présentes en décembre, 68%, et 45 en juin, 59%

Maternelle privée : 101 inscrits, 40 garçons et 61 filles. 71 présents en décembre et 84 en juin.

Tableau du personnel des écoles publiques le 25 décembre 1914.

Ecole des garçons du bourg. Directeur Pierre ROUXEL, adjoints Olivier LAVANANT, Mme CHAUVEL et LE JORT. LAVENANT Olivier et Jean ROUXEL sont mobilisés.

Ecole des filles du bourg : Mme CAOULAN.

Ecole des garçons du Vaublanc. DUDORET. FEREC est mobilisé.

Ecole des filles du Vaublanc : Melle MACE et Mme HUET. 1T424

Juillet 1914. Arrêté ministériel adressé au Commandant de gendarmerie de St Briec. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire notifier aux Supérieures locales intéressées les copies ci jointes du 1^{er} juillet courant par lesquelles M le Ministre de l'Intérieur informe les Supérieures Générales de leurs congrégations relatives, du rejet des demandes en autorisation qu'elles avaient formées pour les établissements de leur ordre situés, savoir :

Congrégation des Filles de la Sagesse à Plémet.

Il y a lieu de faire connaître à chaque Supérieure locale qu'un délai expirant le 1^{er} septembre 1914 est imparti aux Sœurs pour se retirer et fermer leur établissement. 1T48

3 août 1914. Le Ministre de l'Intérieur invite les Préfets à suspendre l'exécution de toutes les mesures en exécution des lois du 1^{er} juillet 1901 et du 7 juillet 1904 relatives à la fermeture des établissements congréganistes. 1T45

Juin 1917. Plémet. LE FLOCH adjoint au maire transmet au Préfet une lettre d'un parent d'élève protestant contre le traitement infligé par M COULAN à sa fille et le prie de faire faire une enquête concernant les agissements de M COULAN pour lequel il dit recevoir continuellement des réclamations et des plaintes. 171072

2 juillet 1917. Le Sous-préfet au Préfet. M COULAN est un maître intelligent, très consciencieux, très dévoué, sur lequel on peut compter. Il enseigne d'une façon méthodique. Il a une grande autorité sur les élèves et les traite avec la plus grande bienveillance. Cette réclamation, nullement fondée, me paraît être une manœuvre cléricale tendant à jeter le discrédit sur l'école laïque des filles dirigée par Mme COULAN. 1T1072

Année 1917-1918. Ecole publique des filles de Plémet.

	Sept	Oct	Nov	Dec	Janvier	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Nb élèves ayant fréquenté l'école	4	11	14	17	19	20	21	22	23	23	
Absentéisme	0	2	2	5	5	4	10	7	2	4	

Parmi les inscrites, VAN DEN BERG Alice, née en 1907, fille de Félix ouvrier aux Landelles. Entrée le 8 mai 1916. Réfugiée belge retournée en Belgique.

DECROIX Emma née le 31 octobre 1907. Entrée le 22 septembre 1915, sortie en avril 1919. Réfugiée belge retournée en Belgique.

Année scolaire 1917-1918. 1T425.

Ecole publique des garçons du bourg : 192 inscrits (6+183+3). 157 présents en décembre, 82%, et 145 en juin 76%.

Ecole publique des filles du bourg : 25 inscrites (3+16+6). 23 présentes en décembre, 92%, et 19 en juin, 76%.

Ecole publique des garçons du Vaublanc : 82 inscrits (9+73+0). 67 présents en décembre, 82%, et 62 en juin, 76%.

Ecole publique des filles du Vaublanc : 64 inscrites (0+64+0). 54 présentes en décembre, 84%, et 39 en juin, 61%

Ecole privée des filles du bourg : 170 inscrites. 156 présentes en décembre, 92%, et 163 en juin, 96%. 1T425.

	Nombre d'inscrits	Présents en décembre		Présents en juin		Sexe	
La Chèze	15					F	Publique
Le Cambout	15					F	Publique
La Ferrière	16					F	Publique
Plumieux	16					F	Publique
Plumieux	223	163	73%	157	70%		Privée
La Prénessaye	8					F	Publique
St Barnabé	8					F	Publique
Loudéac	156	108	69%	120	77%	F	Publique
Loudéac	161	130	81%	126	78%	G	Publique
Loudéac	305	250	82%	290	95%	G	Privée
Loudéac	105	101	96%	95	90%	F	Privée
Merdrignac	79	61	77%	46	58%	G	Publique
Merdrignac	178	97	54%	94	53%	G	Privée
Merdrignac	241	142	59%	167	69%	F	Privée
Plouguenast	179	151	84%	127	71%	F	Privée
Plouguenast	196	131	67%	148	76%	G	Privée
Plessala	171	115	67%	130	76%	G	Publique
Plessala	126	67	53%	84	67%	F	Privée
Mur	107	64	60%	58	54%	G	Privée
Mur	270	226	84%	198	73%	F	Privée

Etat des écoles publiques de Plémet en 1919.

	Ecole des filles du Vaublanc	Ecole publique Filles du bourg	Ecole des gars du bourg	Ecole des gars Du Vaublanc
Nombre d'élèves	55	27	207	60
Nombre de classes	2	1	5	2
Y a-t-il une voiture publique ?	Non	Non	Non	Non
Y a-t-il un service de messagerie ?	Non	Oui		
Y a-t-il un bureau de poste ?	Non	Oui		
De télégraphe ?	Non	Oui		
De téléphone ?	Non	Oui		
Y a-t-il un médecin ?	Non	Oui, 2. ^{5F} la visite	4F la visite	9F la visite
Un pharmacien ?	Non	Oui		
L'école est dans le bourg ou isolée ?	Isolée	Bourg		
Le bâtiment est-il communal ?	Prêté.	Loué	Oui	
Le bâtiment est-il en bon état ?	Très médiocre	Oui	En assez bon état	

Dépendances du logement.	Cellier, grenier, poulailler	Cellier, grenier	Cave, poulailler	
Les classes sont elles convenables ?	Très médiocres	Non	Non	Non
Y a-t-il un jardin ?	1 are	1 are	15 ares	3 ares
Y a-t-il une cour de récréation ?	Oui, 4 ares	Oui, 50m ²	6 ares	3 ares
Un préau ?	Non	Oui	Oui	Non
Des privés convenables ?	Non	Oui	Mauvais état	Non
Combien d'élèves mangent à l'école à midi ?	19	0	0	25
La commune entretient elle les locaux scolaires ?	Les propriétaires	Des promesses assez Des actes peu	Non	Elle ne s'en occupe nullement
Le chauffage est-il assuré dans de bonnes conditions ?	Oui, par le propriétaire	Non	Non	Passablement
Le mobilier scolaire est-il en bon état ?	Mauvais	Assez bon mais il n'y a pas de cartes	Mauvais	
La commune a-t-elle établi la gratuité des fournitures scolaires ?	Non	Non		
L'établissement reçoit-il des pensionnaires ?	Non	Non		
Instituteur	Mme MACE	Mme COULAN	M ROUXEL	

Les écoles publiques du Cambout accueillait 102 garçons et 13 filles, celles de Coëtlogon 42 garçons et 47 filles, celles de la Ferrière 25 garçons et 13 filles, celles de Gomené 93 garçons et 86 filles, celles de Laurenan 130 garçons et 48 filles et celles du bourg de Plessala 150 garçons et 67 filles. 1T1053

Ecole publique des garçons.

	Sept	Oct	Nov	Déc	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Nb enfants à avoir fréquenté l'école au moins un jour de ce mois	88	139	155	157	160	158	157	156	160	156	128

Absentéisme moyen évalué à 15%.

Les congés de Pâques durent du 1^{er} au 11 avril. Ceux de l'an les 2 et 3 janvier. Aucun congé à Noël qui, en plus, tombe un jeudi.

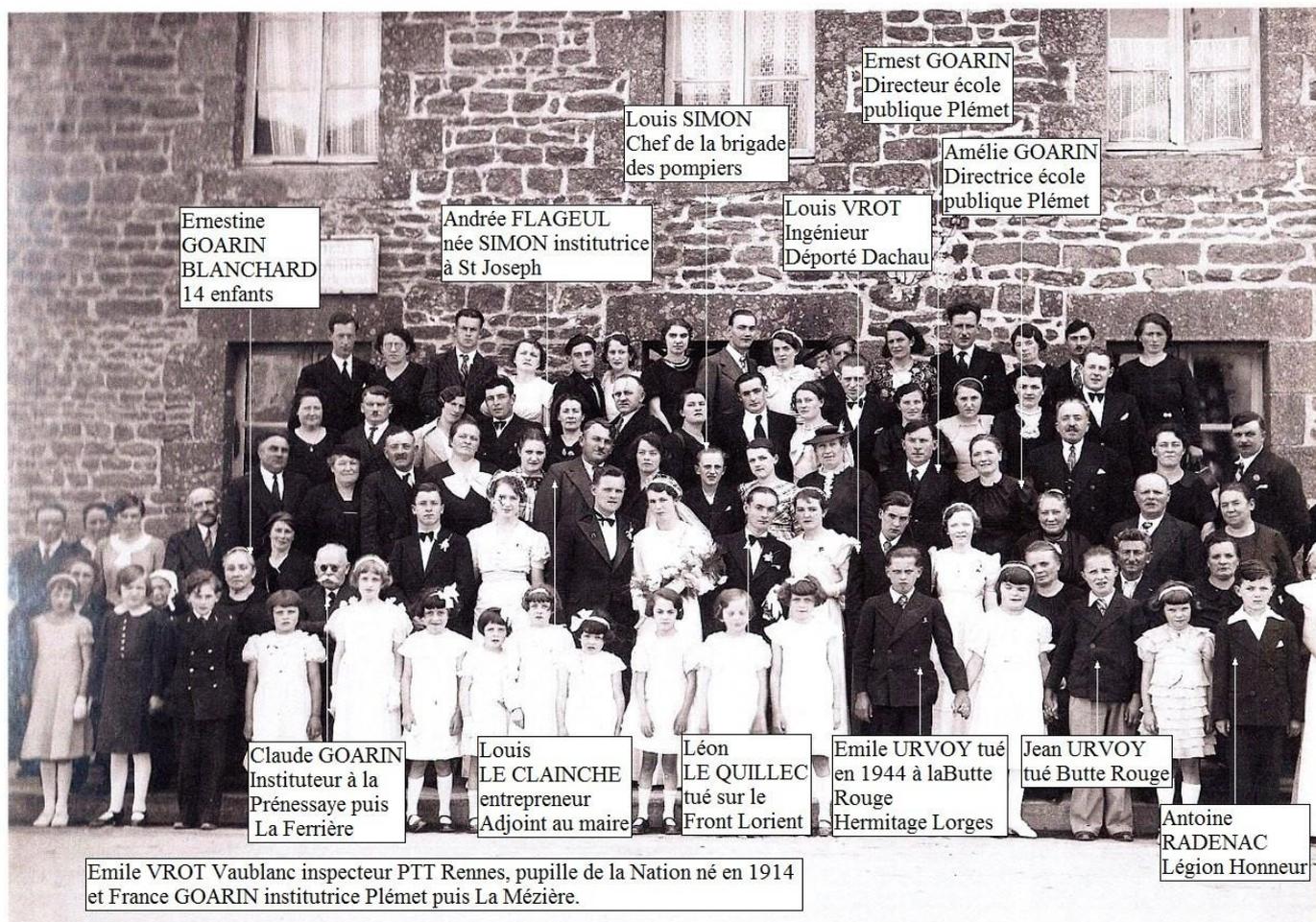
L'année scolaire s'achève le 31 juillet.

28 novembre 1920. Le CM de Plémet demande le rétablissement du cours complémentaire qui existait autrefois à l'école des garçons de Plémet.



Billet oublié dans une armoire.

29 juin 1922. L'Inspecteur d'Académie au Préfet. J'ai l'honneur de vous faire connaître que le cours supérieur fonctionne à l'école de Plémet depuis la rentrée d'octobre et que, sous la direction de M GOARIN, il a remporté de brillants succès aux examens des bourses et du CEPE.



Année 1922-1923. Ecole publique des filles de Plémet.

	Oct	Nov	Dec	Janvier	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Nb élèves ayant fréquenté l'école	10	13	14	18	18	18	17	17	17	14
Absentéisme	5	6	7	7	12	15	13	13	17	20

21 inscrites dont 5 de moins de 6 ans.

BINARD Jean Baptiste né le 23 février 1888 à Plémet, directeur de l'école privée de Langourla, déclare le 11 septembre 1923 à M le maire de Plémet, son intention, après expiration du délai légal, d'ouvrir une école primaire privée destinée aux garçons dans l'ancienne gendarmerie.

Octobre 1923 : ouverture à Plémet d'une école catholique de garçon

Situation dans les écoles publiques en 1924.

	Inscrits de 6 à 13 ans	Inscrits plus de 13 ans	Présents de 6 à 13 ans	Présents plus de 13 ans
Loudéac	162	58	146 90%	54 93%
Merdrignac	95	12	89 94%	11 92%
Mur	60	11	58 97%	11
Plouguenast	81	3	66 81%	3
Plumieux	49	1	44 90%	1
Uzel	68	7	67	6

Plémet garçons	32		32	
Plémet filles	7	3	7	3
Vaublanc garçons	45		42	93%
Vaublanc filles	35		33	94%

Ecole des filles de La Chèze, 7 inscrites, La Ferrière 3, La Prénessaye 0, Le Cambout 1, Plumieux 1, St Barnabé 3, St Etienne 18. 1T428

23 décembre 1924. L'effectif de l'école des garçons de Plémet est tombé à 56 élèves le 1^{er} décembre 1923 et à 36 le 1^{er} décembre 1924 du fait de l'ouverture d'une école privée. Il y a donc lieu de prononcer la suppression des 3^e et 4^e emplois d'adjoints. 1T188



L'histoire de ce bâtiment est riche. Il a successivement été gendarmerie, puis école privée destinée aux garçons, centre d'hébergement pour les réfugiés du Nord et de Belgique en 1940 et caserne pour les Allemands ensuite.

25 décembre 1924. L'Inspecteur primaire à l'Inspecteur d'Académie.

Effectifs des inscrits à l'école des garçons de Plémet.

167 en 1920, 158 en 1921, 158 en 1922, 157 en 1923, 38 au 1^{er} décembre 1924. Une bonne reprise en main aurait pour effet de voir l'effectif dépasser largement la centaine. 1T188

14 février 1926. CM Plémet. Le Maire, Jules LOISON, donne lecture d'une lettre de Mme LE DU qui demande la création d'une classe enfantine à l'école publique de filles de Plémet. Le Conseil donne un avis favorable à cette demande. 1T210.

25 mars 1926. Le Sous-préfet au Préfet. M le maire de Plémet insiste auprès de moi pour que j'appuie le plus favorablement sa demande tendant à la création d'une école enfantine. Je le fais d'autant plus volontiers que cette création, dont l'utilité est incontestable, est matériellement très réalisable. Il semble tout à fait naturel que la classe enfantine soit à l'école des filles où le local se prête à son installation. En dehors de toute autre considération, il y a nécessité de favoriser par tous les moyens la création de cette classe qui facilitera le recrutement des écoles publiques dans cette commune où l'enseignement laïque est concurrencé d'une façon aussi énergique que déloyale.

Remarque : le bail de l'école des filles expire le 29 septembre. Le Conseil envisage de regrouper sur le même site, école des garçons, les écoles de filles et de garçons. 1T210.

Année scolaire 1926-1927. Ecole publique des garçons.

	Oct	Nov	Déc	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Nb enfants à avoir fréquenté l'école au moins un jour de ce mois	54	58	50	50	52	62	64	65	66	61

Absentéisme moyen évalué à 25%

La chute des effectifs s'explique par l'ouverture d'une école privée de garçons au bourg.



Classe de l'abbé MOREL vers 1940.

1927. Ouverture d'une école maternelle publique mixte qui s'installe dans l'école des filles.

Effectifs de cette école.

1927	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46
27	58	41	31	33	34	40	45				32					40			20

47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66
43							65												

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Sept	Oct	Nov.	Dec
Nb élèves ayant fréquenté l'école ce mois			12	17	16	17	21	19	22	17	16

20 février 1927. Le Président donne lecture d'une lettre de M le Préfet relative aux dépenses obligatoires qui incombent à la commune par suite de la création d'une classe enfantine à l'école des filles. Le Conseil prend l'engagement d'inscrire pendant dix ans au budget communal les dépenses qui lui incombent du fait de cette classe en vertu des dispositions de l'article 4 de la loi du 19 juillet 1889.

24 février 1927. Le Conseil départemental de l'enseignement primaire, considérant

* Que l'action dévouée de l'institutrice avait porté l'effectif de l'école à 15 élèves au 1^{er} décembre 1923, 11 au 1^{er} décembre 1924, 15 au 1^{er} décembre 1925

* Qu'au 1^{er} octobre 1926, une autre institutrice chargée de la tenue de l'école enfantine provisoire lui avait été adjointe et que, malgré les conditions très défectueuses du local, l'effectif atteignait au 1^{er} décembre 1926 le chiffre de 55 élèves

* Que Plémet compte trois écoles privées (95 garçons, 95 filles, 50 maternelles), que la population agglomérée compte 663 habitants ce qui garantit une base suffisante pour assurer le recrutement d'une classe enfantine, qu'il y a lieu d'encourager l'institutrice et les familles,

Est d'avis de créer une classe enfantine à Plémet.

Le Conseil considérant que, sans doute, l'effectif de l'école des garçons, 41 élèves est insuffisant pour trois classes (36 pour quatre classes au 1^{er} décembre 1924, 49 pour trois classes au 1^{er} décembre 1925), mais que la concurrence du privé exige des aménagements, que le fonctionnement de la classe enfantine contribuera au recrutement de l'école publique des garçons, est d'avis de n'effectuer, pour le moment, aucune suppression compensatrice à l'école des garçons. 1T210

26 juin 1927. CM Plémet. M le maire communique au Conseil une lettre du Préfet invitant le Conseil à prendre une délibération contenant l'engagement d'attacher une femme de service à la classe enfantine. Le Conseil considérant que la directrice n'accepte les enfants qu'à partir de deux ans, ne voit pas la nécessité de créer cet emploi.

28 août 1927. Le CM vote une somme de 100F pour rémunérer une femme de service à l'école enfantine.

15 octobre 1927. Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts arrête : « Est approuvée la délibération du Conseil départemental de l'enseignement primaire portant création d'une classe enfantine à l'école des filles de Plémet. » 1T210

Une classe enfantine privée fonctionne depuis 1885.

Année 1931-32. Ecole publique des filles de Plémet.

	Oct	Nov	Dec	Janvier	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Nb élèves ayant fréquenté l'école	29	29	28	27	27	27	27	27	27	
Absentéisme	5	14	10	4	8	11	7	9		

Année 1931-32. Ecole maternelle publique de Plémet.

	Oct	Nov	Dec	Janvier	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Nb élèves ayant fréquenté l'école	28	30	30	27	28	27	29	31	30	33
Absentéisme	7	20	29	34	35	18	22	17	13	14

Année scolaire 1932-1933. Ecole publique des garçons.

	Oct	Nov	Déc	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Nb enfants à avoir fréquenté l'école au moins un jour de ce mois	43	43	44	43	44	44	47	48	50	47

Absentéisme moyen évalué à 12%.

La cantine et la caisse des écoles voient le jour en 1936 alors que l'école est dirigée par M DANIEL.



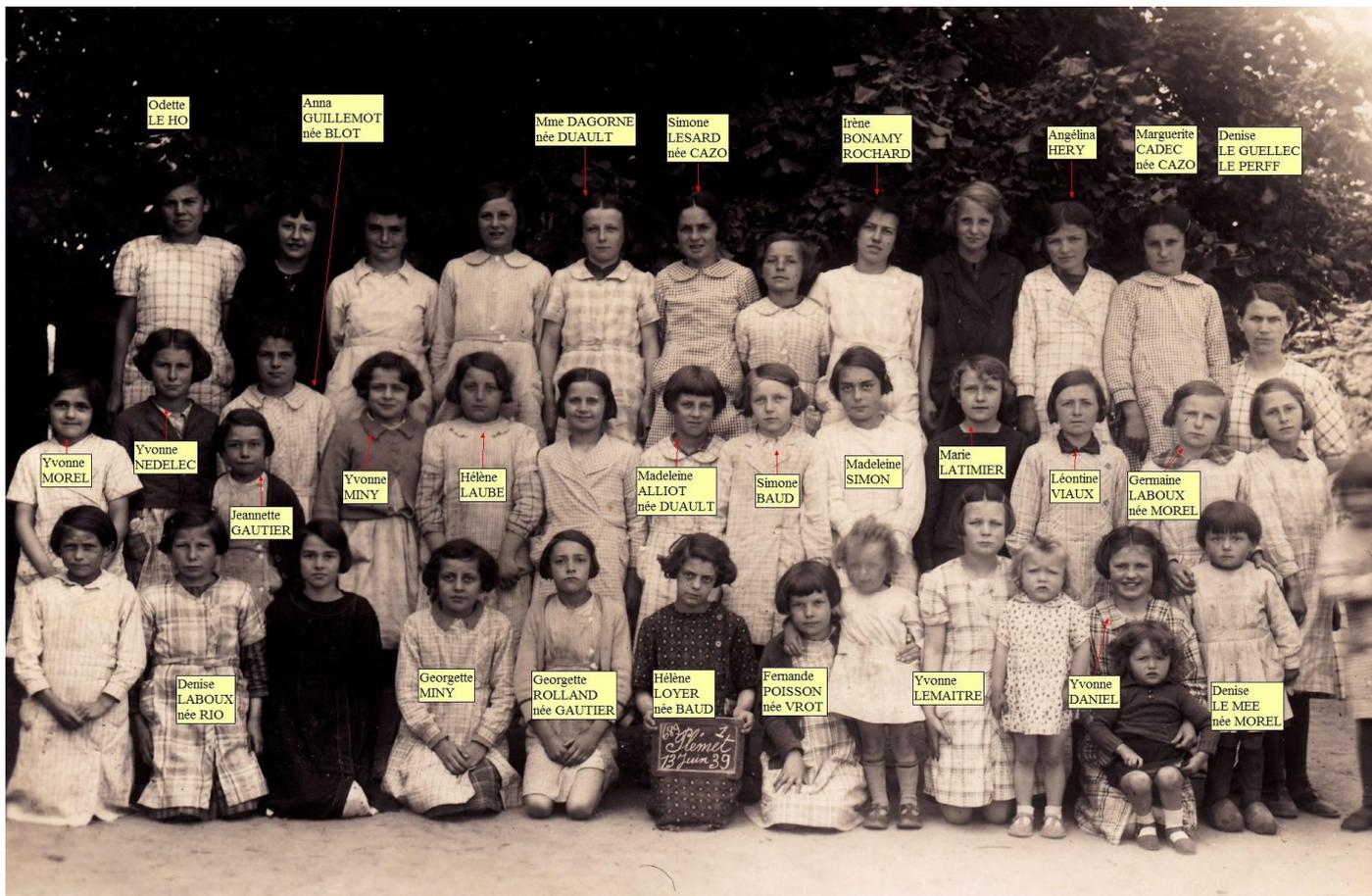
Ecole privée en 1929.

1936. Ouverture d'une école privée de garçons au Vaublanc. M et Mme PEIGNEY, directeur des usines Delahaye à Paris, se chargèrent de construire l'école à leurs frais sur un terrain donné par la famille MORANE et de la doter en matériel. Le directeur de l'école est en même temps chapelain au Vaublanc et est chargé d'assurer le service religieux du quartier. L'école compte une soixantaine d'élèves.

9 avril 1936 : la scolarisation est rendue obligatoire jusqu'à 14 ans.

Février 1937. Conformément à la loi du 11 août 1936, peuvent être dispensés de l'obligation scolaire, sur la demande des parents ou des personnes responsables, les enfants de douze ans révolus qui sont occupés à des travaux agricoles ou nautiques, six semaines avant août et six semaines après les grandes vacances scolaires. 1T38

2 août 1937. Le Préfet autorise la création à Plémet d'une classe de scolarité prolongée.



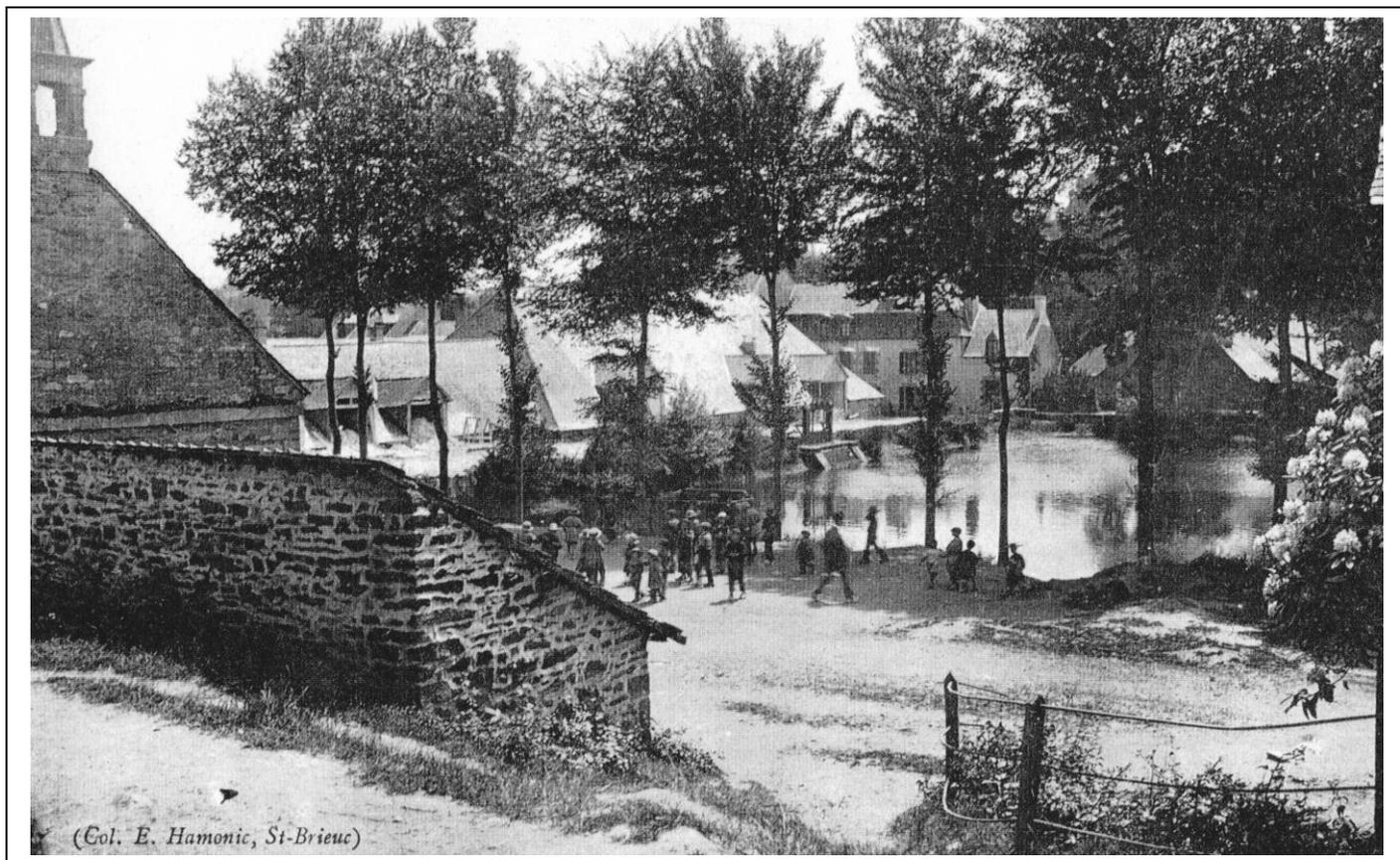
Année scolaire 1939-1940. Ecole publique des garçons.

	Oct	Nov	Déc	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Nb enfants à avoir fréquenté l'école au moins un jour de ce mois	84	93	78	76	74	74	67	75	76	40

Absentéisme moyen évalué à 12%

1940, le Ministre de l'Éducation : « Les vacances commencent le 15 juillet ; elles s'étendront jusqu'au 16 septembre.

Dans l'académie de Rennes, pendant la période de ramassage des pommes de terre et des pommes à cidre, un aménagement de l'horaire pourra être aménagé. Les cours se dérouleront de 7h30 à 11h30 le matin plus deux heures l'après-midi. 1T38

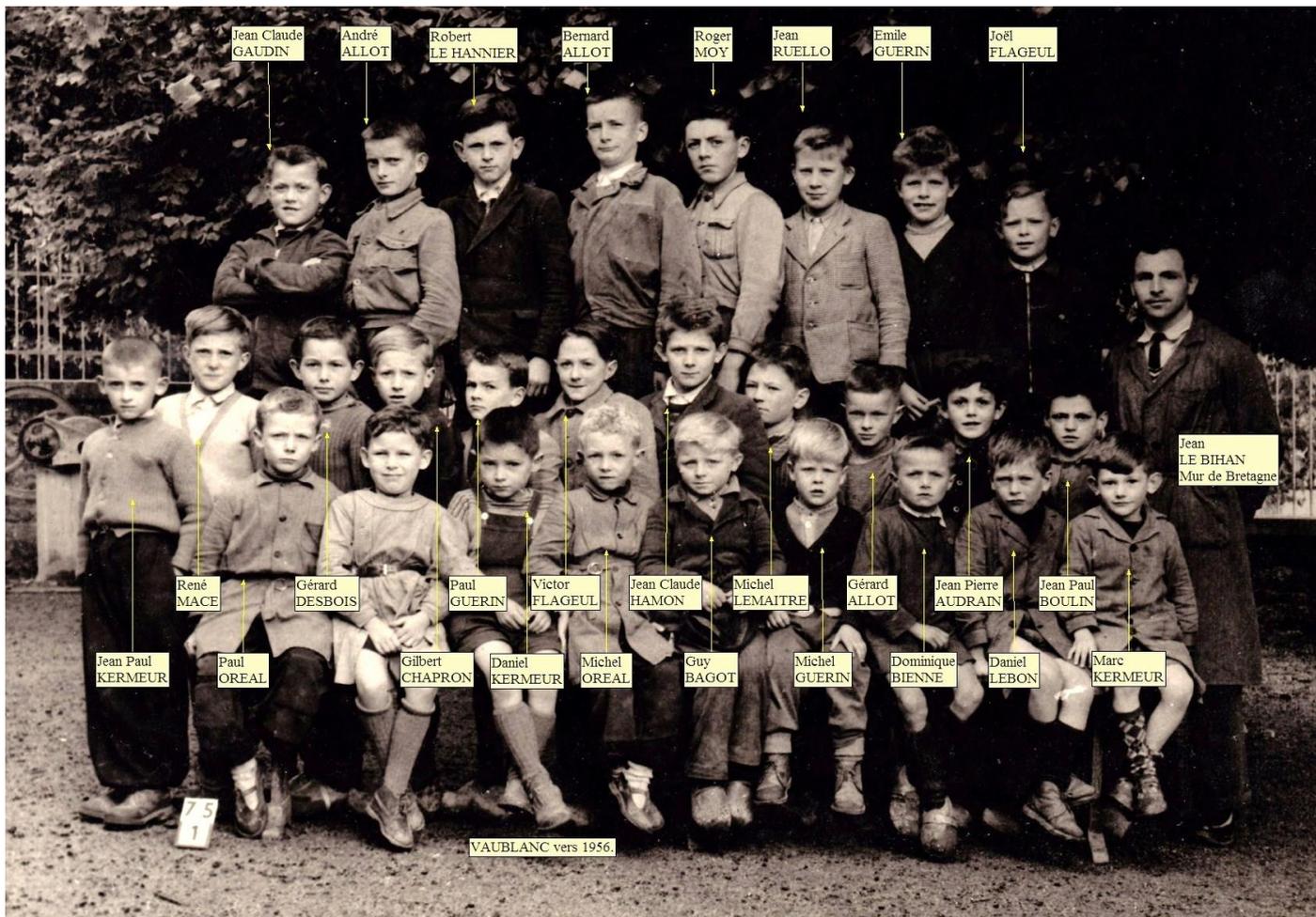


Ecole privée du Vaublanc.

Année scolaire 1951-1952. Ecole publique des garçons.

	Sept.	Oct	Nov	Déc	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Nb enfants à avoir fréquenté l'école au moins un jour de ce mois	49	52	51	53	54	55	57	56	55	?

Absentéisme moyen évalué à 7%.



Année scolaire 1953-1954.

	Inscrits au 1-6-54	Inscrits au 1-12-53	Présents au 1-6-54	Présents au 1-12-53
Ecole publique garçons du bourg	51	51	50	48
Ecole publique des filles du bourg	149	129	138	122
Ecole publique garçons Vaublanc	33	33	30	30
Ecole publique filles Vaublanc	57	50	54	46
Ecole privée garçons du bourg	99	82	81	79
Ecole privée filles du bourg	125	111	118	102
Ecole privée garçons Vaublanc	35	31	35	24

Les écoles de filles accueillent les écoles maternelles.

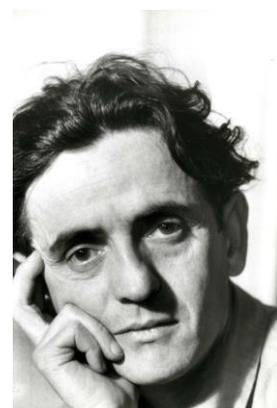
Année scolaire 1954-55. Ecole publique des filles de Plémet.

77 inscrites de 6 à 11 ans, 14 de 11 à 14 ans. 55 inscrits dans la classe enfantine.

Absentéisme, classe de Mme LE GUELLEC : 0,85% en septembre, 9,65% en janvier.

1970 : ouverture du collège Louis GUILLOUX.

En 1973, le Conseil Municipal décida la construction d'une école maternelle.



Louis GUILLOUX

V CONGES SCOLAIRES.

1894. La durée des congés est de six semaines et de huit là où sont organisés des cours de vacances.

Avril 1907. Le Conseil fixe les vacances de 1907 :

* Pour les écoles où les maîtres ont collaboré aux œuvres complémentaires de l'école, du 15 juillet au 9 septembre.

* Pour les autres du 29 juillet au 9 septembre.

* Pour les écoles maternelles du 29 juillet au 9 septembre.

Aux congés d'été il faut ajouter six journées mobiles. 1T38

1916. Pendant l'année scolaire qui s'achève, les instituteurs ont continué de collaborer avec un zèle qui ne s'est point ralenti à toutes les œuvres patriotiques nées de l'état de guerre. Pour reconnaître ce dévouement et ces efforts, je crois devoir décider, comme mon prédécesseur l'a fait l'an passé, que les vacances scolaires auront pout tous une durée égale, soit huit semaines. 1T38

Février 1937. Conformément à la loi du 11 août 1936, peuvent être dispensés de l'obligation scolaire, sur la demande des parents ou des personnes responsables, les enfants de 12 ans révolus qui sont occupés à des travaux agricoles ou nautiques, six semaines avant et six semaines après les grandes vacances scolaires. 1T37

1940. Le Ministre de l'Education. Les vacances commenceront le 15 juillet. Elles s'étendront jusqu'au 16 septembre.

Dans l'académie de Rennes, pendant la période de ramassage des pommes de terre et des pommes à cidre, il pourra être décidé un aménagement de l'horaire scolaire. Les cours se dérouleront de 7h30 à 11h30 le matin, plus deux heures l'après-midi. 1T38

VI L'EPISODE CONFLICTUEL DE 1880 à 1914.

13 juin 1881. La Chèze au Préfet. J'ai l'honneur de vous faire part des faits regrettables qui se sont produits ce matin 13 juin à l'ouverture de la séance des examens primaires à l'école de la Chèze.

M l'abbé LOUAIL, curé de Plémet, après une violente critique du programme actuel d'examen, après l'avoir déclaré antireligieux et avoir protesté contre lui, s'est retiré à grand fracas après avoir essayé, mais en vain, d'entraîner avec lui les Sœurs de la Sagesse de Plémet et leurs élèves, vu l'opposition formelle de M l'Inspecteur.

M De ROQUEFEUILLE Conseiller Général a cru devoir en faire autant.

La commission a continué ses travaux après le départ des dissidents. 1T49

6 avril 1883. Le Préfet au Ministre. J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur un ouvrage intitulé « Récits Bretons » par S. ROPARTZ qui a été distribué à un certain nombre d'écoles du département.

La première partie est assez insignifiante quoique fortement emprunt de l'esprit clérical.

La deuxième partie est toute entière consacrée à l'apologie de la chouannerie. Sans aucun souci de la vérité historique, il représente ceux qu'il appelle « les patriotes » comme se rendant coupables à plaisir de tous les forfaits imaginables et commis dans les conditions les plus révoltantes. Par contre le clergé réfractaire, la noblesse et les chouans, parfaits modèles de toutes les vertus, se laissent martyriser de bonne grâce en pardonnant, suivant l'usage, à leurs bourreaux. Je me contenterai de citer les passages suivants de la confession d'un vieillard de 92 ans, présenté comme la personnification d'un parti révolutionnaire et miraculeusement converti, à son lit de mort, par la cravate d'un Evêque : « Je veux dire le premier sang que ma main versa. Deux prêtres étant réfugiés chez une sainte femme, je les dénonçais au Comité. Je guidais les sbires et, quand ils eurent pris la proie, je les suivis pour insulter les prisonniers. J'étais au pied de l'échafaud. Mon œil s'enivra. Mais la nuit le remords vint torturer mon cœur et, pour l'étouffer, le lendemain matin, je dénonçais la sainte femme. » Page 222

...On me dit une fois : « Les brigands ont été pris à Quiberon et la boucherie sera belle, ils sont plusieurs milliers. Je marchai jour et nuit et j'arrivai à Vannes le 2 juillet 1795. J'achetai d'un grenadier la faveur d'endosser son uniforme. Le lendemain, on devait fusiller le chef des émigrés et un évêque. Je voulais en être. Grâce à mon déguisement, mon vœu fut accompli : j'étais en face de l'évêque, un vieillard, un saint : il se mit à genoux. Je l'ajustai avec une volupté d'enfer. Vous avez entendu parler du martyr de l'évêque de Dol, et bien, c'est moi qui fus son boucher. »

J'estime, M le Ministre, que plus que partout ailleurs, dans ce pays breton où le souvenir des guerres civiles de la guerre révolutionnaire est loin d'être éteint et où les dénominations de « bleu » et de « blanc » sont encore en usage, il est inadmissible que de pareils récits puissent être distribués avec l'estampille du Ministère de l'Instruction Publique et qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour que l'ouvrage que j'ai l'honneur de vous signaler disparaisse au plus tôt des bibliothèques scolaires. 1T53

Plémet le 8 juin 1884. Sur la proposition du maire, le CM, considérant que le nombre des instituteurs a été augmenté à l'école des garçons de Plémet, émet le vœu, à l'unanimité des membres présents, que l'instruction religieuse soit donnée aux enfants de Plémet en dehors des heures de classe. 1T50

21 juillet 1884. L'Inspecteur d'Académie au Préfet. Vu la délibération du CM de Plémet en date du 8 juin 1884 par laquelle cette assemblée a émis le vœu fût donnée par l'instituteur et l'institutrice aux enfants de la commune en dehors des heures de classe, considérant que le vœu du CM est en opposition avec la loi du 28 mars 1882 qui abolit l'enseignement dogmatique à l'école et qu'il ne peut être imposé aux instituteurs, estime qu'il y a lieu de prononcer la nullité de la délibération susvisée. 1T50

16 février 1897. Lettre (officiuse ?) de l'Evêque au clergé. Lettre non lue en chaire.

Le laïcisme, s'il n'est pas l'athéisme absolu et positif, n'en n'est pas moins pour la foi un péril évident car c'est toujours une sorte d'athéisme positif.

Le système de la neutralité mène tout droit à l'athéisme. 1T49

Merdrignac, 27 février 1890.

Mme QUELNEL (ou QUELMET) de la Gautrais s'est présentée au confessionnal de M AUBRY vicaire à Merdrignac. Au moment de lui donner l'absolution, il s'adresse à la pénitente en ces termes : « Vous avez deux enfants que vous envoyez à l'école laïque. Je ne vous donnerai pas l'absolution si vous ne me promettez pas de les envoyer chez lez frères. »

Le même AUBRY s'est présenté il y a six semaines environ chez le sieur RIGAULT père de deux petites filles qui fréquentent l'école laïque. La femme RIGAULT était à toute extrémité. AUBRY qui n'était même pas le

directeur de conscience de la mourante, s'approche de son chevet et lui dit : « Vous avez été une grande pécheresse et l'une des plus grandes fautes que vous avez commises c'est d'avoir retiré vos petites filles de la Communauté pour les mettre à l'école laïque. Vous allez comparaître devant le souverain juge et le seul moyen de voir s'ouvrir devant vous les portes du Paradis est de conseiller à votre mari de retirer vos enfants de l'école du Diable pour les envoyer à l'école de Dieu. » C'est ce que fit la pauvre agonisante.

Mêmes instances ont été faites près de la veuve TRUCA dont le fils avait un enfant à envoyer à l'école. Un autre vicaire, M POILVE, lui fit promettre, à son lit de mort, d'envoyer chercher son fils pour l'engager à confier son enfant aux frères. 1T49

17 août 1902, Plémet. Pour la liberté. Pétition des pères et mères de famille (Modèle de pétition standard.) « En présence des mesures déjà prises contre les écoles chrétiennes et des menaces de dissolution notifiées aux Supérieures Générales des Congrégations autorisées du diocèse, les soussignés, profondément émus de l'atteinte portée à leur droit sacré de confier l'éducation de leurs enfants à des maîtres de leur choix et ayant leur confiance, demandent au membres du CG, représentants et défenseurs attitrés des intérêts matériels et moraux du département, d'émettre un vœu tendant à obtenir la réouverture pour la rentrée des classes de toutes les écoles libres fermées, le maintien de toutes les autres écoles et leur libre exercice conformément à la loi de 1886, avec laquelle une application tolérante de la loi de 1901 doit pouvoir se concilier.

Suivent plus de 400 signatures. » 1T51

12 juin 1903. Plémet. GUILLERMIC à l'Inspecteur. Conformément aux récentes circulaires de M le Ministre de l'Instruction Publique, j'ai l'honneur de vous informer que le clergé de cette commune confesse le vendredi 12 juin pendant les heures de classe les enfants de 8 à 12 ans, c'est-à-dire une bonne moitié des élèves. Pareil fait se produit tous les deux ou trois mois. »

Réponse du Préfet : C'est le jeudi que le clergé devrait confesser les enfants.



15 9^{bre} 1903. St Véran. Le CM de St Véran émet le vœu que les mardis et vendredis, l'entrée des classes soit fixée à 8h pour que les enfants puissent recevoir l'instruction religieuse à l'église de 11 à 12h.

29 octobre 1903. Plouguenast. Le curé assure le catéchisme les mardis et vendredis à 11h. Les enfants du catéchisme manquent l'école du matin et souvent celle du soir.

Plémy 1904, Bréhand... Plessala... Ploubazlanec 1927....Plérin 1930....

Il m'a été signalé que dans la commune de Plémy le catéchisme a lieu les jours de classe à 11h. Une fois par semaine et même plus fréquemment les enfants sont obligés de quitter l'école dès 10h. 1T50

Loudéac le 29 février 1908. Renseignements statistiques concernant le catéchisme.

Le catéchisme a lieu seulement le jeudi et le dimanche dans 17 communes. Il a lieu à l'issue des classes en toute saison dans 31 communes et à 11h dans six communes : St martin des Prés, Plumieux, Merléac, Plouguenast, Allineuc et Illifaut. Le catéchisme a donc lieu dans ces communes pendant les heures de classe depuis la rentrée jusqu'au 1^{er} mars. Les instituteurs se refusent cependant à laisser partir les enfants avant 11h30. Les maîtresses de hameau sont embarrassées quand le catéchisme a lieu au chef lieu de la commune à 11h ou 11h30. Les enfants ayant à parcourir plusieurs kilomètres doivent partir bien avant la fin de la classe. Si l'instituteur refuse aux élèves l'autorisation de quitter l'école à 10h, ils s'abstiennent d'aller en classe les jours de catéchisme. Les choses se passent ainsi dans les trois écoles de hameau de Plouguenast et dans celle de la Motte. 1T50

Moncontour le 2 8^{bre} 1908. Du haut de sa chaire le prédicateur n'a pas craint d'engager violemment les parents à ne plus envoyer leurs enfants à l'école sans Dieu où on ne savait plus enseigner la morale et l'amour de la patrie. 1T50



Mariage de Prosper et Denise LE GUELLEC. M DANIEL dernier rang, 3^e à partir de la droite.

Merdrignac le 8 octobre 1909. L'instituteur public à l'Inspecteur. Dimanche dernier le prône était fait par M CARRO vicaire. Tout son discours, exprimé avec colère, a porté sur les écoles. Si l'école chrétienne est bénie, par contre les nôtres ont été attaquées d'une façon inouïe : « Tout ce que disent les instituteurs laïques n'est que mensonge et calomnie. Ils sont de dangereux empoisonneurs et les parents, à moins de cas exceptionnellement graves, ne doivent pas leur confier leurs enfants pour les pervertir. Ils instruisent une génération capable de tout, même de tuer père et

mère. Parents, méfiez-vous ! Les filles ne doivent pas retourner à l'école laïque d'ici l'ouverture de l'école libre. Il est grand temps d'enrayer le mal ! »

Je me permets de rapprocher ces paroles insensées de celles, non moins paradoxales lancées il y a huit ans du haut de la même chaire par un certain abbé ROUAULT « Du moment que vos enfants mettent les pieds dans une école laïque, ils sont damnés à l'avance. Retenez bien cela mes frères. » 1T50

Février 1910. L'Inspecteur primaire de Lamballe.

Dans la plupart des communes la lutte est acharnée. Les moyens suivants sont employés, non seulement pour l'interdiction des livres, mais pour l'interdiction de l'école.

*Sermons violents.

*Démarche du clergé, parfois manifeste, auprès des propriétaires de fermes.

* Refus d'absolution, de communion aux parents et aux enfants et, ce qui est encore plus efficace, refus de baptême et d'extrême onction. (Trédaniel par exemple.)

* Organisation d'association de pères de famille. 1T50

1924. Dénonciation par le SNI de fonctionnaires dont les enfants fréquentent l'école libre.

Illifaut : la fille du facteur receveur.

Châtelaudren : la fille du sous chef de gare, la fille du brigadier.

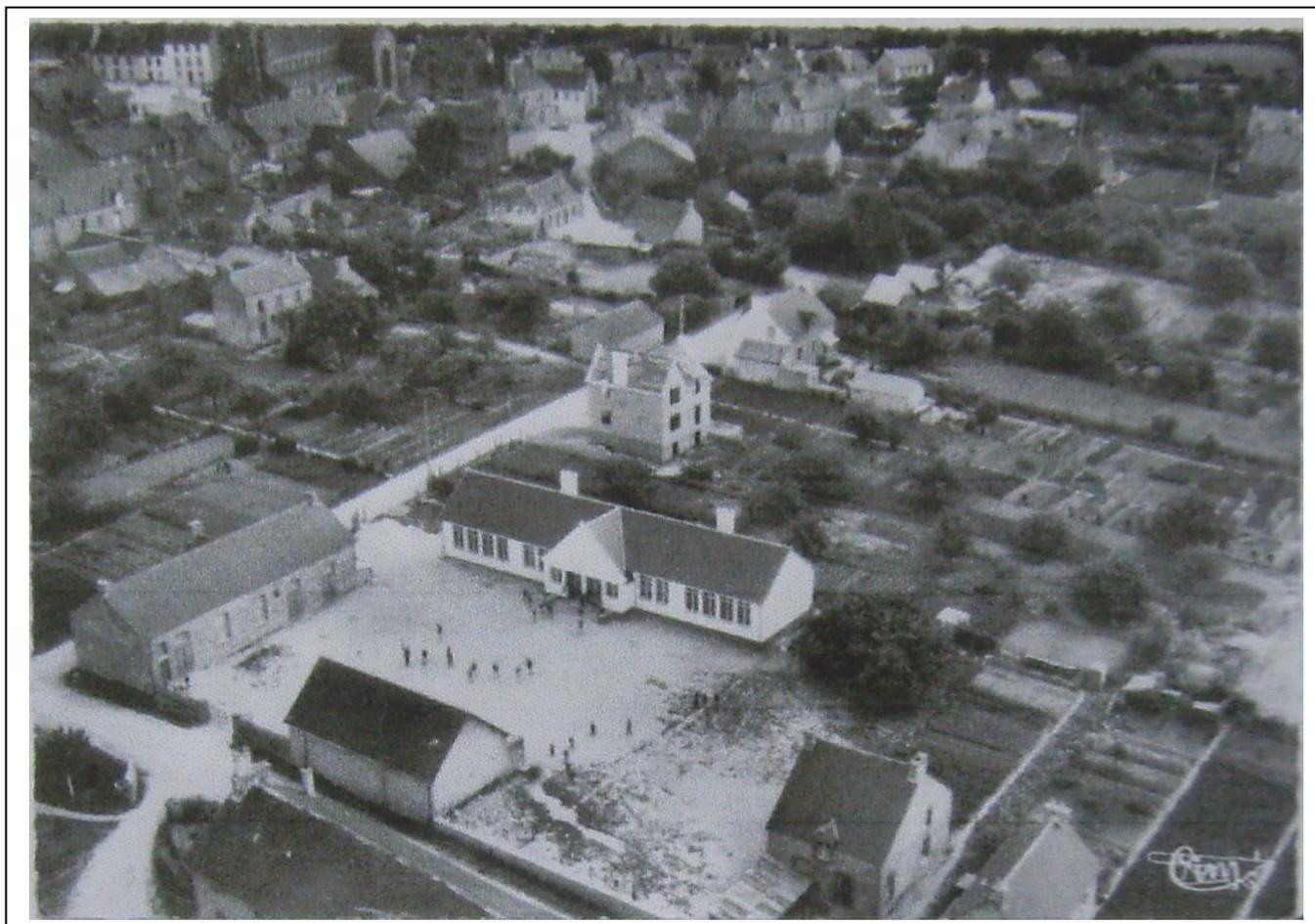
St Goueno : la fille du cantonnier. 1T50.

Arguments développés sur une affiche de propagande.

L'école de l'Etat est la plupart du temps une école d'incrédulité.

L'école séparée de la Religion rend la criminalité plus grande.

La jeune génération se distingue par sa perversité précoce et brutale. L'effrayante augmentation de la criminalité concorde avec la laïcisation de l'enseignement. 1T49



Ecole St Joseph. C'est dans les locaux de cette école que les soldats allemands faits prisonniers à St Lubin le 6 août 1944 furent gardés avant d'être pris en charge par les Américains. La maison en construction est celle d'Eugène LE FLOCH, adjoint au maire.

ELECTION DE FRANCOIS DELAIZIRE.

Le neuf mars 1790 après convocation faite par Monsieur le recteur au prône de la grande messe le dimanche 28 février rapellé le dimanche 7 du présent, les citoyens actifs de la paroisse assemblés dans l'église paroissiale à l'effet de former la municipalité de la dite paroisse conformément aux décrets de l'assemblée nationale des 14 et 29 décembre derniers. Monsieur le recteur nommé par l'ancien corps politique pour faire l'ouverture de l'assemblée a dit que toutes les actions des chrétiens devaient être précédées de la prière que l'action dont l'assemblée allait s'occuper était importante et qu'il convenait à sa piété de demander à dieu la grace de la bien faire. En conséquence l'assemblée s'étant mise à genoux Monsieur le recteur a récité la prière « Vini Sanctu Spiritu » qui a été repondue par l'assemblée. Après quoi le recteur ayant expliqué l'objet de l'assemblée a dit qu'il fallait commencer par élire un président et un secrétaire au scrutin individuel à quoi il a été incontient vaqué et les scrutins ayant été recueillis ouverts et dépouillés par Messieurs CHAPELLE prêtre, LE MAITRE Sénéchal de La Tronchais LAGUARIGUE chirurgien juré qui ont été reconnus pour les trois plus anciens de l'assemblée qui sussent écrire et lire. Monsieur François DELAIZIRE a réuni le plus grand nombre de suffrages pour la place de président laquelle il a refusé d'occuper pour le motif valable qu'il a de dire en présence de l'assemblée en conséquence de ce refus Messire Jean LE JOLLY recteur qui après le dit sieur DELAIZIRE avait réuni le plus de suffrages a été proclamé président. Le scrutin pour l'élection d'un secrétaire ayant été ouvert et dépouillé la pluralité des suffrages s'est réunie en faveur de Jean Baptiste LE MAITRE sénéchal de la Tronchaie.

On a ensuite procédé à la pretation de serment prescrit par l'assemblée nationale. Monsieur le président l'a prêté le premier et a juré d'être fidèle à la nation, à la loy et au Roy, de maintenir la constitution du royaume et de choisir dans son âme et conscience les plus dignes et les plus capables de bien remplir les places. Chaque citoyen a à son tour prêté le même serment. Monsieur le président a ensuite invité l'assemblée à s'occuper du scrutin pour l'élection de trois scrutateurs à quoi il a été incontinent vaqué. Et les scrutins ayant été recueillis et étant cinq heures et demie du soir, le président a du consentement de l'assemblée fait enfermer les bulletins dans une armoire de la sacristie et a séparé l'assemblée en la convoquant demain à sept heures du matin.

Le mercredi dix à sept heures du matin après deux sons de cloches pour appeler les citoyens, les trois scrutateurs ont dépouillés les scrutins d'hier et la pluralité des suffrages a été en faveur de CHAPEL prêtre, Joseph MORO et François BERTHELOT greffier de la Tronchais qui ont pris place au bureau après avoir prêté le serment de garder le secret et de s'acquitter fidèlement de leur fonctions.

L'assemblée s'est ensuite occupé de l'élection du maire. Monsieur DELAIZIRE maître des forges du Veaublanc a réuni 218 suffrages sur 242 votans et en conséquence a été proclamé maire. Le président a ensuite invité l'assemblée à procéder à l'élection des cinq autres membres de la municipalité attendu que la paroisse de Plémet contient 2806 individus. Les scrutins étant recueillis et la nuit étant survenue il a convoqué l'assemblée à vendredi 12.

Le vendredi 12 après trois sons de cloches pour appeler les citoyens, les scrutateurs ont dépouillés les scrutins du 10 dans lequel personne n'a réuni la pluralité absolue des suffrages puisque messieurs CHAPELLE et MORO qui avaient le plus de suffrages n'en ont réuni chacun que 72 sur le nombre de 203 votans. En conséquence on a été obligé de commencer un deuxième tour de scrutin dont on a recueilli les bulletins et dépouillé une partie mais étant près de huit heures du soir, l'assemblée s'est séparée et convoquée à demain.

Le samedi 13 les scrutateurs ont continué le dépouillement d'hier dont le résultat sur le nombre de 174 votans a donné 123 suffrages à missir CHAPEL prêtre, 122 à missir Jean LE JOLLY recteur, 121 à monsieur BERTHELOT greffier de La Tronchais, 96 à monsieur Jean MARTIN du pastogier et personne

n'ayant réuni un plus grand nombre de suffrages, ces cinq derniers ont été proclamés officiers municipaux. Procédant ensuite à l'élection du procureur de la commune, monsieur Jean Baptiste LE MAITRE sénéchal de La Tronchais a réuni 70 suffrages sur 75 votants et en conséquence il a été proclamé procureur de la commune.

Enfin l'assemblée a procédé à l'élection des douze notables et les suffrages se sont réunis sur François MARTIN de la Ville Guillaume, François BERTHELOT du Bourg, Joseph BLOUIN de Bojosselin, Louis LUCAS de la Sepelière, François LE CLERC de Marquer, Louis RUELLO de la Morouais, René BERTHELOT de Bublion, Marc BLANCHEC de la Augrière, Ollivier GUILLEMOT de Saint Sauveur Lebas, Pierre RUMEL de Saint Lubin, Louis GUILLEMOT de Lancray Marcade, Jean Louis VAUTIER de Rautoir qui ont été proclamés notables.

Ainsi toutes les nominations étant faites, monsieur le président a dissous l'assemblée et a déclaré la séance levée.

Pour copie conforme à l'original, BOUDART secrétaire.

Pierre-Louis Alexandre Carré était le fils de Francis Carré, fondateur et premier exploitant des forges de Lanouée, construites en 1760 sur les terres des Rohan. Pierre Carré fut Député sous la Restauration de 1815 à 1820 et Conseiller Général de 1809 à 1831.

Baptisé à Lanouée le 8 mai 1768, la date de sa mort est inconnue. Sa signature atteste sa présence à la réunion du Conseil Général du 16 novembre 1831. Son fils Charles prend sa place dès janvier 1832.

13 juin 1814 - Pierre Carré, maître des forges du Vaublanc est nommé Maire de Plémet. 3M 410

Louis Alexis était le frère de Pierre Carré. Il naquit à Lanouée le 14 mai 1769 et mourut au Vaublanc le 6 novembre 1834. Il fut élu Président du canton de Plémet pendant la Révolution (il signait Carré jeune) et siégea au Conseil Général de 1818 à 1834. Il épousa Marie-Julie Cormier des Fosses, héritière de la terre de Kérisouët près de Pontivy, dont il adopta le nom pour se distinguer de ses frères.

Le registre des délibérations de 1830 à 1838 a disparu.

On doit à Louis Alexis Carré Kérisouët d'avoir construit, en 1833, la première école publique de la commune. Une école privée, tenue par les Sœurs de la Sagesse, fonctionnait depuis une dizaine d'années. En 1831, l'arrondissement de Loudéac, composé de 56 communes, ne possédait que 3 écoles reconnues : à Loudéac, Uzel et Merdrignac. La situation évoluera rapidement puisqu'en 1834 on en comptera 29 et 82 en 1852 (48 écoles de garçons et 34 écoles de filles). En 1856, 4 communes restaient sans moyen d'instruction et en 1864 seule la commune de Saint -Ygeaux était dépourvue d'école.

Louis Aimé Carré Kérisouët était le fils de Louis Alexis Carré Kérisouët et le neveu de Pierre Carré. Il naquit le 6 janvier 1807 et décéda en mars 1864.

Louis Aimé Carré Kérisouët fut Conseiller Général de 1848 à 1864.

PREMIER MANDAT

21 décembre 1834

Sont nommés :

- Maire, Carré Kérisouët Louis Aimé
- 1er adjoint, Martin Mathurin, cultivateur
- 2ème adjoint, Guillard Pierre, notaire

C'est pendant cette mandature qu'eut lieu à Plémet la dernière épidémie aux effets meurtriers comparables à ceux du siècle précédent (168 morts en 1835). L'extrême pauvreté du peuple demeure la toile de fond du décors social et le sous-préfet pouvait brosser de la situation le tableau suivant : « *le plus grand obstacle à la guérison des malheureux est la misère profonde qui les assiège, entassés pêle-mêle avec les bestiaux dans des cabanes infectes mal garanties contre les injures de l'air, couchés sur un mauvais grabat et souvent sur la paille nue, sans vêtement pour se couvrir et sans aliment.* »

DEUXIEME MANDAT

Mai 1838

Sont nommés :

- Maire, Carré Kérisouët Louis Aimé, du Vaublanc
- 1er adjoint, Martin Mathurin, de Pastoger
- 2ème adjoint, Daubert Mathurin, du Bourg.

TROISIEME MANDAT

9 mai 1852

Sont nommés :

- Maire, Carré Kérisouët Louis Aimé
- 1er adjoint, Macé Henri
- 2ème adjoint, Martin Mathurin, qui prêtent serment :

QUATRIEME MANDAT

25 août 1860

Sont nommés :

- Maire, Carré Kérisouët Louis Aimé
- 1er adjoint, Macé Henri
- 2ème adjoint, Lucas Jean-René

• **MAGISTRATURE ERNEST CARRE KERISOUET**

- Ernest Carré Kérisouët naquit à Lamballe le 24 août 1832. Il était le fils de Louis Aimé Kérisouët. Directeur des forges et ingénieur, il avait suivi les cours de l'Ecole des Mines de Paris et fut diplômé de l'Ecole Centrale. Il mena une longue carrière politique au crépuscule tourmenté. Il fut élu député en 1869, à l'âge de 37 ans. Il siégea dans les rangs du Tiers-parti libéral et manifesta une opposition modérée à l'Empire. Il ne vota pas la guerre de 1870. Nommé Général de brigade en 1870, il se vit confier par Gambetta, conjointement avec le Comte de Keratry, l'organisation de l'armée de Bretagne. Réélu au lendemain de la guerre sous les couleurs du centre gauche, il soutint la politique de Thiers. Il fut battu en 1876, avant de revenir à la chambre à la suite de l'invalidation de l'élection

de son adversaire. Conseiller Général du canton de Merdrignac de 1863 à 1877, il fut vice-Président du Conseil Général de 1871 à 1875. Ernest Carré Kérisouët mourut en décembre 1877. ¹

PREMIER MANDAT

- Cette magistrature fut placée sous le signe de la mésentente entre la municipalité et le clergé paroissial (Voir annexe IX - page 116 - Conflit entre Ernest Carré Kérisouët et le clergé paroissial)
-
- **27 mai 1864**
- M. Ernest Carré Kérisouët est installé Maire, à la place de feu M. Louis Aimé Carré Kérisouët, son père, de très regrettable mémoire.
- ¹ D'après René Kerviler « dictionnaire général de bio-bibliographie bretonne ».

SECOND MANDAT

7 septembre 1865

Sont nommés :

- Maire, Carré Kérisouët Ernest
- 1er adjoint, Orin Jean-Marie
- 2ème adjoint, Martin Yvon
- Remarque : Plémet mena, en matière de gratuité scolaire, une politique progressiste et originale. En 1878 le sous-préfet signalait : « *dans l'arrondissement de Loudéac, une seule commune pratique la gratuité scolaire : Plémet. 2N 28* »

TROISIEME MANDAT

17 mai 1871

Sont nommés :

- Maire, Carré Kérisouët Ernest
- 1er adjoint, Martin Yvon
- 2ème adjoint, Daubert Pierre-Marie

Remarque :

De l'an XII (1804) à 1814, les Conseillers Municipaux ont été nommés, puis élus, de 1816 à nos jours. Les Maires et adjoints ont été nommés de 1808 à 1875, pendant la guerre 1939-1945, et élus en 1871 et à partir de 1876.

Première élection d'un Maire de Plémet. Elle eut lieu du 9 au 14 mars 1790.

9 mars : après la convocation faite par M. le Recteur Le Jolly au prône de la grand-messe, les citoyens actifs de la paroisse se sont rassemblés dans l'église, à l'effet de fournir la municipalité de Plémet. M. le Recteur a dit que toutes les actions des chrétiens devaient être précédées de la prière : en conséquence, l'assemblée s'étant mise à genoux, M. le Recteur a récité le Vini Sanctu Spiritu, qui a été répondu par l'assemblée. M. le Recteur a ensuite expliqué quel était l'objet de la réunion, puis après avoir nommé le Président et le secrétaire de séance, chacun a procédé à la prestation de serment, prescrit par l'Assemblée Nationale : « *Je jure d'être fidèle à la Nation, à la loy, et au Roy, de maintenir la Constitution du royaume, et de choisir dans mon âme et conscience, les plus dignes et les plus capables de bien remplir les places* ».

10 mars : l'assemblée s'est occupée à l'élection du Maire. Les suffrages ayant été recueillis, ouverts, dépouillés, M. François Delaizire, maître des forges du Vaublanc a réuni 218 suffrages sur 242 votants, et en conséquence a été proclamé Maire. Le Président a ensuite invité l'assemblée à procéder à l'élection de cinq autres membres. Les scrutins étant recueillis et la nuit étant survenue, M. le Président a fait enfermer les bulletins dans une armoire.

12 mars : les scrutateurs ont ouvert et dépouillé les scrutins du 10. Personne n'a réuni la pluralité absolue des suffrages. En conséquence, on a été obligé de commencer un second tour de scrutin, dont on a recueilli les bulletins et dépouillé une partie. Mais étant près de huit heures du soir, l'assemblée s'est séparée, et convoquée à demain sept heures du matin.

13 mars : les scrutateurs ont continué le dépouillement des bulletins d'hier, dont le résultat sur le nombre de 174 votants a donné 123 suffrages à Chapel, prêtre, et Moro agriculteur, 122 à Jean Le Jolly recteur, 96 à Jean Martin de Pastoger, et 121 à Berthelot, greffier de la Tronchaye. Ces derniers ont été proclamés officiers municipaux. Jean-Baptiste Le Maître, sénéchal de la Tronchaye a été élu procureur de la commune. Enfin, l'assemblée a procédé à l'élection des douze notables.

14 mars : les suffrages se sont réunis sur François Martin de La Ville Guillaume, François Berthelot du bourg, Joseph Blouin du Bos-Joselin, Louis Lucas de La Sépellière, François Le Clerc de Marguet, Louis Ruello de La Morois, René Berthelot de Bublion, Marc Blanchec de La Mégrière, Olivier Guillemot de Saint-Sauveur le Bas, Pierre Rumel de Saint Lubin, Louis Guillemot de Lancray Marcadé, Jean-Louis Vautier de La Rautiais, qui ont été proclamés notables. Ainsi, toutes les nominations étant faites, M. le Président a dissout l'assemblée et a déclaré la séance levée.

Boudard, secrétaire

13 novembre 1791

Election de la 2^e municipalité de Plémet.

Sur 32 votants, Louis Guillemot a réuni 23 suffrages, et a été proclamé Maire de Plémet. Joseph Moro et François Berthelot ont été proclamés officiers municipaux. Jean Martin, de Pastoger a été élu procureur de la commune. Et l'heure de la grand-messe étant arrivée, le Président, de l'avis de l'assemblée, a renvoyé à l'issue pour continuer l'opération. La messe finie et l'assemblée formée, on a procédé au scrutin pour l'élection des onze notables.

Et croyant avoir satisfait à l'esprit de la loi, le Président a déclaré l'assemblée dissoute. Arrêté en assemblée en l'église de Plémet, le jour étant que devant, collationné à l'original et signé Louis Guillemot Président, et Boudard secrétaire. 1L 406.

9 décembre 1792

Chaque votant a écrit ou fait écrire son billet par un scrutateur, et avant de remettre son dit billet dans le vase, aiant la main levée a prononcé : « *Je jure de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant, et de choisir en mon âme et conscience les personnes les plus dignes de la confiance publique, sans y être détourné par dons, promesses, sollicitations ou menaces* ».

François Delaizire est élu Maire de Plémet. 1L 406.

Avril 1794 : Delaizire est réélu Maire de Plémet.

1er novembre 1794 : Joseph Moro est élu Maire de Plémet.

Octobre 1795 : les municipalités communales sont remplacées par des municipalités cantonales.

Août 1795 : Louis Alexis Carré, ultérieurement Carré Kérisouët, maître des forges du Vaublanc est élu Président du canton de Plémet.

Les municipalités de commune sont rétablies le 28 pluviôse an VIII (16 février 1800). Les municipalités de canton sont supprimées dans le même temps.

1800 Genissel Maire provisoire.

25 thermidor an VIII (12 août 1800) - Maire : Joseph Blouin. 4Z 107.

20 décembre 1807 : François Berthelot, notaire, et Gilles Macé, buraliste, sont nommés adjoints.

8 janvier 1808 :

Sont nommés :

- Maire : Joseph Blouin, arpenteur.
- Adjoint : Gilles Macé, Pierre Carré, maître des forges du Vaublanc qui prêtent serment.

« *Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire, et fidélité à l'Empereur* ».

1814

Le 13 juin 1814, Pierre Louis Alexandre Carré, maître des forges du Vaublanc, est nommé Maire de Plémet, et prête serment : « *Je jure fidélité au roi* ». 3M 140.

2 janvier 1826

Séance de renouvellement du maire et de ses adjoints, nommés par le Préfet.

- Maire : Pierre Carré
- 1er adjoint : Gilles Macé
- 2è adjoint : Mathurin Martin, qui prêtent serment :

« *Je jure fidélité au Roy, obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux lois du Royaume* ».

De 1832 (?) à 1834

Maire : Louis Alexis Carré Kérisouët.

21 décembre 1834

Sont nommés :

- Maire : Louis Aimé Carré Kérisouët
- 1er adjoint : Mathurin Martin
- 2è adjoint : Pierre Joseph Guillard

Mai 1838

Sont nommés :

- Maire : Carré Kérisouët Louis Aimé, du Vaublanc
- 1er adjoint : Martin Mathurin, de Pastoger, cultivateur
- 2è adjoint : Daubert Mathurin, du bourg, cultivateur

9 mai 1852

Sont nommés :

- Maire : Carré Kérisouët Louis Aimé
- 1er adjoint : Macé Henri, buraliste et instituteur
- 2è adjoint : Martin Mathurin, qui prètent serment : « *Je jure obéissance à la Constitution et fidélité au Président* ».

25 août 1860

Sont nommés :

- Maire : Carré Kérisouët Louis Aimé
- 1er adjoint : Macé Henri,
- 2è adjoint : Lucas Jean-René

17 février 1863 : J. M. Orin est nommé adjoint, en remplacement de H. Macé démissionnaire.

7 septembre 1865

Sont nommés :

- Maire : Carré Kérisouët Ernest
- 1er adjoint : Orin Jean-Marie, négociant
- 2è adjoint : Martin Yvon

17 mai 1871

Sont nommés :

- Maire : Carré Kérisouët Ernest
- 1er adjoint : Martin Yvon
- 2è adjoint : Daubert Pierre-Marie

4 janvier 1875

Installation du nouveau Conseil. Maire : Carré Kérisouët.

21 janvier 1878

- Maire : Le Breton
- 1er adjoint : Daubert Pierre-Marie
- 2è adjoint : Tual Jean